



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



Rapport d'activités 2018

La rédaction du rapport d'activités est une tâche à laquelle s'astreint la Fédération des Chasseurs des Landes depuis 2010. Il est l'outil incontournable du porté à connaissances des missions réalisées par le service fédéral, témoin des engagements de la FDC40 envers le monde cynégétique, mais également du patrimoine landais.

Le plus exhaustif et complet possible, il assure la transparence et la vraisemblance des efforts déployés par la FDC40 dans les divers dossiers qu'elle mène.

Les engagements et missions de la FDC40 :

Depuis sa création en 1950, la FDC40 n'a de cesse d'œuvrer en faveur d'une politique de développement durable avec en ligne de mire, une gestion raisonnée de la ressource cynégétique tout en respectant les équilibres naturels.

Agréée Association de protection de l'environnement dès 1978, ses actions témoignent du grand intérêt porté à la protection des milieux et des espèces ainsi qu'aux aménagements leur étant favorables.

- Organisation et structuration de la chasse (coordination des actions des ACCA, ...)
- Formation et information des chasseurs et du grand public (permis de chasser, sécurité en battue, hygiène et venaison, ...)
- Mission d'agence technique au service de la faune sauvage (action d'information, d'éducation et d'appui technique pour les chasseurs et gestionnaires de territoires)
- Mission de protection de la nature (protection, gestion et valorisation de la faune, flore et habitats landais)
- Mission de représentation officielle de la chasse dans chaque département (mise en valeur du patrimoine cynégétique, promotion et défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents)
- Apporte son concours à la lutte contre le braconnage
- Participation à des actions techniques d'intérêt général
- Soutien à des missions de service public (action de prévention et indemnisation de dégâts de gibier).

RESTEZ EN CONTACT

www.fedechasseurslandes.com

05 58 90 18 69

contact@fdc40.fr



YouTube

Le mot du président



Voilà une nouvelle année qui vient de s'écouler, que nous sommes déjà, semble-t-il, à l'aube de grands changements dans le monde de la chasse. Une année riche de collaborations, partenariats, combats, promesses, mais aussi de déceptions et désillusions...

Mais la lutte continue et s'organise. Cette année 2018 voit naître de grandes réformes nationales de la chasse dont la principale n'est sans aucun doute celle du permis national à 200€. L'objectif ici, est clairement de tenter de recruter plus de jeunes souvent très mobiles en leur proposant un permis plus proche de leur mode de vie.

Cette réforme s'accompagne également d'ambitions pécuniaires puisque, sans pour autant bousculer la trésorerie des fédérations départementales, cette réforme tend à réaliser certaines économies ainsi qu'à construire la passerelle vers une réflexion de modification de la loi d'indemnisation des dégâts de gibier.

Vous l'aurez compris, le fonctionnement et les ressources financières sont en mutation pour répondre aux enjeux de la chasse de demain.

La réforme prévoit également de bâtir de solides fondations scientifiques basées sur une nouvelle approche de la gestion cynégétique : la gestion adaptative des espèces. Il s'agit pour cela d'accroître nos connaissances sur l'état des prélèvements. La réforme prévoit la création d'un outil ChassAdapt pensé par les chasseurs, pour les chasseurs. En somme, la chasse d'aujourd'hui, n'a pas besoin d'être défendue mais d'être expliquée inlassablement.

Les chasseurs restent les sentinelles de la nature et quand ce n'est pas la grippe aviaire, c'est la peste porcine africaine qui vient jouer les

trouble-fête. N'en déplaise à certains, la chasse est indispensable par son rôle de régulateur et de maintien des équilibres. Néanmoins, dans ce contexte sanitaire ayant des répercussions économiques importantes, j'en appelle à la vigilance de chacun.

Dans un climat particulier, le monde de la chasse doit rester plus soudé que jamais pour faire face à ses détracteurs. Si la chasse est encore un loisir très pratiqué arrivant en 3ème position du classement des loisirs, il est vrai que nous essuyons quelques vives critiques. C'est pourquoi, pour être plus fort, la FDC40 a pris le parti de s'engager dans l'association Esprit du Sud qui œuvre pour la défense de la diversité culturelle et de nos libertés ancestrales.

Je souhaiterais enfin, remercier tous mes collaborateurs, administrateurs et présidents d'AC-CA avec qui j'ai pu travailler cette année 2018. Nous nous devons de valoriser l'expertise de la FDC40 sur le plan technique, administratif, éducatif, ou de communication afin de faire valoir la compétence de tous les chasseurs landais en matière de préservation et sauvegarde de la faune sauvage et de ses habitats. Par l'intermédiaire de ce rapport d'activités, vitrine des actions menées par la FDC40, nous souhaitons vous faire partager les travaux et les avancées dans les dossiers que nous menons. Vous assurez, par les passionnés que vous êtes et bien au-delà des basses critiques que nous pouvons endurer, le tissu relationnel de nos campagnes. Bonne lecture !

Jean-Roland Barrère

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes



Organigramme du fonctionnement fédéral

Président Jean-Roland BARRERE

Vice-président Jean-Luc DUFAU

Secrétaire général André LAILHEUGUE

Trésorier François DUSSARPS



Autres membres du conseil d'administration

Pierre AMULET, Pierre CASSOU, André BERNADET, Christian BETIS, Daniel BIREMONT, Patrick BRUTAILS, Patrick DAVERAT, Jean-Jacques DURU, Jean-Jacques FOURCADE, Jean-Pierre RIMONTEIL, Bernard ROUMEGOUX, Jean-Pierre SERRES.

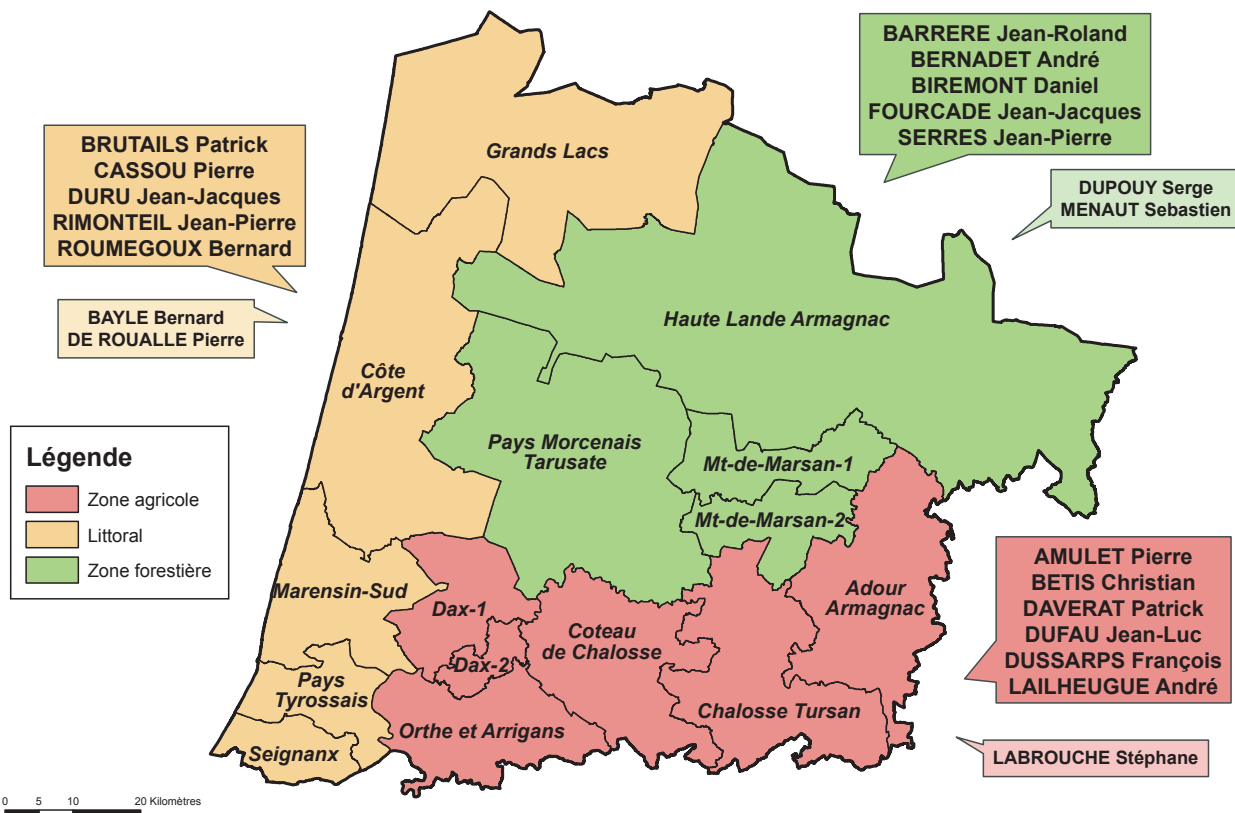
Conseillers techniques

Bernard BAYLE, Pierre DE ROUALLE, Serge DUPOUY, Stéphane LABROUCHE, Sébastien MENAUT.

Commissions

- Commission Environnement
- Commission des Finances
- Commission Technique
- Commission des Travaux, Propriétés et Assurances
- Commission du Plan de Chasse et de la Forêt
- Commission Dégâts Agricoles

► Secteurs administrateurs et conseillers techniques



Contact et adresses utiles

AMICALE SAINT HUBERT

GINESTAL David - SAINT-ETIENNE-D'ORTHE
david.ginestal@wanadoo.fr - 06.45.49.68.57

UNUCR - SEBASTIAN Joseph - MESSANGES
joenoelle.sebastian@hotmail.fr - 06.20.81.46.84

A.C.G.E.L.B.

HALIBERT Alain - PARENTIS-EN-BORN
acgelb@laposte.net - 06.82.06.33.20

ALCGE DPM - CASSOU Pierre - PEY
pierrecassou@orange.fr - 06.30.64.88.43

FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS DES LANDES

LAFITTE VINCENT - UCHACQ-ET-PARENTIS
lafittevincent@orange.fr - 06.45.17.29.18

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA MATOLE

LAGUE Jean-Jacques - TARTAS
lagueadctm@orange.fr - 06.07.86.06.94

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA PALOMBE

DUTHIL Philippe - LE SEN
philippe.duthil1@orange.fr - 06.32.97.24.28

GIC DE LA LEBE

CABANNES Jean-Michel - CANENX-ET-REAUT
cabannes628@orange.fr - 06.74.08.50.23

AMICALE DES CHASSEURS DU GRAND GIBIER LANDAIS

LABARCHEDE Thierry - HONTANX - acggl40@gmail.com

ASSOCIATION RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSE 40

MAISSE Roger - VILLENAVE
rogma@free.fr - 06.19.02.96.05

ASSOCIATION LANDAISE DES CHASSEURS D'ALOUETTES AUX PANTES

CALORME Jean-Pierre - MESSANGES
jeanpierre.calorme@sfr.fr - 06.21.70.66.01

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DES LANDES

GODRON Guillaume - BAYONNE
guillaume.godron@gmail.com - 06.09.21.36.06

ARTEMIS - ANTUNEZ Jean-Luc - MONT-DE-MARSAN

antunezjeanluc@hotmail.com - 06.42.05.40.17

LES DIANES DES LANDES

GONZALEZ Marlène - BROCAS
marlou40@live.fr - 06.51.61.83.07

AMICALE DES LOUVETIERS

LAVIGNE Jean-Jacques - SAINT-JUSTIN
jeanjacqueslavigne@sfr.fr - 06.25.79.10.82

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GARDES PARTICULIERS DES LANDES

PALLAS Alain - GABARRET
alainpallas40@orange.fr - 06.70.17.43.72

CNB - DESBIEYS Jean-Marc - MIMIZAN

mjm_desb@club-internet.fr - 06.21.65.88.95

ASSOCIATION AVENIR CHIEN COURANT

BAUBION BROYE Guy - SAINT-CRICQ-DU-GAVE
mairie.stcricqdugave@wanadoo.fr - 06.34.61.16.60

Partenaires techniques et financiers

Europe

FACE : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe
OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental
Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409

National

MEDDE : Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
GEOC : Groupe d'Expert sur les oiseaux et leur Chasse
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs

Associations nationales cynégétiques

UNAPAF : Union Nationale des Piégeurs Agréés
GIFS : Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage
IMPCF : Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique
ANCGE : Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau
CNB : Club National des Bécassiers
BDF : Bécassier de France
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Régional

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CSRPN Nouvelle-Aquitaine : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine

FRC : Fédération Régionale des Chasseurs

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

CRNA : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

CRA : Conservatoire des Races d'Aquitaine

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

Départemental

Préfecture des Landes

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

CD40 : Conseil Départemental des Landes

CA40 : Chambre d'Agriculture des Landes

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles

AJA : Association des Jeunes Agriculteurs des Landes

ONF : Office National des Forêts

SYSSO : Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

DFCI : Défense de la Forêt contre l'Incendie



Contexte cynégétique et organisation de la chasse en territoire landais

Les Landes se compose de 331 communes réparties sur 924 300 ha. Département dit à « ACCA obligatoire », chacune des communes, ou presque sauf exception, détient une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ou une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA), qui a pour objectif d'organiser la chasse sur son territoire en regroupant les chasseurs locaux et en gérant les espèces chassables en concertation avec les autres acteurs.

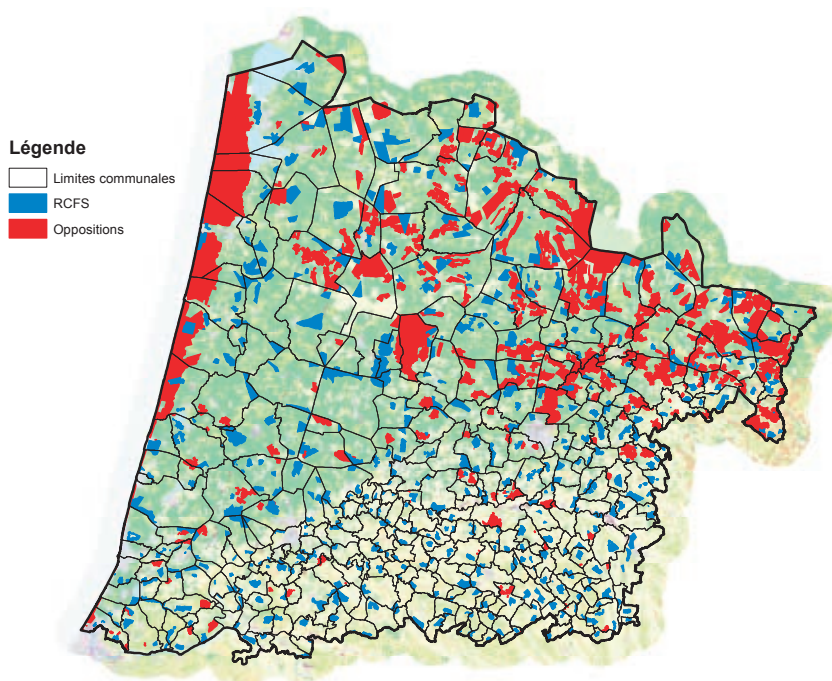
Le département des Landes possède alors en 2018, 315 ACCA, 5 AICA fusion, 13 AICA union, 5 Sociétés Communales de Chasse (SCC) et 341 territoires privés qui se partagent 682 821,37 ha.

La réglementation impose un seuil minimum de 10% du territoire chassable en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) par ACCA. Les chasseurs détiennent alors l'outil de protection le plus important à l'échelle nationale. Bien que trop souvent méconnues, les RCFS

représentent le plus important maillage de sites protégés en France avec plus de 12 000 sites pour une couverture de plus de 2,5 millions d'hectares. Grâce à ce réseau de sites protégés, les chasseurs landais contribuent activement avec environ 67 398 ha de RCFS à la protection des habitats et à la quiétude des espèces, qu'elles soient migratrices ou sédentaires tant pour la reproduction que pour le gagnage.

	Nombre	Surface estimée (ha)
ACCA	315	682 821,37
AICA fusion	5	
AICA union	13	
SCC	5	
Territoires privés	341	124 739
RCFS	-	67 398

► Organisation de la chasse dans les Landes







Sommaire

1	MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF	<i>page 8</i>
1-1	Les formations	<i>page 8</i>
	▶ Formation à l'examen du permis de chasser	
	▶ Formation à la chasse à l'arc	
	▶ Formation sécurité en battue	
	▶ Formation Piégeur	
	▶ Formation Hygiène à la venaison	
	▶ Formation Affût/Approche	
1-2	Les validations 2017/2018	<i>page 15</i>
	▶ La validation 3 fois sans frais	
	▶ Le chasseur landais	
	▶ Le prix de la validation	
1-3	La communication	<i>page 20</i>
	▶ Au près du grand public	
	▶ Le CPIE Seignanx et Adour, intermédiaire des chasseurs dans l'éducation à l'environnement	
	▶ Opérations caritatives	
	▶ Communication scientifique	
2	MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE	<i>page 24</i>
2-1	Interventions en faveur des milieux et des zones humides	<i>page 26</i>
	▶ Bilan des Actions 2018 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 294 679,80 €)	
	▶ Les vaches marines	
	▶ Les vaches béarnaises	
	▶ Intervention dans les programmes environnementaux	
	▶ Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)	
	▶ Programme LEADER Régénération Naturelle Assistée, complétée de plantations ponctuelles	
2-2	Mission de prestation de services et d'études environnementales	<i>page 37</i>
	▶ Dossier de régularisation des lacs de tonne	
	▶ Suivi des passages grande faune	
2-3	Soutien et coordination pour les ACCA	<i>page 38</i>
2-4	Addi'Chasse	<i>page 43</i>
3	MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	<i>page 44</i>
3-1	Gestion des espèces	
	▶ Le grand gibier	
	▶ Analyse sanitaire	
	▶ Le petit gibier sédentaire	
	▶ Les migrateurs terrestres	
4	GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER	<i>page 86</i>
4-1	Indemnisation et localisation des dégâts	<i>page 87</i>
4-2	Missions de prévention	<i>page 88</i>
	▶ L'agrainage de dissuasion	
	▶ La pose de clôtures	
5	STRUCTURES CONNEXES	<i>page 90</i>
5-1	Alca Torda	<i>page 91</i>
	▶ Bilan du centre en 2018	
5-2	Le Fonds de Dotation Alca-Torda Biodiversité	<i>page 93</i>



1 Missions de service public d'ordre administratif



Les Formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Formation	Nombre de séances en 2018	Nombre de personnes formées en 2018
Hygiène et venaison	2	56 (+10)
Piégeage	2	78 (+25)
Arc	2	42 (-15)
Affût/Approche	10	100
Gardes Particuliers	1	40 (+9)
Sécurité en battue	13 (+3)	170 (+128)
Permis de chasser	9 (-1)	302 (-86)

Permis de chasser

→ **21 120** validations départementales pour la saison 2017/2018, soient
 → **186** chasseurs départementaux de moins
 → **49 %** de validations internet (10 416 e-validation soit 10% de plus qu'en 2016/2017)
 → **224** personnes ont réussi l'examen du permis de chasser cette année.

Campagne	Départemental	Dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9 J	3 J
09/10	24 610	200	466	106	540
10/11	23 962	277	454	104	524
11/12	23 744	289	426	97	521
12/13	23 142	267	387	131	572
13/14	22 449	256	384	133	702
14/15	22 122	233	346	134	781
15/16	21 526	263	332	135	879
16/17	21 306	291	326	139	927
17/18	21 120	274	344	161	1094

1.1 ▶ Les formations

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la Fédération des Chasseurs des Landes dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégers. On distingue 7 types de formations.

▶ Formation à l'examen de permis de chasser

Depuis le premier janvier 2014 les modalités de l'examen du permis de chasser ont changé. Les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées en une seule épreuve. Il en est de même pour la formation. Les autres modifications sont résumées dans le tableau ci-contre.

	Ancienne version	Nouvelle version
Formations	2 demi-journées	1 demi-journée
Examens	2 sessions (théorie et pratique)	1 session
Evaluation sur le semi-automatique	Non	Oui (possible)
Méthode de saisie	Tablette	Ordinateur
Nombre de questions théoriques	21	10
Note d'obtention	16/21 pour la théorie 16/21 pour la pratique (hors fautes éliminatoires)	25/31 (hors fautes éliminatoires)

▶ RAPPEL

Plus que jamais, il est très important de travailler en amont le passage de cet examen qui n'est pas simple. Il est impératif que le candidat s'entraîne seul, pour cela de nombreuses aides sont possibles, la fédération peut mettre à disposition un manuel du permis de chasser ainsi qu'un DVD. Il est également possible de s'entraîner sur internet, notamment sur le site de la Fédération des Landes www.fedechasseurslandes.com ou de la Fédération Nationale des Chasseurs www.chasseurdefrance.com.

Lors de l'année 2018, 335 candidats ont passé l'examen contre 438 en 2017, 224 l'ont obtenu contre 288 en 2017 (-22%).

L'examen du permis de chasser dans le département des Landes affiche un taux de réussite de 66,9 %. Il sous-entend que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat général, en 2018 était de 88,3 % (source : Ministère de l'éducation nationale).

Le taux d'absentéisme reste relativement élevé même si pour cette année il est passé sous la barre des 10% (9,55%).



Les statistiques de réussite au cours de l'année 2018 sont les suivantes

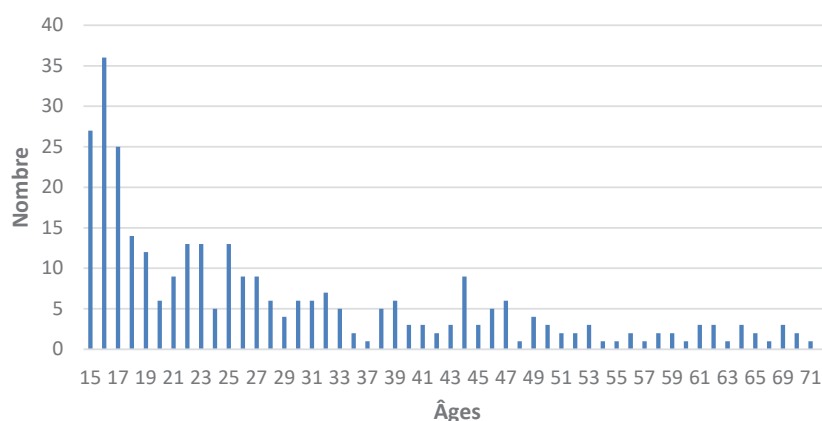
MOIS	Inscrits	Absents	Refusé	Présents	Reçus	Ajournés	% réussite
JANVIER	44	4	0	40	29	11	72,50%
FEVRIER	33	3	0	30	22	8	73,33%
MARS	44	3	0	41	32	9	78,05%
AVRIL/MAI	30	2	0	28	17	11	60,71%
MAI/JUIN	38	5	0	33	23	10	69,70%
JUILLET	40	4	0	36	25	11	69,44%
AOUT	35	3	0	32	24	8	75,00%
SEPTEMBRE	27	2	0	25	18	7	72,00%
OCTOBRE	aucune session d'examen						
NOVEMBRE	44	6	1	37	34	3	91,89%
DECEMBRE	aucune session d'examen						
TOTAL GENERAL	335	32	1	302	224	78	74,17%

Le candidat

L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 29 ans. Cet âge moyen est important, il est expliqué par la présence de candidats âgés, jusqu'à 72 ans. L'âge médian est de 24 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 24 ans ou plus et l'autre moitié 24 ans ou moins. La classe d'âge la plus représentée est, comme à l'accoutumée, celle des 16 ans. 30 inscrits, soit 9,3 % (7,3% en 2017), étaient des candidates ce qui est 4 fois plus que le taux de chasseresses dans le département.

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de candidats selon leur âge pour l'épreuve pratique en 2018.

► Nombre de candidats au permis en fonction de l'âge



► Formation à la chasse à l'arc

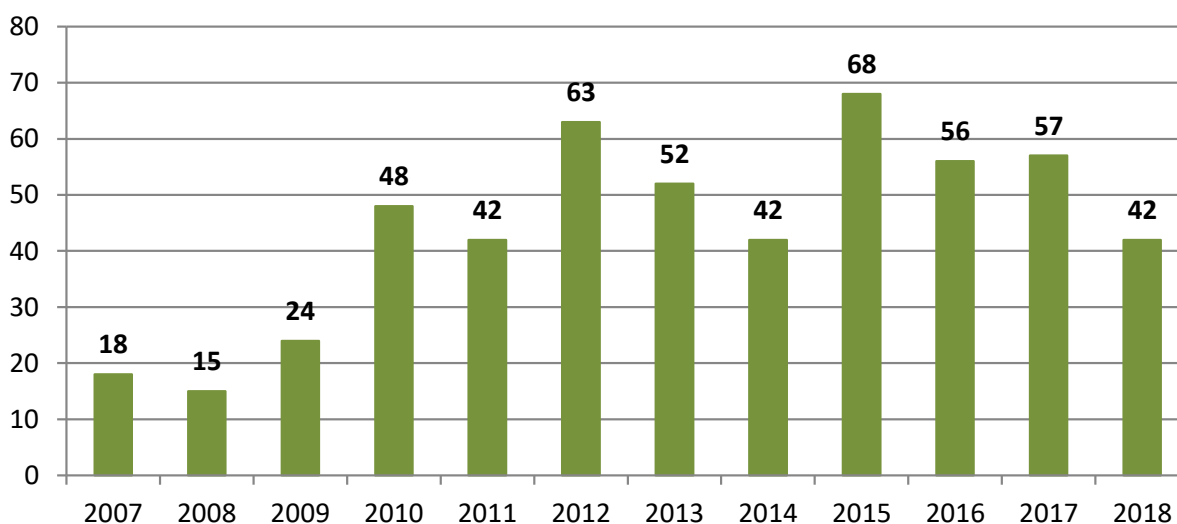
Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet, à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part, de pouvoir pratiquer ce mode

de chasse spécifique. Elle est indispensable pour pratiquer la chasse à l'arc.

En une journée, mais ventilée en deux parties, l'une pratique

et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, le matériel ou encore les zones anatomiques à atteindre.

► Nombre de personnes formées à la chasse à l'arc depuis 2007



Depuis 1995, dans les Landes, ce sont 759 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs. Depuis 2014 trois personnels de la fédération peuvent former des candidats à la chasse à l'arc. Le nombre de personnes inté-

ressées varie d'une année sur l'autre, et même si on constate une légère baisse du nombre de chasseurs formés, il apparaît que l'activité sur le terrain reste très dynamique. L'utilisation de l'arc est un atout, notamment dans les zones urbanisées où son utilisation est très appréciable. De plus, on remarque que

cette pratique semble attirer de plus en plus de jeunes chasseurs puisque si l'âge moyen du chasseur landais augmente, celui du participant à la formation chasse à l'arc diminue ; raison pour laquelle, la FDC40 encourage son développement.

► Formation sécurité en battue

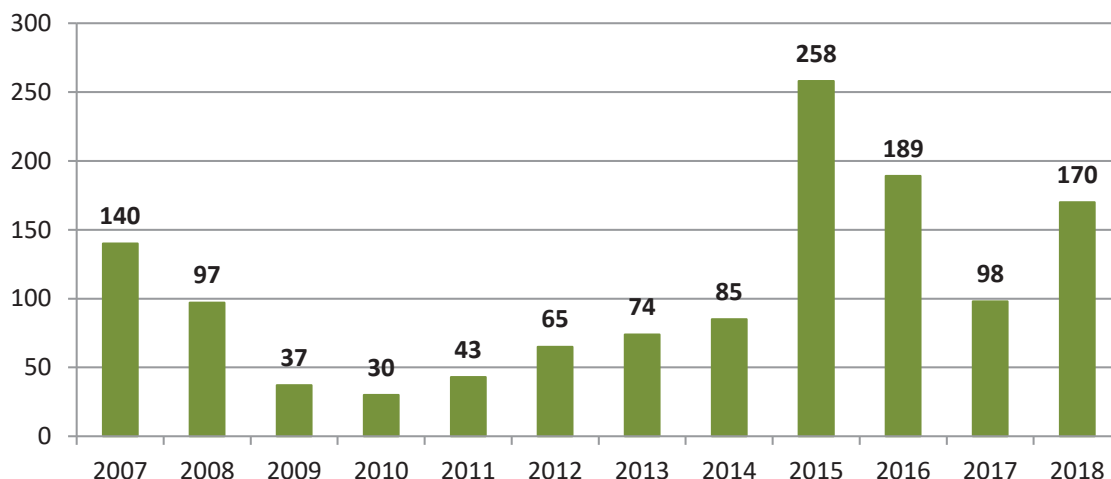
Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une demi-journée de sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

Lors de cette formation, sont réalisés :

- Du tir sur sanglier courant
- Du tir à plomb sur une silhouette de chevreuil
- Le réglage de l'arme
- Des cours de connaissances balistiques
- Des cours de connaissances théoriques et pratiques sur la sécurité et les différents modes de chasse



► **Nombre de candidats formés à la sécurité en battue depuis 2007**



Ce sont 1603 candidats qui ont été formés à la sécurité en battue depuis 2004. Le nombre de candidats formés par an a évolué au fil des années, proportionnellement au nombre de battues réalisées qui ne cesse d'augmenter.

Outre l'intérêt de rappeler les bonnes pratiques à adopter en battue, cette formation est l'occasion, à la fois pour les organisateurs de battue que les participants, de se tenir informé des diverses évolutions de la réglementation et des dispositions du schéma départemental.

La Fédération reste vigilante à la problématique sécurité en battue et encourage les chasseurs à renouveler cette formation qui se veut évolutive.

Nous rappelons qu'en cas d'infraction aux règles élémentaires de sécurité, cette formation est obligatoire pour le contrevenant.

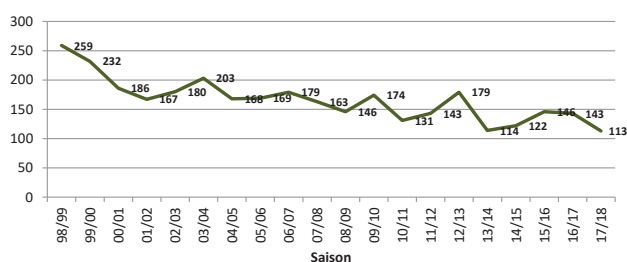
Pour compléter cette partie vous trouverez ci-dessous une représentation de l'évolution des accidents de chasse sur le territoire national :

Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élève à 113, en net recul par rapport à celui de la saison précédente (143 accidents). Sur ces 113 accidents, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer dont 3 concernant des personnes « non chasseurs », contre 18 la saison précédente (aucune victime non chasseur).

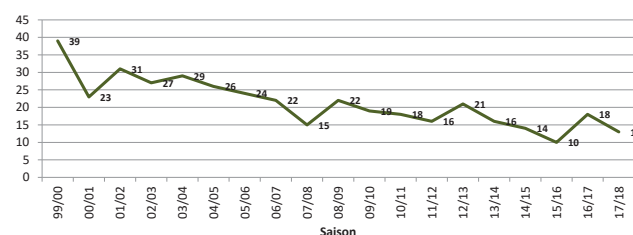
Si ces chiffres, historiquement bas, confirment la tendance baissière observée depuis près de 20 ans, il n'en demeure pas moins que la chasse souffre, aujourd'hui plus que jamais, de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu.

La majorité des accidents mortels est liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité c'est pourquoi la FDC40 reste activement mobilisée pour réduire l'accidentologie à la chasse, notamment au travers de la formation à l'examen du permis de chasser, de la formation des chasseurs et de la conduite d'opérations de communication.

► **Evolution du nombre d'accidents de chasse en France (ONCFS)**



► **Evolution du nombre d'accidents de chasse mortels en France (ONCFS)**



► Formation piégeur

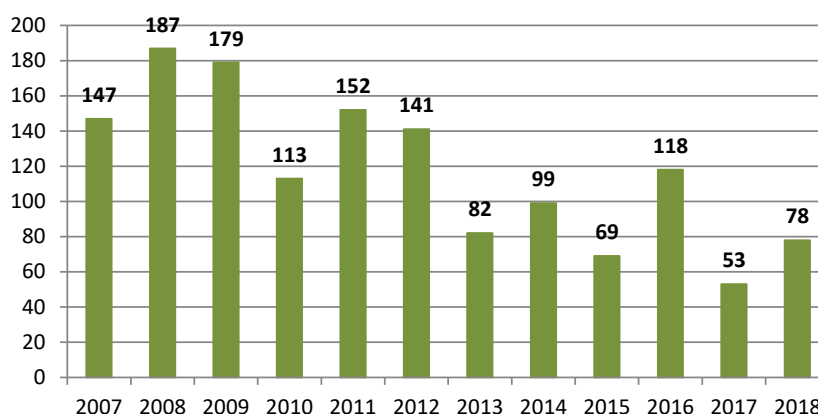
Toute personne qui utilise des pièges (hors pièges de catégorie 1) doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération. La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique, de la législation, de la biologie en passant bien évidemment par la technique.

La Fédération, en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), forme plusieurs dizaines de piégeurs chaque année.

1890 piégeurs actifs sont déclarés dans le département des Landes en 2018.



► Nombre de piégeurs formés depuis 2007



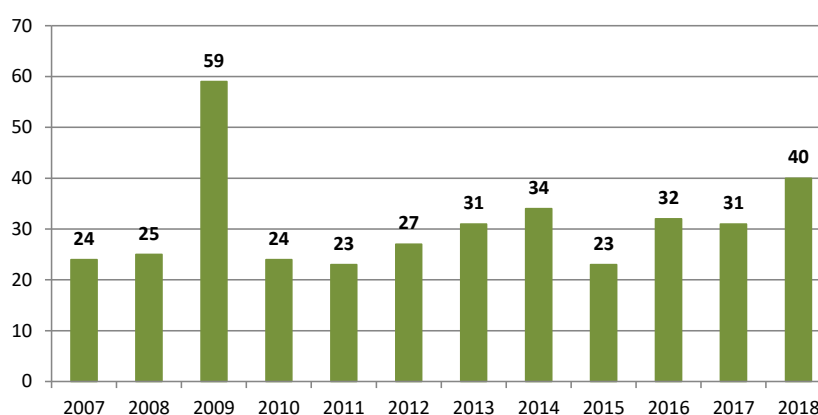
► Formation garde particulier

En réponse aux besoins du terrain, la Fédération s'associe à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) afin de former les gardes particuliers.

Véritable relais entre les détenteurs de droits de chasse et les chasseurs, le futur garde y abordera les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à la pratique. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.

Le département des Landes, territoire majoritairement géré par les Associations Communales de Chasse Agréées, ne forme en

► Nombre de gardes particuliers formés depuis 2007



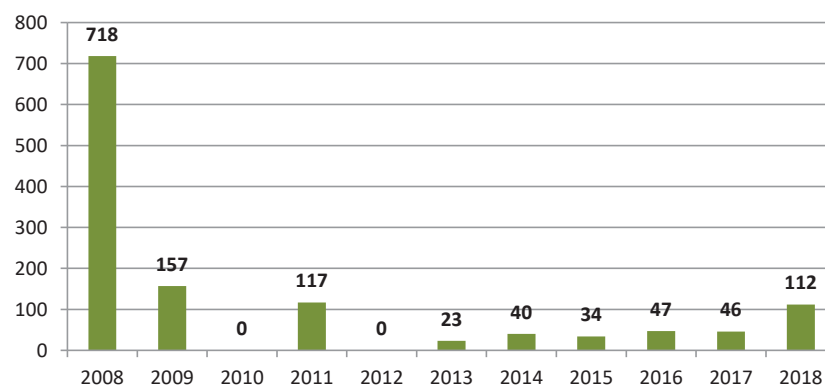
réalité que peu de gardes particuliers. On note tout de même une augmentation depuis 2015 pouvant s'expliquer par des roulements réguliers au sein des

ACCA locales. Pour l'heure, il semblerait que les besoins des détenteurs de droits de chasse soient assurés.

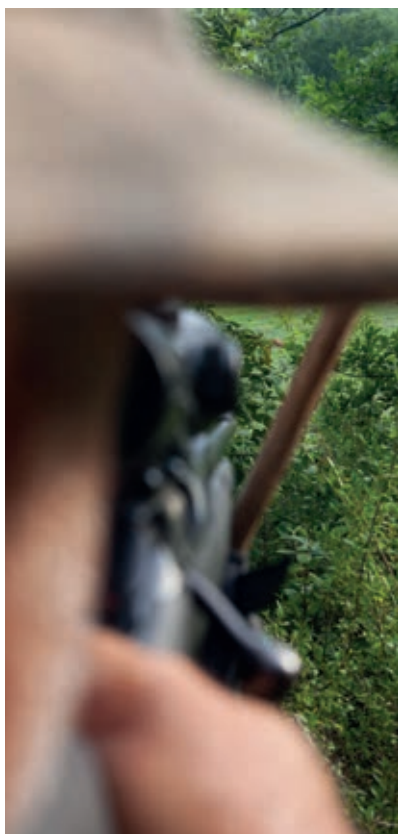
► Formation hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène à la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Elle forme les chasseurs à l'analyse du gibier tué à la chasse afin de s'assurer du bon état sanitaire. Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs. À ce jour, 1238 personnes ont été formées.

► Nombre de candidats formés à l'hygiène et venaison depuis 2007



► Formation affût/approche

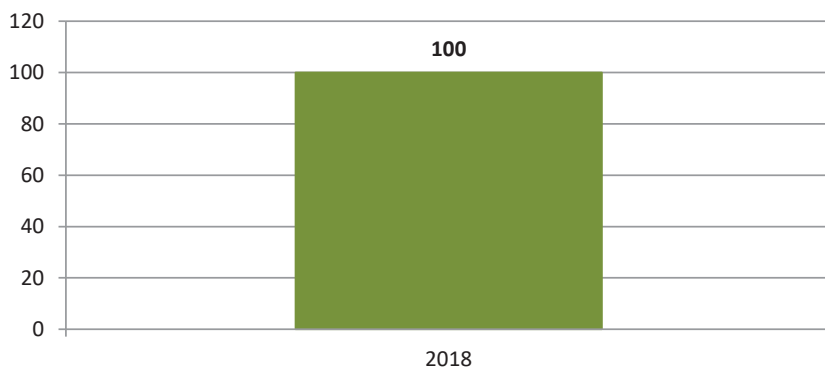


En raison du développement de ce mode de chasse, intimement lié à l'évolution des pratiques cynégétiques ainsi que pour répondre à l'augmentation des populations de sanglier, la FDC40 a senti le besoin d'encadrer cette activité. Les axes principaux abordés sont : la sécurité, la réglementation et les équipements.

La chasse à l'affût et à l'approche sont de plus en plus pratiquées non seulement pour le tir du chevreuil en été mais également comme moyen complémentaire de lutte contre les populations de sanglier en période de semis.

Pour sa première année de mise en place, 100 chasseurs ont été formés. Répondant à une réelle demande du terrain, les premiers retours semblent très satisfaisants.

► Nombre de chasseurs formés aux modes affût/approche depuis 2018



1.2 ▶ Les validations 2017/2018

Pour la saison 2017/2018 le nombre de validations du permis de chasser est le suivant :

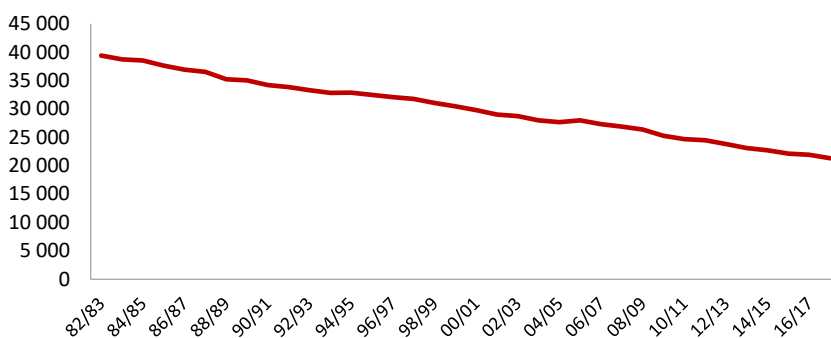
Type	Départemental	dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	Permis 9 Jours	Permis 3 Jours
17/18	21 120	274	344	161	1094

Le contexte national d'évolution du nombre de permis est bien connu : il est clairement à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Malgré des efforts d'attractivité réalisés par la FDC40 avec notamment la validation en ligne et le 3x sans frais, le département des Landes n'échappe pas à la règle. Ainsi depuis 1982 le département a perdu près de 20 000 chasseurs (50% de l'effectif initial).

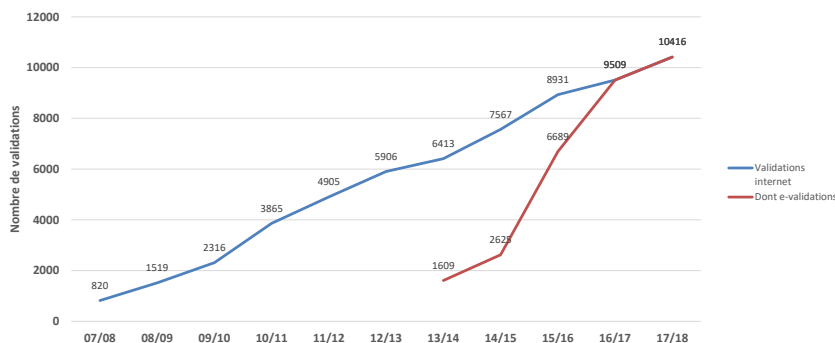
Pour les validations 2017/2018, 10 416 permis ont été validés sur internet. Ce mode de validation devient donc une partie importante de la gestion administrative du permis de chasser preuve que notre loisir n'échappe pas à l'évolution technologique. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de validations sur internet.

Avec près de 50% des validations en 2017/2018, la validation par internet présente un succès important. Il ne s'agit pas là d'un allègement du travail des fédérations dans le traitement de la validation puisque la partie administrative reste la même. En revanche, c'est une simplification importante pour le chasseur puisqu'il va permettre l'impression de la validation en cas de perte. Le chasseur depuis internet peut directement imprimer sa validation, s'évitant ainsi le déplacement ou le courrier, et surtout disposant immédiatement de son titre annuel.

▶ Evolution du nombre de validations dans le département des Landes



▶ Evolution du nombre de validations sur internet



Astuce validation : n'hésitez pas à vous imprimer plusieurs e-validations afin d'en placer dans les différentes vestes, pantalons, véhicules... vous évitez ainsi l'éventuel oubli.



► La validation 3 fois sans frais

Lancée à titre expérimental en 2016 en ne le proposant qu'au guichet dans un premier temps, la validation en 3x sans frais a été ouverte cette année à tous

les adhérents. Pour la saison 2017/2018, 2 984 chasseurs (2 908 en ligne et 76 au guichet) ont profité de cet avantage. En

proposant ce service, la FDC40 cherche à s'inscrire dans une démarche de facilitation d'accès à la pratique de la chasse.

► Le chasseur landais

L'âge moyen du chasseur dans les Landes est de 58 ans. L'âge médian est de 61 ans, c'est-à-dire que la moitié des chasseurs ont 61 ans ou plus.

Ce graphique représente la pyramide des âges de la chasse landaise.

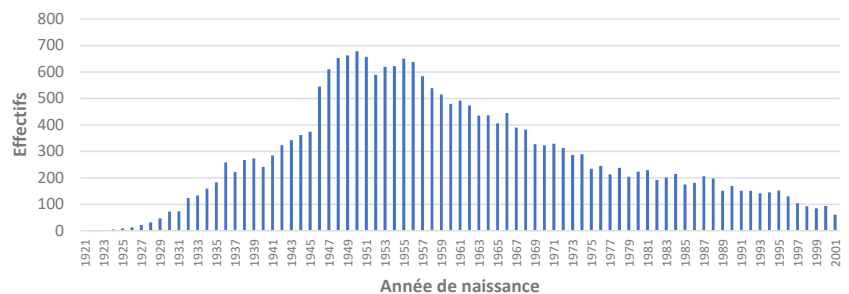
L'année de naissance la plus représentée reste depuis quelques années maintenant, l'année 1950 soit 68 ans. On constate tout de même que la chasse n'est pas pratiquée par une majorité de jeunes, et que cet état de fait est une réelle inquiétude pour la fédération, dans un contexte où les exigences vis-à-vis des chasseurs augmentent.

Le chasseur le plus âgé a 97 ans (validation symbolique).

Les cartes suivantes présentent le département de résidence de chasseurs français non landais ayant validé dans les Landes et le pays des chasseurs européens qui sont venus chasser dans les Landes durant la saison 2017/2018.

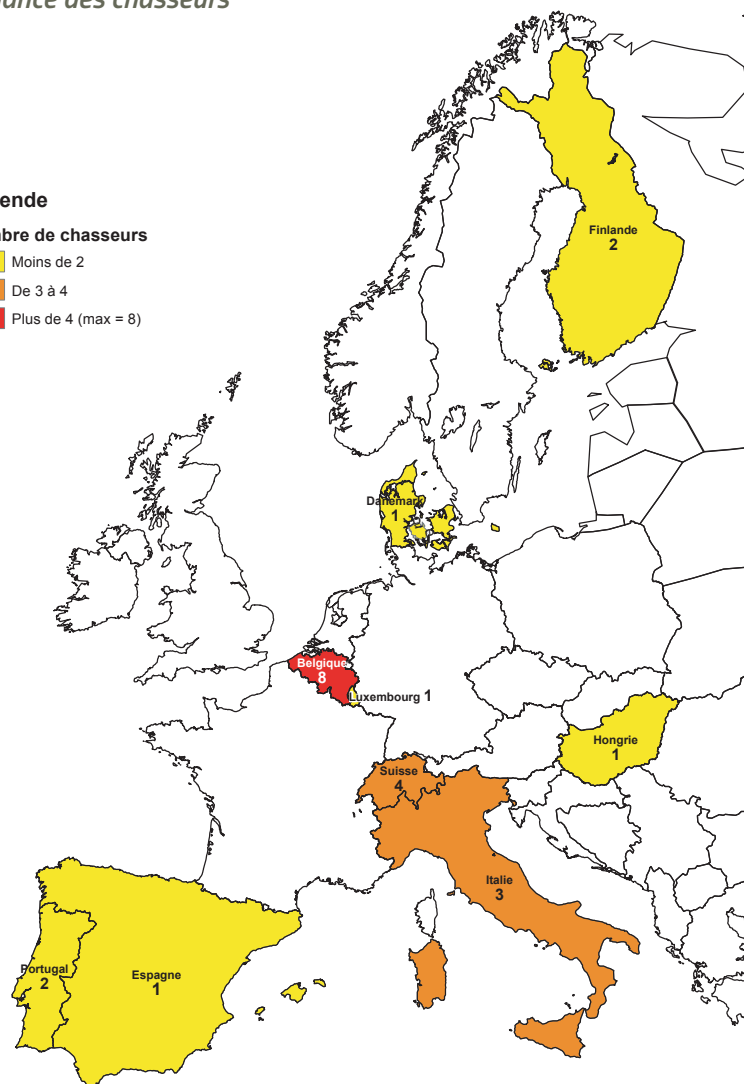
On remarque que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France. La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs.

► Année de naissance des chasseurs landais - saison 2017/2018

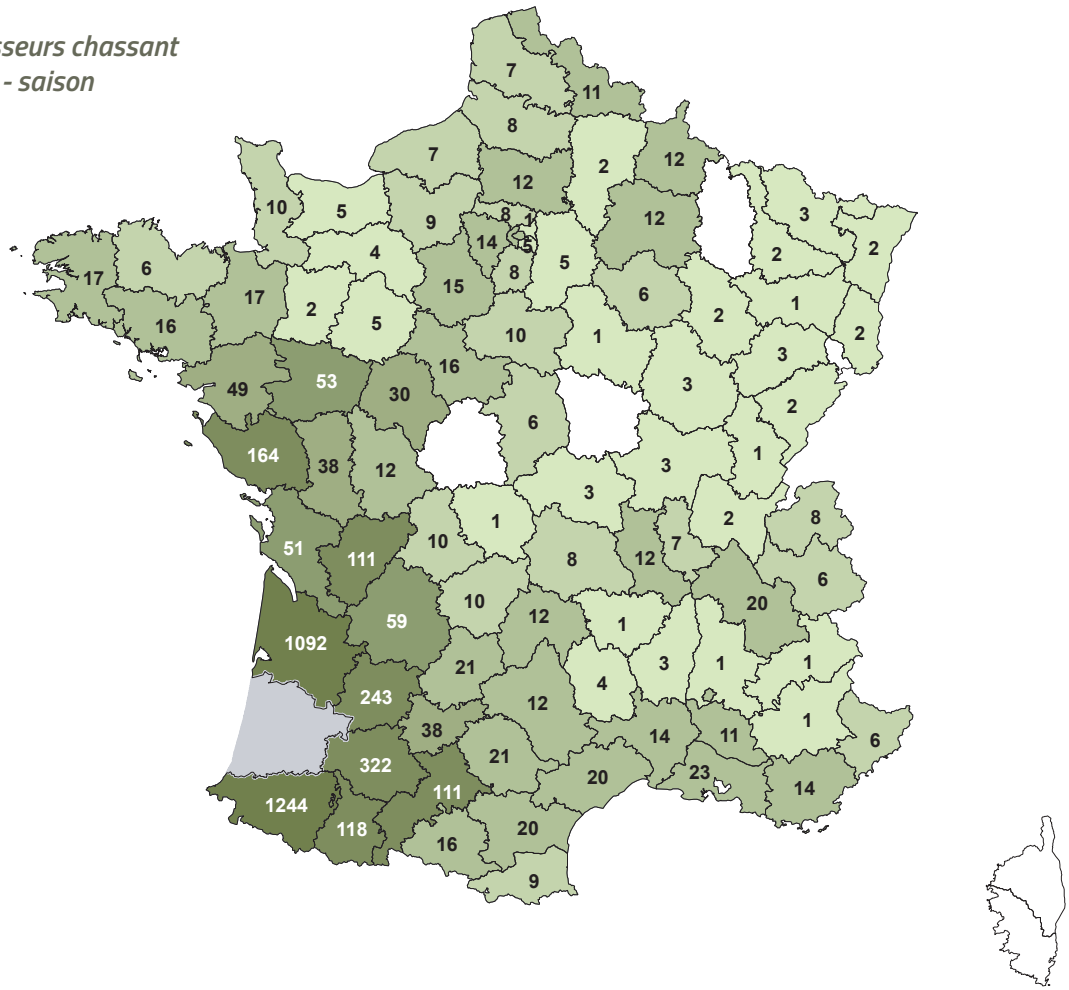


► Provenance des chasseurs

Légende
Nombre de chasseurs
 Moins de 2
 De 3 à 4
 Plus de 4 (max = 8)



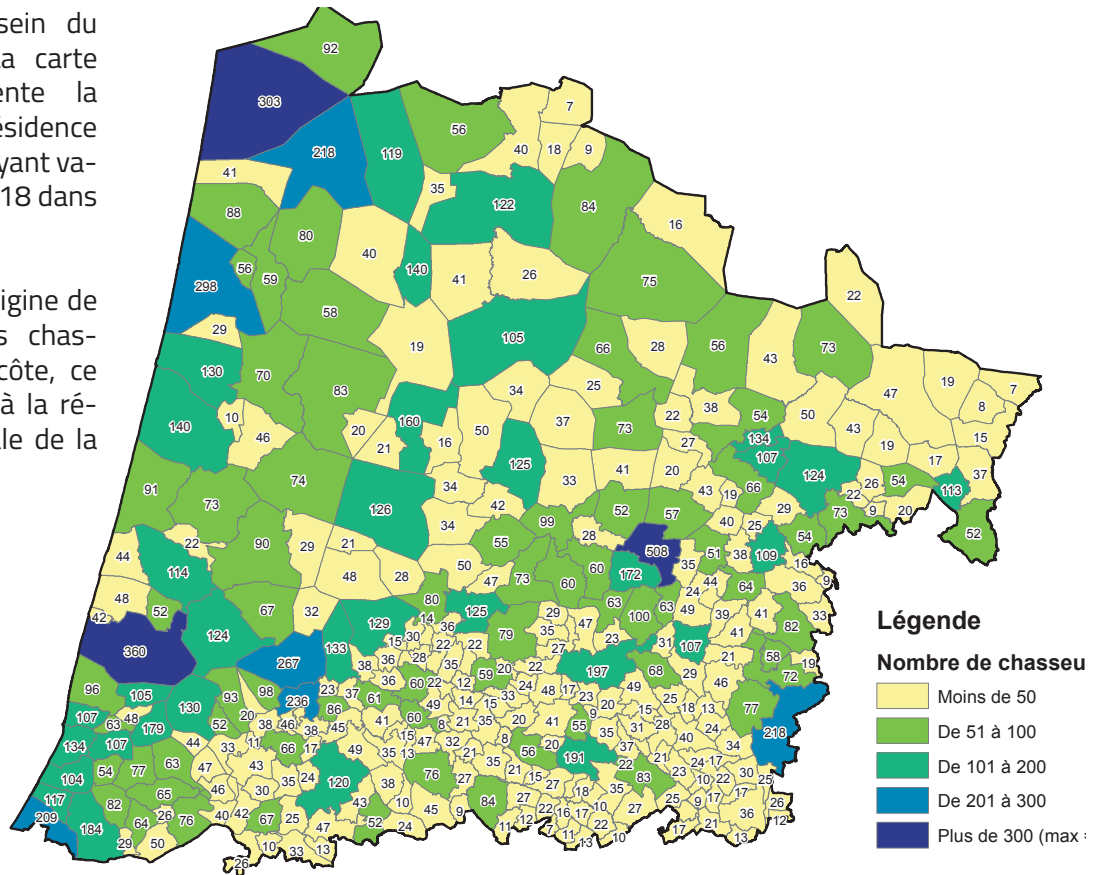
► Origine des chasseurs chassant dans les Landes - saison 2017/2018



► *Provenance des chasseurs*

On peut également regarder l'origine des chasseurs au sein du département. La carte suivante présente la commune de résidence des chasseurs ayant validé en 2017/2018 dans le département.

On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population.



Les tableaux suivants présentent le nombre de chasseurs validant dans les Landes et la proportion de la population que cela représente.

■ **Pour les 10 communes où résident le plus de chasseurs**

On retrouve les mêmes communes que l'an dernier à l'exception de Saint-Sever qui prend la

place à Saint-Martin-de-Seignanx. On note que même dans les communes qui regroupent le

plus de chasseurs, la tendance est à la baisse alors que ces villes augmentent en population.

COMMUNES	2016/2017	2017/2018	EVOLUTION (%)	POPULATION (2018)	PART DE CHASSEUR (%)
Mont-de-Marsan	546	508	-6,96	31 492	1,61
Soustons	394	360	-8,63	7 908	4,55
Biscarrosse	330	303	-8,18	15 783	1,92
Mimizan	322	298	-7,45	6 861	4,34
Saint-Paul-lès-Dax	273	267	-2,20	13 866	1,93
Dax	247	236	-4,45	20 071	1,18
Aire-sur-l'Adour	237	218	-8,02	6 115	3,57
Parentis-en-Born	223	218	-2,24	6 240	3,49
Tarnos	209	209	0,00	12 799	1,63
Saint-Sever	-	197	-	4 801	4,10



■ Pour les 10 communes où résident le moins de chasseurs

COMMUNES	2017/2018	POPULATION (2015)	%
Arx	7	73	9,59
Beyries	7	123	5,69
Mano	7	129	5,43
Baudignan	8	53	15,09
Bergouey	8	96	8,33
Gibret	8	102	7,84
Argelouse	9	85	10,59
Arsague	9	364	2,47
Dumes	9	258	3,49
Mauvezin-d'Armagnac	9	109	8,26

Avec une population de 408 014 habitants (source INSEE, estimation 2016) le département présente 5,17% de chasseurs. Pour rappel la France compte en moyenne environ 2 % de chasseurs.

Le département des Landes avec son territoire rural, se positionne dans la tranche supérieure du

nombre de chasseurs par habitant.

On notera tout de même que dans les communes qui regroupent le plus de chasseurs, la tendance est à la baisse alors que ces villes augmentent en nombre d'habitants. Cela se caractérise par une diminution de la proportion de chasseurs dans ces villes

alors qu'à l'inverse, même si le nombre minimal de 7 chasseurs est celui de l'année passée, la tendance à la baisse est également perçue dans ces villages avec par rapport à 2016/2017, 2 nouvelles communes à 7 chasseurs seulement. Néanmoins, la proportion de chasseurs dans ces derniers reste très élevée.

► Le prix de la validation

Pour la saison de chasse 2017/2018, les composantes du prix de la validation étaient les suivantes :

Type de validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (oncfs)	Droit de timbre (Etat)	Cotisation pour le budget dégât	Prix total
Départementale	89,00 €		44.14 €	9,00 €	6,00 €	148.14 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	30,00 €	1,00 €	22.08 €	9,00 €		62.08 €
Nationale	89,00 €	(72,00 €) Optionnel	225.43 €	9,00 €	6,00 €	329.43 € (401.43 €)
Départementale 9 jours	47.50 €		26.72 €	9,00 €		83.22 €
Départementale 3 jours	23,75 €		17.41 €	9,00 €		50.16 €

La gestion administrative de la chasse est une mission extrêmement importante à la Fédération en termes de budget et de temps de travail. Pour cela une équipe cohérente permet d'assurer ces missions. N'oublions pas qu'à la Fédération sont traités chaque année :

- 22 000 permis
- 18 000 carnets bécasses
- 901 carnets tonnes
- 2 000 carnets alouettes
- Plusieurs centaines de dossiers dégâts
- Plusieurs milliers de courriers
- Une moyenne de 20 mails et 30 appels téléphoniques par jour
- Une dizaine de visites par jour

Le service administratif de la Fédération des Landes peut se vanter d'une grande efficacité dans un contexte où la charge administrative exigée aux Fédérations, aux territoires et aux chasseurs est de plus en plus importante.

1.3 ▶ La communication

▶ Auprès du grand public

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans la gestion du milieu naturel et de faire comprendre la nécessaire prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire.

Les expositions et manifestations

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions est de :

- Toucher un public aussi large que possible.
- Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux au-delà du sens restrictif de la gestion cynégétique.
- Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce, ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie), ou de milieux (barthes, marais littoraux, ...).
- Susciter des questions, un débat.

La Fédération met, par ailleurs, à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

Ainsi en 2018 la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes aura été présente :

- Aux journées mondiales des Zones Humides
- A la fête de la chasse à Labrit
- Au Printemps des Landes
- Aux journées du patrimoine
- Au marché de nuit à Losse
- Aux automnales de Sabres
- A la fête du Bœuf de Chalosse



- A la fête de la Béarnaise (journées Régionales Nature)
- Aux 48h Nature

Les animations

La fédération développe sa politique d'animations auprès du grand public. L'expérience montre que la réalisation d'animations reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela elle s'entoure de partenaires ancrés au territoire et réalise également nombre d'animations en interne. Le volet animation de la fédération a représenté en 2018 36 animations et reste orienté vers deux types de publics : le grand public et les scolaires.

Le grand public est généralement invité à visiter les sites de la fédération afin d'y appréhender la notion de zones humides, de faune sauvage, de gestion, d'acteurs locaux.

Les animations auprès des scolaires sont plus ciblées sur la découverte et l'apprentissage

de la nature en général, où sont expliquées les notions d'écosystème, de milieux, de migration... L'ensemble de ces animations ont mobilisé le personnel technique sur plus de 300 heures. Appuyée pour cela par le CPIE Seignanx et Adour et parfois d'autres partenaires, la FDC40 propose des activités et animations pédagogiques pour la découverte de la nature et des grands processus naturels pour des enfants ou des étudiants. 2018 est marquée par un total de plus de 600 élèves/étudiants ayant suivi les animations fédérales.

En parallèle, la fédération forme des bénévoles des ACCA à la réalisation de temps d'activités périscolaires. Face à une recrudescence des demandes des mairies auprès des ACCA de réaliser des animations auprès des scolaires, la fédération propose la formation et la mise à disposition de matériel pour nos adhérents.

Par ce biais, l'activité chasse est un relai dans les écoles pour l'éducation à la nature et à l'environnement.



Quelques animations 2018

SITE	EVENEMENT
Lagune "Latapy" à Vert	Animation Grue cendrée
Barthes Pontonx	Journée Mondiales des Zones Humides (milieux/activités/enjeux)
Barthe de la "Plaine" à Pontonx	Découverte des milieux et espèces inféodés aux zones humides
Réserve de Lesgau - St Martin de seignanx	Reportage sur la réserve de Lesgau et le baguage des limicoles
Région du Born et Gironde	Printemps des Landes - Marais de Gastes - découverte et gestion
Plaine "Pigeon" Lit-et-Mixe	CD 40/Escalandes - Animation histoire et gestion des zones humides d'arrière dunes
Sorde l'Abbaye	Animation sur tourbière et éco-pont A63
Landes d'Armagnac	Découverte des Milieux/espèces
Losse	Marché de nuit - expo lagunes (faune/flore)
Marais du "Naouns" à Sabres	Chantier école pose clôture bétail et communication sur le marais
Barthes Téthieu	Journée Patrimoine (milieux/activités humaines/enjeux)
Losse	Visite lagunes de Haute-Lande - placettes gentiane pneumonanthes - faune
Asasp Arros (64)	Stand fête de la vache Béarnaise
Marais du Born - Gastes	Découverte du marais et de l'activité de la chasse à la tonne
Marais d'Aureilhan	Office de tourisme - le marais d'Aureilhan et la Vache marine



Visites de sites

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important.

Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la Fédération (Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...). Les techniciens fédéraux ont pu faire visiter la réserve des Barthes de Saint-Martin-de-Seignanx et Pontonx-sur-l'Adour, la lagune de Latapy à Vert, le marais d'Aureilhan ou encore la Plaine de Pigeon à Lit-et-Mixe.

De plus, sont mis à disposition pour le public, des observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ouverts toute l'année, ils permettent de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils sont également pourvus d'informations sur l'action fédérale et sur l'action des chasseurs locaux. Pour exemple, environ 12 000 visites annuelles sont enregistrées à l'observatoire de Saint-Martin-de-Seignanx où l'accès est libre et gratuit.



► Le CPIE Seignanx et Adour, intermédiaire des chasseurs dans l'éducation à l'environnement

Initiée, depuis 1976, par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires est en partie déléguée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx et Adour, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral. Par la diversité des sujets abordés, bien que le thème principal soit axé sur les zones humides et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle important qu'y jouent les chasseurs, cela permet de réaliser une action complète et pérenne sur :

- l'éducation à l'environnement auprès de plus de 5 300 scolaires en 2018 (maternelles, primaires et collèges).
- la formation auprès de plus de 300 étudiants (lycées et universités principalement).
- l'animation avec un large public ayant participé à diverses manifestations.

Par cet intermédiaire le nombre de personnes sensibilisées, aux Barthes, aux oiseaux d'eau, à la

gestion de sites etc... est important et l'action du CPIE permet de toucher un large public diversifié dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Presse et journaux télévisés

La fédération intervient régulièrement dans la presse spécialisée ou généraliste, qu'elle soit écrite, sur internet ou même télévisuelle. Ainsi le service technique et le centre Alca Torda ont pu, cette année, rencontrer des journalistes des chaînes radio telles que Sud Radio, France Bleu Gascogne ou TV telles que France 3 et TVPI.

Le projet Addi'chasse est également un excellent vecteur de communication tant dans le monde cynégétique qu'en dehors. De nombreux articles se sont consacrés à ce projet et des reportages télévisuels ont été réalisés à ce sujet.

Web

Le site internet permet de renforcer la communication avec

les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre Fédération.

www.fedechasseurslandes.com

Le site internet vous permet de suivre en temps réel l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées par la Fédération. Il vous est aussi possible de vous inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer votre validation saisonnière.

N'oubliez pas de consulter les réseaux sociaux avec nos comptes Twitter et Facebook pour une information cynégétique au fil des événements. Vous y trouverez également les réactions en direct des passionnés de chasse landaise. Ce sont déjà plus de 6 000 membres qui participent, constituant ainsi un réseau important au niveau landais.



22



► Opérations caritatives

Si les missions principales de la FDC40 sont la coordination de l'activité cynégétique et la préservation de la biodiversité, il n'en demeure pas moins que la solidarité et le partage sont l'essence de la chasse. Depuis 2017, la FDC40 tente alors de s'inscrire de façon durable au sein d'opérations solidaires.

Cette année 2018, 2 dons à la banque alimentaire des Landes ont été réalisés sous la bannière « les chasseurs ont du cœur » (InterProchasse) où plusieurs fédérations de chasse réalisent la même opération au niveau national.

Tout ceci est permis grâce au bénévolat des chasseurs, sans

qui, ces dons seraient impossibles. La première opération a alors permis de récolter en mars 2018, 17 sangliers pour plus de 280 kg de produits transformés et la seconde en décembre 2018 avec 52 chevreuils pour plus de 400 kg cette fois-ci de produits valorisés.

► Communication scientifique

En raison de son expertise en termes de connaissances du territoire et de suivi des espèces, la Fédération produit ou co-produit régulièrement des documents à portée scientifique, à destination du grand public ou des professionnels. Cette mission de production de documents scientifiques est indispensable pour la valorisation de l'activité chasse.

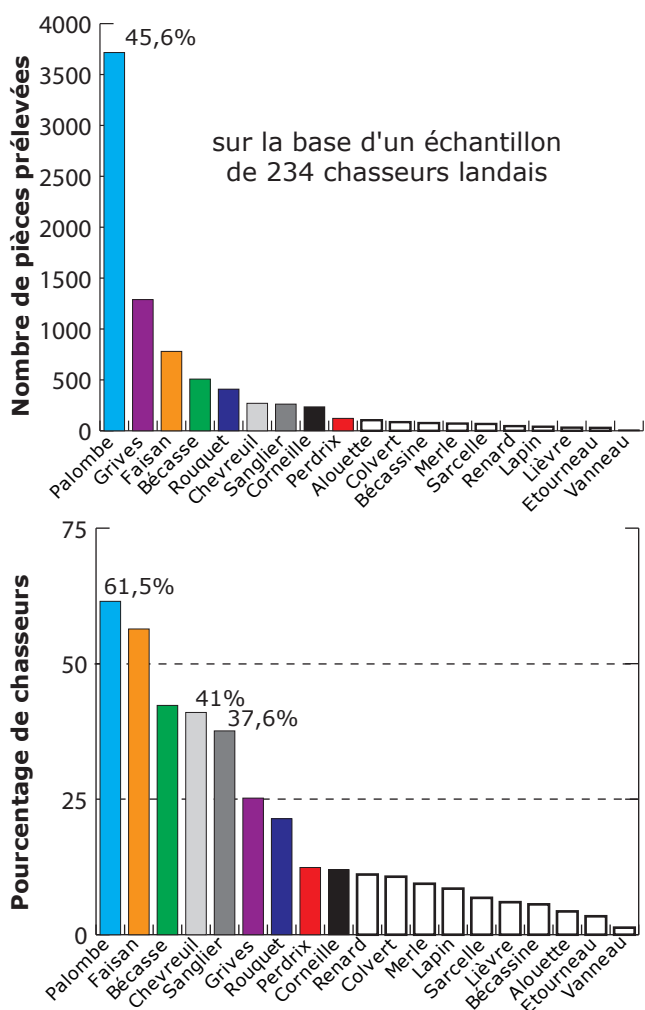
Evaluation des prélèvements toutes espèces (FRC Nouvelle-Aquitaine)

La Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine mène tous les ans une enquête portant sur la pratique de la chasse dans la grande région. Ce sondage, effectué au hasard, porte sur les prélèvements réalisés au fusil de chasse sur 19 espèces. Les chasseurs au filet (pantes à alouettes et palombes) ne sont donc pas concernés par cette étude.

Le gibier roi est, incontestablement et sans surprise, la palombe. L'oiseau représente, à lui seul, un peu plus de 45% de l'ensemble des prises (presque la moitié si l'on prend en compte le rouquet ou Pigeon colombin). Plus de 6 chasseurs landais sur 10 ont tué l'an dernier au moins une palombe. Le faisan commun, parfois dénigré par certains, est malgré tout

chassé par plus de la moitié des nemrods (56,4%), l'espèce n'arrivant qu'en troisième position au niveau du tableau départemental. Il est précédé en cela par les grives (toutes espèces confondues), une chasse pratiquée par le quart des pratiquants. Les autres gibiers d'importance sont la bécasse des bois, le chevreuil

et le sanglier, une tendance déjà signalée l'an passé. On peut encore noter que la corneille noire est affaire de spécialistes et que le lapin de garenne n'est plus du tout le gibier banal qu'il était il y a quelque temps. D'année en année, le jeannot semble se raréfier, à l'exception de quelques rares foyers.



2

Missions de gestion territoriale



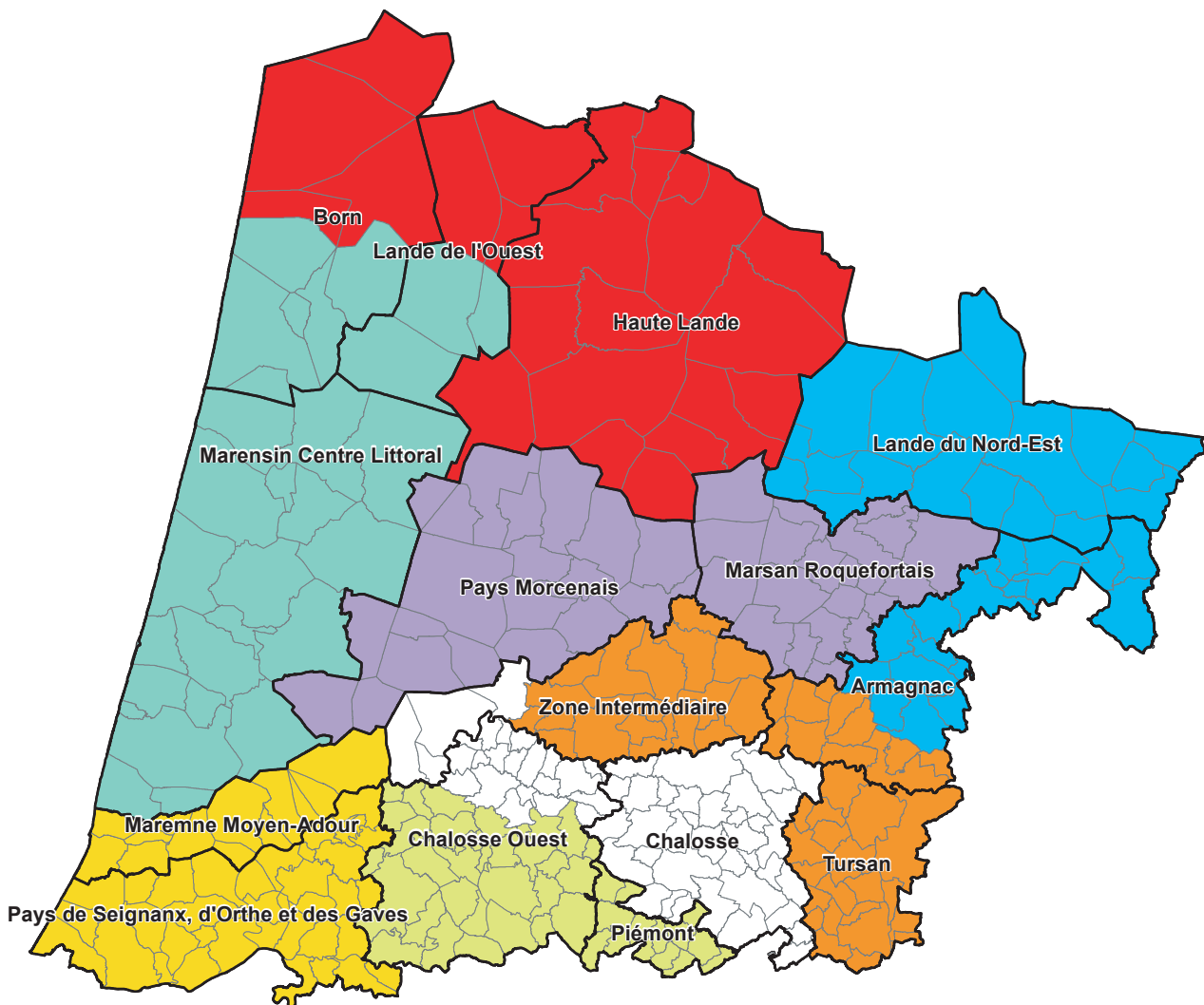
La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ainsi qu'à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. Pour cela, elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels. C'est une part importante et indispensable de

l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Elle permet d'inscrire la chasse dans sa durabilité et de préserver les intérêts des chasseurs.

La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des Landes est découpé en unités de ges-

tion. Les unités de gestion sont des regroupements communaux basés sur le contexte pédoclimatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique. Véritables terroirs de chasse, ils permettent un suivi précis des populations. Pour ce faire, 8 techniciens se partagent l'ensemble du territoire landais. Leur répartition est la suivante.

► Organisation géographique du service technique fédéral



Légende

□ Unités de gestion

Secteurs techniques

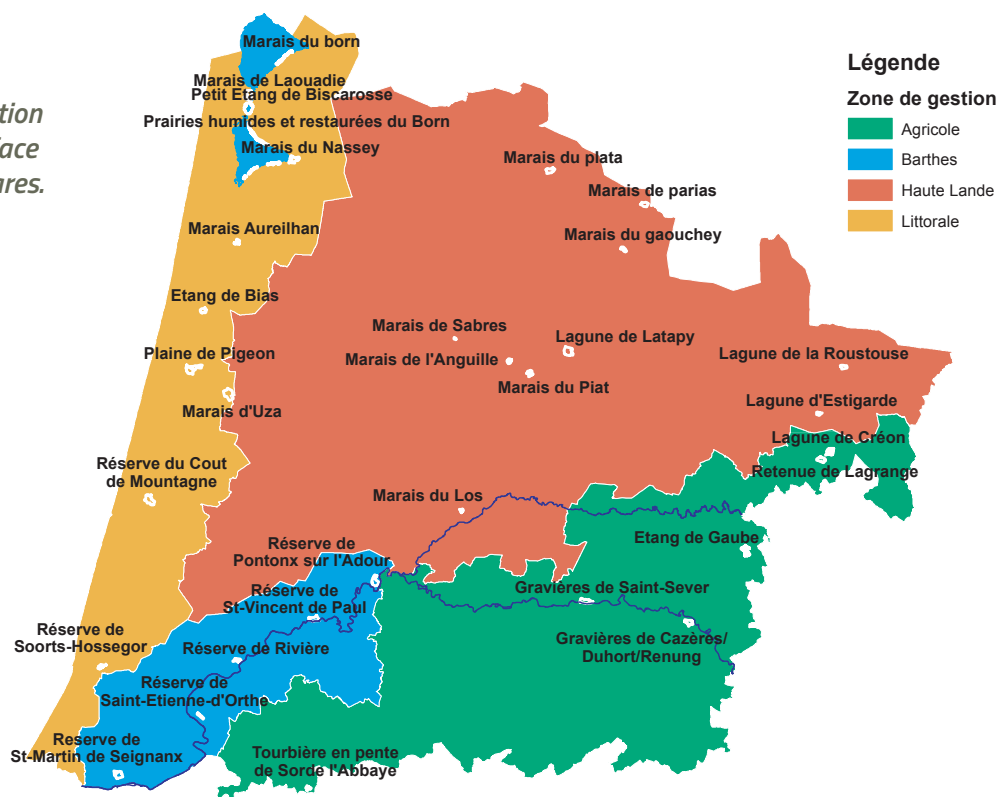
- | | |
|--|--|
| ■ Denis LANUSSE | ■ Olivier DUCAUD |
| ■ Jean-Paul LABORDE | ■ Thierry BEREZYIAT |
| ■ Jérôme CASTETS | ■ Thomas NAPIAS |
| ■ Jérôme ORDONEZ | ■ Timothé QUENOUILLE |



2.1 ► Interventions en faveur des milieux et des zones humides

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion 30 sites pour une surface de plus de 2000 hectares.

► Un réseau de sites en gestion



Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, sur lesquels le personnel fédéral assure certains suivis et délègue notamment au CPIE Seignanx et Adour ou à d'autres intervenants privés pour la mise en place de protocoles plus spécifiques. La réalisation régulière d'inventaires (habitats, faune, flore) permet de dégager les tendances évolutives du milieu et de ses hôtes afin d'adapter la gestion qui en est faite afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

Le maillage de sites permet alors à la FDC40 de disposer d'une échelle de gestion et d'observation du milieu la plus précise qui soit. Ils permettent le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi



qu'un suivi de l'état de la biodiversité (ordinaire et exceptionnelle), du milieu, des conditions climatiques et de l'hydrologie du territoire. La Fédération mène une politique de développement du nombre de sites en gestion. L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnels. La Fédération s'appuie sur l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés.

La politique d'ouverture des sites au public ainsi qu'à la chasse est variable en fonction du contexte, du milieu, de la fragilité et de la richesse écologique locale. Ainsi certains sites sont des îlots de protection dont



l'entrée est interdite par arrêté alors que d'autres peuvent accueillir du public ou se voir pratiquer des activités.

L'ensemble des sites nécessite un entretien, des investissements, des suivis. Chaque année est monté un programme d'actions en faveur des zones humides Landaises. Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieux humides, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et culturel. La Fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement

validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 20%, du Conseil Régional à hauteur de 20%, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces.

En sus, la Fédération des chasseurs est impliquée en tant qu'opérateur technique dans la co-animation de la ZPS et de la ZSC des Barthes de l'Adour. Un travail conséquent dont s'est affranchie la fédération afin de faire valoir son point de vue d'acteur historique.



► Bilan des Actions 2018 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 294 679,80 €)

Sont présentés ci-après, l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2018 en faveur des zones humides dont la gestion est assurée par la Fédération

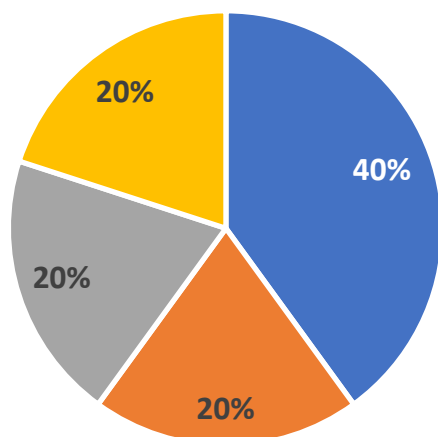
Départementale des Chasseurs des Landes.

Ces actions sont cofinancées par les partenaires : le Conseil Départemental des Landes, Le

Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, L'Agence de l'Eau Adour Garonne en suivant la répartition suivante :

Les actions sont présentées par grandes entités territoriales

► Part de financement de chaque structure dans le programme zones humides



- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Fédération

Les Barthes

A l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur

diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise. C'est un territoire où beaucoup d'usages se juxtaposent. La chasse, la pêche,

l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse. La Fédération y gère 5 sites pour 330 ha environ.

Les travaux 2018 sont résumés dans le tableau ci-dessous

Zone	Site	Type d'action	Détail
Barthes	Réserve de Saint-Martin-de-Seignanx	Suivis	Suivi botanique Suivis divers (anatidés, ardéidés, limicoles, ...)
		Gestion Courante et entretien	Entretien mécanique (fauche, fanage, bottelage, export) Réfection clôture
		Lutte contre la Jussie	Arrachage mécanique et exportation
	Réserve de Saint-Etienne-d'Orthe	Suivis	Suivis faune diverse (anatidés, ardéidés, ...) Suivis flore
		Gestion courante et entretien	Entretien mécanique des prairies (exportation) Entretien canal de ceinture (girobroyage)
	Réserve de Pontonx-sur-l'Adour	Suivis	Suivis faune diverse (anatidés, ardéidés, ...) Suivis flore
		Gestion Courante et entretien	Entretien courant des prairies Entretien observatoire
		Lutte contre la Jussie	Expérimentation passage de disque
	Réserve de Rivière-Saas-et-Gourby	Suivis	Suivis faune diverse (anatidés, ardéidés, ...) Suivis flore
		Gestion Courante et entretien	Giroyage des saules
		Lutte contre la Jussie	Arrachage mécanique
		Investissement	Réfection d'un ouvrage hydraulique de gestion des niveaux d'eau Remplacement vanne murale





Le Littoral

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. Cette zone présente également une richesse biologique impressionnante, qui mériterait à elle seule un voyage. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites fait de cette zone la plus fournie en sites fédéraux. La présence des grands étangs landais renforce cet attrait. La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha. Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la Fédération.





Littoral

Zone	Site	Type d'action	Détail
Littoral	Barthes de Soorts-Hossegor	Gestion courante et entretien	Gestion prairies (fauchage et export) Entretien bords clôture, bords fossés Réfection clôture
		Suivis	Actualisation cartographie des habitats Suivis faune et flore
		Lutte contre espèce invasive	Girobroyage des baccharis
	Marais du Cout de Mountagne à Léon	Gestion courante et entretien	Entretien mécanique des chemins et digues Entretien des prairies (exportation) Pose piquets pour clôture
		Suivis	Inventaire de la faune et de la flore
		Investissements	Pose clôture
	Marais d'Uza	Gestion courante et entretien	Limitation des rejets de carex Travaux d'entretien de clôture
		Suivis	Suivis insectes (odonates, lépidoptères, orthoptères) Suivi faune/flore
	Marais de Laouadie à Biscarrosse	Gestion courante et entretien	Entretien des clôtures et layons de cloisonnement
		Suivis	Suivis faune/flore
		Investissements	Pose clôture de cloisonnement pour bétail
	Marais du Mahourat	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
		Investissements	Pose clôture
	Marais de Moïsan	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
	Marais d'Aureilhan	Gestion courante et entretien	Girobroyage et export Limitation des rejets de carex Travaux entretien mécanique et clôture
		Suivis	Recensement des passereaux nicheurs (IPA) Suivis faune/flore
Marais du Born	Gestion courante et entretien	Intervention ACGELB et autres prestataires Coupe rejet de saule (Marais du Nassey)	
	Suivis	Suivi faune/flore	
Plaine de Pigeon	Gestion courante et entretien	Arrachement/dégagement souches Girobroyage et export Entretien fossé central Entretien clôture	
	Suivis	Suivis faune/Flore Actualisation cartographie des habitats	



La Haute Lande

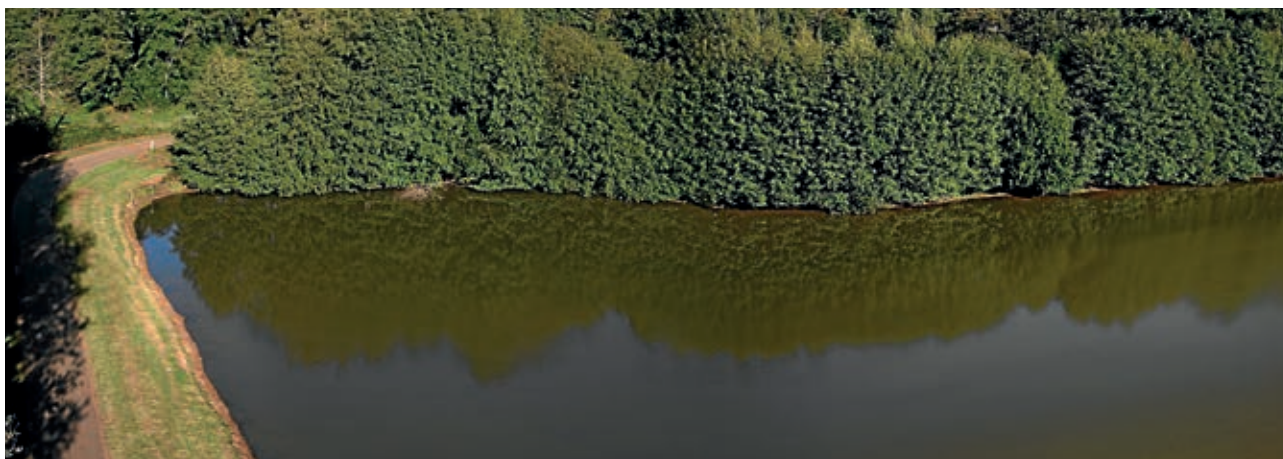
Plateau forestier et agricole, il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones

humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patri-

moine écologique du département. La Fédération y gère 11 sites.

Bilan des travaux 2018 en Haute Lande

Zone	Site	Type d'action	Détail
Haute Lande	Lagune de Latapy à Vert	Gestion courante et entretien (92%)	Entretien par pâturage
		Suivis (8%)	Suivis faune/flore Suivi qualité d'eau Suivi passereaux nicheurs (IPA)
		Lutte contre écrevisse de Louisiane	
	Marais du Piat à Garein	Gestion Courante et entretien	Gyrobroyage d'entretien avec export Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune
	Marais de l'Anguille à Garein/Luglon	Gestion Courante et entretien	Gyrobroyage d'entretien avec export Entretien clôture
		Suivis	Suivi faune/flore Suivi passereaux nicheurs (IPA)
	Marais de Las graves à Estigarde	Gestion Courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
	Lagune de la Roustouse à Losse	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
	Marais du Plata à Sore	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune
	Marais du Nahouns à Sabres	Gestion Courante et entretien	Gyrobroyage d'entretien avec export Entretien clôture
		Suivis	Suivi faune/flore
	Marais du Parias à callen	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
Suivis		Suivis faune/flore	
Marais du Gaouchey	Gestion Courante et entretien	Entretien clôture	
	Suivis	Suivi insectes Mise à jour cartographie des habitats Suivi faune/flore	
Marais du Los à St-Yaguen	Gestion Courante et entretien	Entretien clôture	
	Suivis	Suivi passereaux nicheurs (IPA) Suivi faune/flore	



La Zone Agricole

Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche

d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle

cependant de territoires où la biodiversité est prégnante. La Fédération y gère 6 sites.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Agricole	Tourbière de Sorde l'Abbaye	Gestion courante et entretien	Entretien clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
	Etang de Gaube à Perquie	Suivis	Suivis faune/flore
	Lagune de Pernaut à Créon	Gestion courante et entretien	Entretien léger clôture
		Suivis	Inventaires faune/flore
	Gravière de Cazères Duhort Renung	Gestion courante et entretien	Entretien/nettoyage clôture
		Suivis	Suivis faune/flore
	Gravière de St Sever	Investissement	Mise en place cloisonnement pour le bétail (achat et pose piquets)

Ces sites, en plus de leur importance écologique, ont un rôle certain dans la sensibilisation et la communication auprès du grand public. Ils sont régulièrement utilisés par la Fédération des Chasseurs des Landes comme support à de nombreuses animations grand pu-

blic ou bien à titre pédagogique avec les écoles, collèges, lycées ou facultés. Ces animations représentent 1% du budget total du dossier Zones Humides, le reste étant alloué quasi-exclusivement à l'entretien et aux suivis.

A noter également, cette année 2018 marque la fin d'un travail initié en 2015 puisque les plans de gestion sont terminés ou en phase de relecture. Ce travail de longue haleine représentant 3,6% du budget total du dossier Zones Humides, traduit l'ambition de la FDC40 de réaliser une gestion optimale sur chacun de ses sites.



► Les vaches marines

La fédération a engagé depuis 2011 un partenariat avec le conservatoire des races d'aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la SE-PANSO afin d'aider à la sauvegarde et au développement de la race bovine « marine landaise ». Les partenaires initialement propriétaires du dernier troupeau existant ont confié à la fédération une partie de l'effectif. Ces animaux servent à l'entretien de certaines zones humides du département. Cette race

étant rustique, l'entretien est de grande qualité eu égard aux objectifs de gestion.

Ce partenariat fonctionne très bien puisque les animaux pris en charge par la fédération se reproduisent et sont en excellente santé.

La fédération s'occupe aujourd'hui d'un troupeau d'environ 75 têtes de vaches marines, chiffre évoluant selon les naissances et les différents échanges avec le Conservatoire des races anciennes d'Aquitaine.

Le programme « vaches marines » est financé par le programme Zones Humides, donc par les partenaires cités plus haut.

Le coût d'entretien du troupeau de vaches marines est relativement faible eu égard à la surface qu'il permet d'entretenir. De plus la qualité du travail réalisé par les vaches sur les sites en zones humides est idéale.



Le montant de l'entretien des troupeaux est le suivant

Poste	Montant
Cotisations diverses	765,68 €
Equipements	1 285,38 €
Prophylaxie/ Soins vétérinaires	675,62 €
Frais d'alimentation	12 236,31 €
Personnel affilié à la conduite du troupeau	25 014,00 €
TOTAL gestion courante du cheptel bovin	39 976,90 €

► Les vaches béarnaise

Depuis 2015 et dans le cadre de plusieurs programmes environnementaux, la fédération possède un nouveau troupeau de vaches béarnaises. Toujours en partenariat avec le Conservatoire des Races Anciennes d'Aquitaine, l'effectif fédéral s'élève aujourd'hui à 12 têtes.



► Intervention dans les programmes environnementaux

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine.

Elle intervient à titre d'expert reconnu dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt

écologique et donc cynégétique. La Fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels. La Fédération des Landes appuie cette implication par son

intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000 ou les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Ainsi afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.

Interventions en 2018

Projet	Type d'intervention de la FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « ZPS et ZSC des Barthes »	Opérateur technique Co-animateur
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides Expertise environnementale Participation aux animations
SAGE de la Midouze	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la Gélise.	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon.	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Le Marensin (4 sites regroupés)	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	Expertise environnementale Expertise historique Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	Expertise environnementale (avifaune) Défense des intérêts cynégétiques
Comité régional paritaire sylvicole	Observatoire des dégâts forestiers par les cervidés Défense des intérêts des chasseurs
Stratégie d'intervention foncière des Barthes	Défense des intérêts cynégétiques Préservation des zones humides Maintien des usages
Comité SAFER (membre titulaire)	Défense des intérêts cynégétiques Maintien des usages
Commission Départementale d'Orientaion Agricole	Valorisation de l'activité cynégétique Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux Expertise environnementale



La présence de la Fédération dans l'ensemble de ces comités demande un temps très important en raison de la fréquence de ces réunions. Le choix de la Fédération est d'être une part active des différentes organisations environnementales du département des Landes afin de faire valoir l'intérêt des chasseurs dans ces programmes.

Pour 2018, la participation à l'ensemble des réunions Natura 2000 et des commissions environnementales représente plus de 1000 Heures de travail effectif, ce qui correspond approximativement à un temps complet sur l'année. Cette charge est indispensable pour la prise en compte pragmatique de la chasse dans l'ensemble de ces documents.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour

Le Document d'Objectifs (DocOb) de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour a été validé en 2015. Il est l'aboutissement d'un long travail afin d'identifier l'ensemble des enjeux du site qui s'étend sur 15 000 ha.

Depuis sa validation, beaucoup de travail a été réalisé par l'ensemble des co-animateurs. Voici quelques exemples d'actions menées en 2018 :

- **Formation** : 1 journée dédiée à l'encadrement de bonnes pratiques d'entretien des lacs de tonne dans les barthes de l'Adour
- **Animation des contrats N2000** : concertation locale auprès de propriétaires et d'usagers (notamment chasseurs) pour la contractualisation de nouveaux contrats

ainsi que le suivi de contrats déjà signés pour leur mise en œuvre.

- **Animations générales du site** : l'animation est une part importante afin de sensibiliser le grand public à la problématique environnementale mais également pour faire valoir les travaux réalisés par la Fédération en faveur des milieux naturels.
- **Améliorations des connaissances naturalistes** : la FDC40 s'engage à optimiser ses connaissances concernant le fonctionnement et la diversité du site. Chaque année, des suivis sont réalisés « en routine » afin de dégager des tendances d'évolution des populations (cas des ardéidés, anatidés, ...) mais également, des inventaires spécifiques sont menés sur des groupes taxonomiques plus spécialisés.

► Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)

RTE, Réseau de transport d'électricité, est l'entreprise qui assure, entre autres, la mise en place et l'entretien des lignes moyennes et hautes tension en France.

Sous la houlette de la convention liant la Fédération Nationale des Chasseurs et le groupe RTE, un partenariat a alors été initié en fin d'année 2014 par la fédération des Landes afin de proposer aux ACCA volontaires, la possibilité d'aménager les dessous de lignes de manière à favoriser la biodiversité ordinaire d'une part, et de proposer

des aménagements cynégétiques d'autre part.

En 2018, des discussions ont été engagées en vue d'une convention cadre qui permettrait alors de chapoter et encourager les initiatives locales. La signature de cette convention viendrait alors concrétiser le travail de concertation et d'aménagements du territoire avec les ACCA mené par les techniciens de la Fédération et devrait se poursuivre dans les années à venir avec, pour 2019, plusieurs projets à venir.

« RTE réalise les premiers travaux de débroussaillage puis l'entretien est assuré par les ACCA. Ces projets permettent alors aux chasseurs, acteurs locaux de l'aménagement du territoire, d'œuvrer en faveur de la biodiversité »

► Programme leader la Régénération Naturelle Assistée, complétée de plantations ponctuelles

Depuis quelques années, la fédération engage une réflexion visant à promouvoir une politique de reconstitution de haies champêtres, dans le but de répondre, à l'échelle d'un territoire, à différents objectifs dont les principaux portent sur la ressource et la qualité de l'eau, les services agroenvironnementaux, le paysage et la biodiversité ordinaire.

La solution envisagée pour reconstituer du linéaire boisé en longueur suffisamment importante afin d'envisager un réel impact, est la Régénération Naturelle Assistée (RNA), complétée de plantations ponctuelles. Le principe de la RNA est de laisser repousser la végétation naturelle en ne pratiquant qu'un entretien régulier et sélectif afin de reconstituer une végétation

arbustive diversifiée naturelle. Ceci permet de reconnecter entre eux des bosquets ou des alignements d'arbres déjà existants et donc de créer des continuités écologiques.

L'optimisation de ces corridors écologiques constitue une réelle plus-value environnementale, agronomique et paysagère :

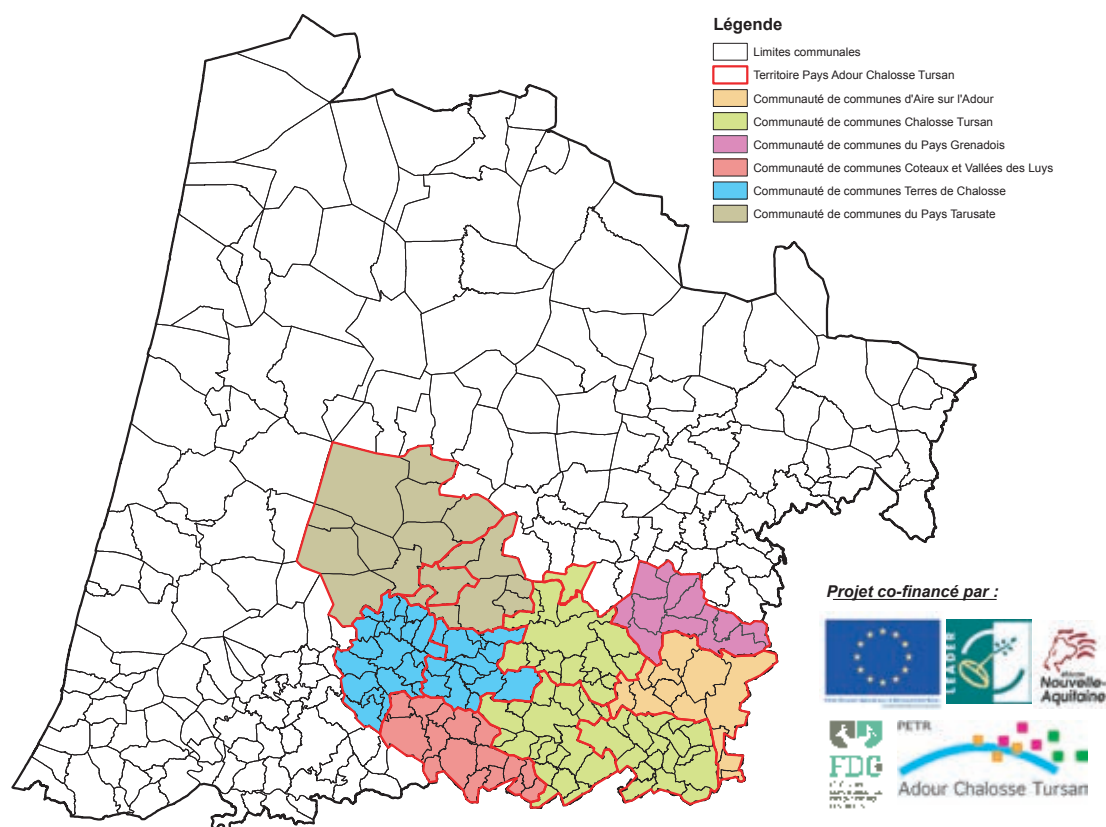
- Intérêts généraux : eau, accroissement de la biodiversité, restauration d'un cadre paysager varié, production de biomasse végétale (bois énergie, copeaux, fruits...), ...
- Intérêts agronomiques : lutte contre l'érosion, contre les coulées de boue, aspect brise-vent, auxiliaires des cultures et pollinisateurs, ...
- Intérêts faunistiques : zones de refuge, de nidification, de gagnage pour la faune, corri-

dors de déplacement (notion de trame) ...

Le projet, prévu jusqu'à fin 2022 sur le Pays Adour Chalosse Tursan s'étend sur 6 communautés de communes et 151 communes, une échelle de travail cohérente afin d'optimiser les structures paysagères. En effet, ce pays est un territoire pertinent de par sa géographie, son patrimoine naturel et son économie basée principalement sur la maïsiculture et l'élevage.

Ce projet, cofinancé par un programme européen (LEADER), par la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes éligible à tous, voit déjà éclore quelques initiatives en 2019, les premières d'une longue série espérons-le.

► Programme LEADER - Régénération Naturelle Assistée - Pays Adour Chalosse Tursan



2.2 ► Mission de prestation de services et d'études environnementales

► Dossier de régularisation des lacs de tonne



La FDC40 intervient depuis cette année en tant que structure coordinatrice pour les dossiers de régularisation des lacs de tonne. Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Eau (1992),

de nombreuses installations de chasse au gibier d'eau ont été contrôlées afin de vérifier si les différentes modifications effectuées depuis ce jour ont été déclarées. Plusieurs dizaines

de dossiers ont alors fait l'objet d'un manquement administratif les obligeant à régulariser leur situation. Afin d'éviter toute amende ainsi qu'une remise à l'état initial du plan d'eau, ceci passe inmanquablement par la réalisation d'une évaluation d'incidence et d'une compensation.

Si chacun est responsable de ces actes et nul n'est censé ignorer la loi, la FDC40 a pris le parti d'aider les chasseurs faisant l'objet de cette démarche, non pas pécuniairement mais administrativement en assurant la coordination entre les instances administratives, chargées de l'application de la loi, et le bureau d'étude chargé des évaluations d'incidences.

► Suivi des passages grande faune

Dans la continuité des suivis effectués sur les ouvrages de continuités écologiques de l'A63 à hauteur de Saugnac-et-Muret, l'A64 à hauteur de Saint-Cricq-du-Gave et l'A65 au niveau de 5 passages différents, où la FDC40 est sollicitée pour son expérience d'expertise de suivi de la grande faune sauvage, elle a été reconduite sur le suivi de l'A65 où elle réalise les suivis depuis maintenant 2011/2012. Ce suivi arrivait à échéance en 2017 et suite aux propositions formulées par la FRC Nouvelle-Aquitaine et la FDC40, le concessionnaire A'Lienor a fait le choix de poursuivre sa collaboration avec la FRC et les 3 FDC concernées (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques). Un choix qui confirme les compétences développées par cette



dernière, notamment en termes d'expertise de la grande faune par photo-interprétation. Ce suivi se poursuivra sur les passages situés sur les communes de Retjons (2), Pouydesseaux, Pujo-le-Plan et Saint-Gein.

Les autres suivis initiés en 2014/2015 sur la base d'une convention signée avec Atlandes pour l'A63 et en 2015/2016 pour l'A64, se poursuivent avec l'application de 2 types de protocole : l'analyse des traces et la pose de pièges-photographiques. Ces deux protocoles combinés permettent à la fois d'appréhender les aspects qualitatifs (quelles espèces sont présentes) et quantitatifs (notion de degré d'utilisation de l'ouvrage).

2.3 ▶ Soutien et coordination pour les ACCA



Du nouveau du côté du Catalogue technique

L'année 2018 est marquée par une mise à jour des actions et encouragements pour lesquels la FDC40 octroie des subventions. Pour cela, elle a actualisé les aides mises à disposition de ses adhérents afin d'appréhender de manière optimale les problématiques actuelles et répondre aux attentes du terrain.

Les principaux changements s'articulent autour de l'harmonisation et de la simplification tarifaire. On notera le souhait d'axer la politique fédérale vers le maintien de l'aménagement du territoire en faveur du petit gibier sédentaire et migrateur ainsi que l'aide à la régulation du sanglier.

Retrouvez l'ensemble de ces évolutions dans le nouveau Catalogue technique !

Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

Soutiens et conseils techniques

Assurées par le service technique, ce sont plus de 3000 heures de travail, en 2018, pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif... des détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA.

De même la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.

Subventions aux ACCA

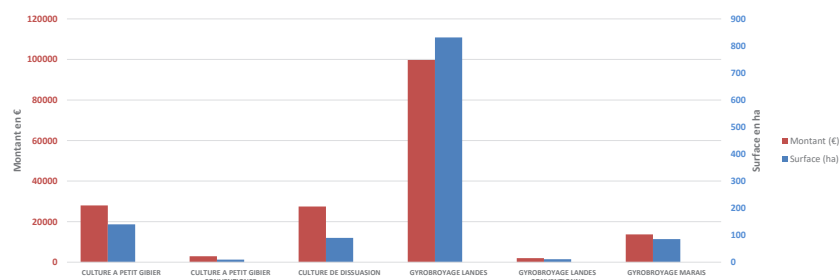
La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs. Cette année 2018 est marquée par la réalisation de modifications survenues

dans le catalogue technique. En effet, ces modifications opérées à partir de cette année traduisent le souhait de la FDC40 de moderniser ces aides. Ainsi les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

Subventions à l'action cynégétique

La FDC40 renouvelle son appui aux ACCA par le biais de subventions afin de soutenir ses adhérents dans les démarches d'aménagement et d'amélioration du territoire. Par ce système d'accompagnement lucratif, la FDC40 souhaite inscrire durablement l'activité cynégétique comme acteur incontournable du développement des territoires et de la protection de la biodiversité. Ces subventions pour la saison 2017/2018 ont été réparties de la manière suivante :

▶ Répartition des subventions fédérales - 1

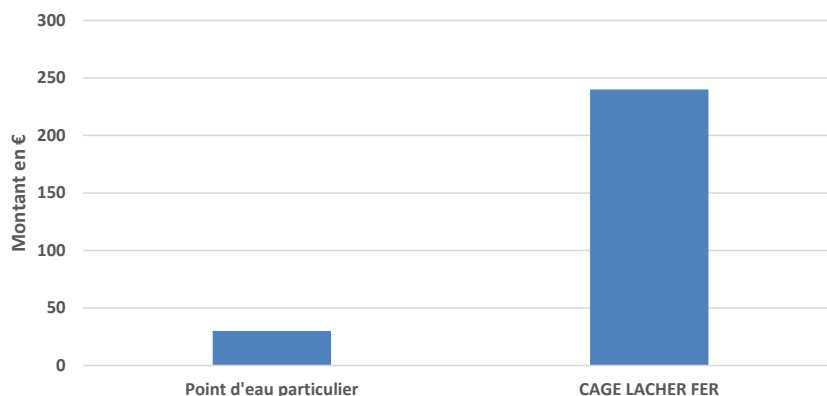


120 ACCA, 1 GIC et 1 société militaire ont bénéficié de subventions fédérales cette année. Les territoires adhérents qui participent sont bien impliqués et permettent une gestion cohérente.

Le poste prépondérant reste comme chaque année le girobroyage de landes, avec une surface de 842 ha (dont 11 ha conventionnés).

Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Associé à l'entretien de 149,6 ha de culture à petit gibier, il contribue à une action pertinente pour le main-

► Répartition des subventions fédérales - 2



tien du petit gibier sur notre territoire et bénéficie à une multitude d'autres espèces. Ce sont donc 173 999,40 €, soit une augmentation de 10,7% par

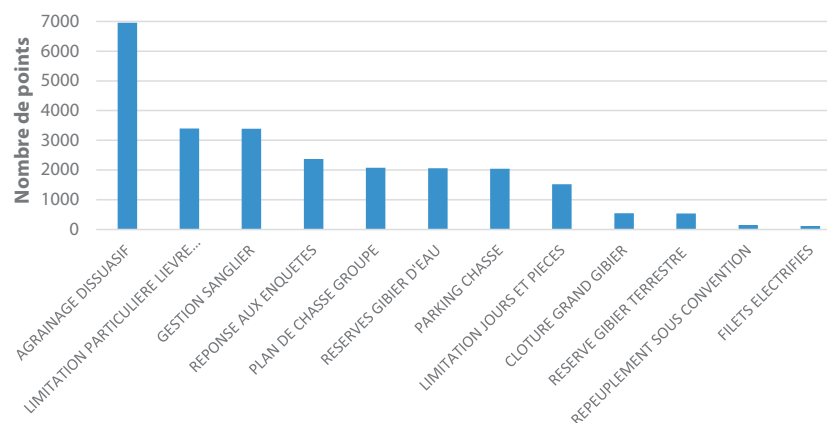
rapport au précédent exercice, qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique.

Encouragements à la gestion

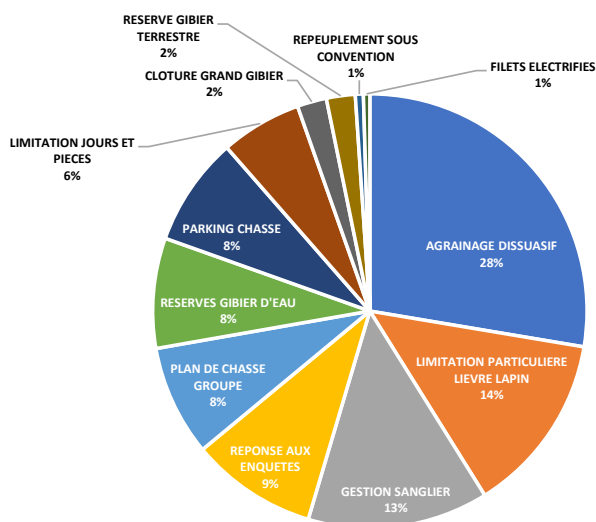
Le but est d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage. Le principe est alors d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale.

Pour 2017/2018, 25 181 points ont été attribués (26 578 en 2016). Cela représente un subventionnement global de 156 439,00 € (166 484 € pour la campagne 2016).

► Répartition des points d'encouragement à la gestion



► Nombre de points



Avec en moyenne 6 960 points (28% des points) pour l'encouragement de l'agraineage et 3 395 points (13%) pour la gestion sanglier (amélioration de la maîtrise de la gestion du sanglier), le poste « sanglier » reste, avec plus de 40 % des points, le poste prédominant dans l'attribution des points.

241 ACCA et 5 AICA participent à l'encouragement à la gestion. Le taux de participation des ACCA (75%) est satisfaisant et nous permet d'encadrer une gestion pertinente et homogène sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 102 points au cours de la saison, la participation est donc active mais reste toujours très accaparée par la gestion du Sanglier.

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration fédéral œuvrent toute l'année pour défendre les intérêts des chasseurs landais. Afin de valoriser ce bénévolat, le temps passé a été quantifié

et s'élève à 849 heures soit un équivalent de 26 746€.

Service de cartographie

Lors de sa création en 2011, la FDC40 a souhaité se doter de compétences aujourd'hui indispensables que représente le Système d'Information Géographique (SIG). Il apparaît alors immédiatement comme un outil incontournable de développement, de valorisation de l'information et d'aide à la prise de décision en intervenant à la fois au niveau de la collecte des informations géographiques (inventaires de terrain, prise de points GPS, ...), que de l'organisation des données (création de base de données, ...), du traitement de l'information géographique, ainsi que de la conception de cartes thématiques.

« les cartes sont de formidables support de communication : elles permettent de synthétiser de manière efficace des informations multiples pour transmettre un message clair. »

Cet outil largement utilisé par le personnel fédéral est également mis à disposition des ACCA qui savent y faire appel comme en témoigne l'augmentation des sollicitations. Ceci était un souhait de la FDC40 de pouvoir mettre à disposition de ses adhérents, un outil numérique d'aménagement et de gestion du territoire. C'est aujourd'hui chose faite, avec une cinquantaine d'ACCA par an qui se déplacent au siège de la fédération pour réaliser des cartes communales, des cartes des traques, ou simplement pour mettre à jour leur territoire quant à l'évolution de l'urbanisation.

Nous rappelons que ce service est payant
la production d'un plan

- A0 coûte 5€
- A1 : 2,5 €





Recyclage des cartouches

Issue d'une prise de conscience générale, cette idée de recyclage des cartouches émane d'un souhait régional de proposer, une fois encore, à l'usager de la nature qu'est le chasseur, la possibilité de réaliser un geste éco-citoyen en se souciant du devenir des douilles résultantes de l'action de chasse. Aujourd'hui, plusieurs Fédérations Départementales de Chasse participent au projet dans leur département respectif.

« Agir ensemble pour l'environnement et une chasse durable et responsable »

Dans la continuité de la première opération réalisée en 2017, la FDC40 a coordonné cette année 2018, la 2nde édition de recyclage de cartouches. Le fonctionnement reste inchangé, les douilles sont acheminées dans le centre SUEZ de Mées, centre

spécialisé, pour y être réduites à l'état de particules pour séparer le métal du plastique. L'objectif étant de limiter la quantité des cartouches jetées dans les ordures ménagères.

Cette année 2018 est marquée par une très large participation avec 1,5 tonne de cartouches récoltées soit environ 215 000 cartouches qui ont pu être recyclées en 2018. Cette démarche écologique dans laquelle la Fédération

s'inscrit et souhaite pérenniser, traduit son implication dans la protection et la sauvegarde des milieux naturels landais ainsi que la valorisation d'une image de la chasse moderne, respectueuse de l'environnement.



Dossier déchets de venaison

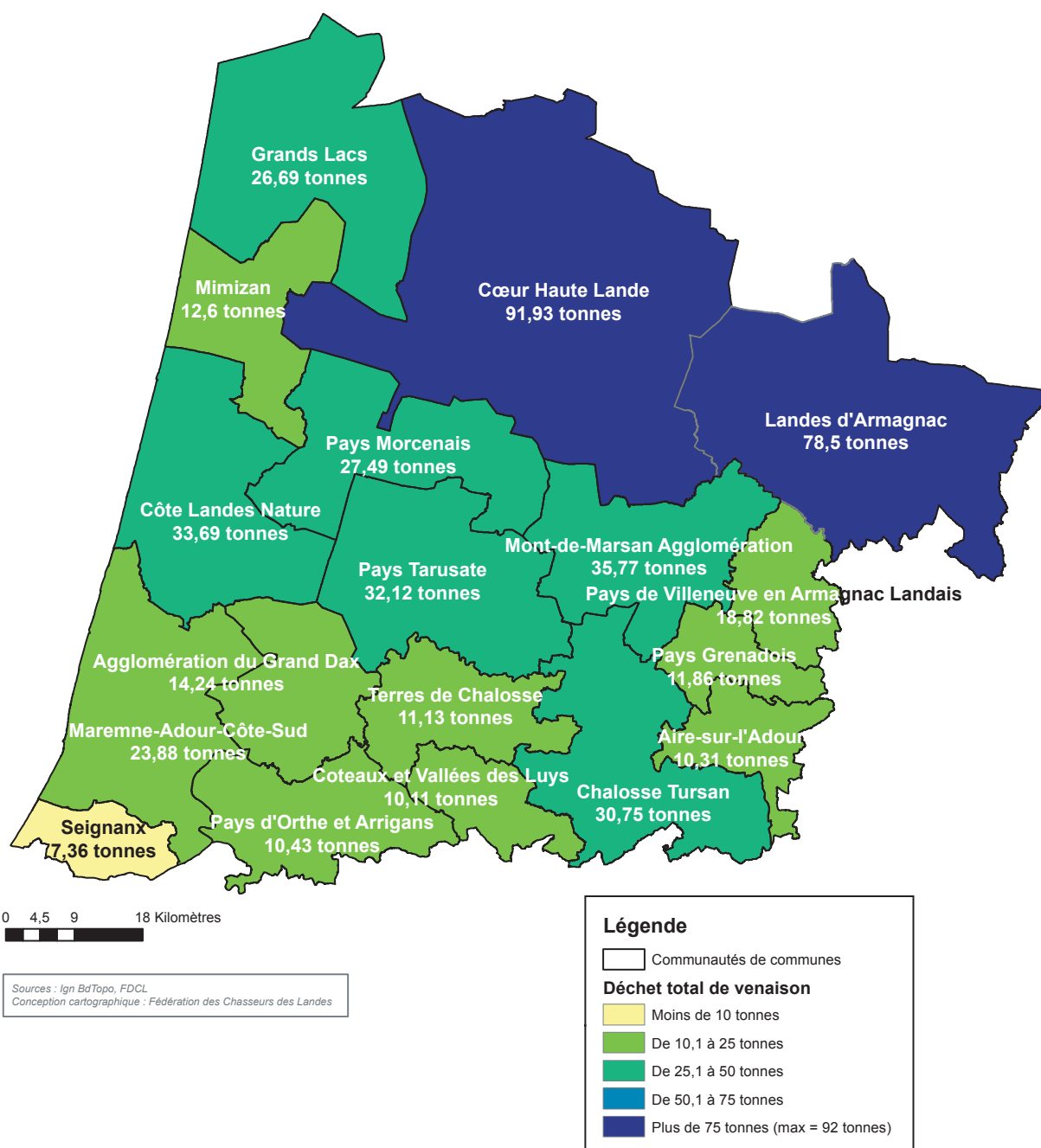
Tous les ans, ce sont des milliers de grand-gibier (Cerfs, Chevreuils et sangliers) qui sont prélevés sur le territoire afin de gérer ces populations dont certaines connaissent une augmentation constante comme le sanglier. Devant cette quantité importante de gibier, la question de l'écoulement de la venaison et de ses déchets s'impose.

Classiquement, dans le respect de la réglementation et notamment du règlement européen n° 1069/2009, la pratique consiste à enfouir les déchets de venaison. A ce jour, aucun texte n'impose de dispositions particulières.

Plusieurs initiatives ont alors vu le jour à l'échelle de communautés de communes, dont le fonctionnement reste propre à chacune selon les volontés poli-

tiques locales. Néanmoins, la prise de conscience des enjeux de ces déchets de venaison, résultats des missions de service public qu'incombent aux chasseurs, est une réalité. La FDC40 se préoccupe depuis plusieurs années de cette problématique et arrive aujourd'hui en support / conseils aux associations et/ou collectivités qui souhaitent entreprendre une réflexion sur ces déchets.

► Etat des déchets de venaison cumulés par communautés de communes - Saison 2017/2018



2.4 ► Addi'Chasse

Voilà maintenant 8 ans que la FDC 40 œuvre pour le maintien d'une chasse populaire dans les ACCA en proposant à celles-ci l'outil ADDI-CHASSE. Dans un esprit d'ouverture et de convivialité, les 85 ACCA adhérentes ont accueilli environ 3 000 chasseurs.

La carte spécifique chevreuil en tir d'été reste l'offre la plus plébiscitée, notamment grâce à son tarif attractif de 90€ venaison comprise. Ce tarif permet l'accueil de chasseurs n'ayant pas forcément les moyens de s'offrir ce mode de chasse souvent prohibitif dans les autres départements. Mais sans parler des autres départements, nous constatons que de plus en plus d'ACCA landaises se laissent tenter par des propositions mercantiles dépassant

parfois 250€ pour un chevreuil. La FDC40 rappelle donc que le principe fondamental du fonctionnement des ACCA, est que, les territoires sur lesquels nous pratiquons nos activités cynégétiques sont apportés gratuitement par les propriétaires fonciers. Ne pratiquons pas des tarifs que nous ne nous voudrions pas nous voir appliquer. Si demain le prix du bracelet chevreuil, par exemple, augmente significativement à 250€, continueriez-vous à chasser ?

Présidents d'ACCA, vous êtes les seuls à pouvoir garantir le maintien de notre chasse populaire, nous comptons sur vous.

Cette saison 2017/2018, 863 cartes vendues (contre 750 cartes la saison dernière soit une augmentation de 15%) à 450

chasseurs (contre 330 chasseurs la saison dernière soit une augmentation de 36,4%). L'apport de trésorerie pour les ACCA est de 76 070€ soit 17 750 € de plus que la saison précédente. Les cartes se répartissent de la manière suivante :

85 ACCA participent à ADDI-CHASSE sur les 331, chaque année nous manquons d'offres, c'est pourquoi vous pouvez contacter la FDC40 pour proposer de nouvelles offres et adhérer à ce partenariat.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site addi-chasse.fr ou à contacter directement **Timothé Quenouille au **06 89 87 88 41**.**

Type de cartes	Achetées	Type de cartes	Achetées
Journalière battue chevreuil	101 (+46,4%)	Approche/affût chevreuil + venaison	799 (+30,8%)
Journalière battue cerf	51 (+200%)	Approche/affût cerf/biche	2 (-33,3%)
Annuelle grand gibier	5 (-37,5%)	Petit gibier/chasse traditionnelle	20
Annuelle battue chevreuil	1	Autres (bécasse annuelle)	4



3

Missions de gestion de la faune sauvage



L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour le paysage et pour l'intérêt général.

Sanglier						
Prélèvements en battues ACCA	Nombre de battues ACCA	Tableau battues administratives	Nombre de battues administratives	Prélèvements mois de mars	Nombre de battues mois de mars	Prélèvements affût
9 222	5 202	139	84	2557	1224	1313

Agrainage : 457,28 Tonnes de Maïs épandues

Chevreuil	Nombre de battues	Prélèvements	Prélèvements tir d'été
	3 095	13 452	1 336

Cerf	Nombre de battues cerf et biches	Prélèvements cerfs	Prélèvements biches
	816	488	602

Alouette aux engins

Pantes	Postes actifs	Prélèvements
	1 118	54 530

Matoles	Postes actifs	Prélèvements
	586	7 001

Bécasse

Décompte des prélèvements dans les Landes : 23 092

Gibier d'eau

7 principales espèces prélevées :

Nuits chassées	Sarcelle d'hiver	Canard Souchet	Canard Colvert	Canard siffleur	Canard Chipeau	Canard Pilet	Oie cendrée
16 479	4 882	1 651	1 326	788	579	394	396



3.1 ► Gestion des repères

► Le grand gibier

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des populations.

Méthodes de suivi

Indice Kilométrique Nocturne (IKN) : Il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir de circuits de comptages réalisés annuellement, au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs. A partir des circuits, identiques chaque année, un indice d'animaux au kilomètre est analysé, c'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations. Cette action est réalisée tous les ans pour les cerfs (avec rotations des massifs comptés tous les 2 ans) et les chevreuils entre février et mars. En pratique, pour chaque circuit réalisé, l'ensemble des animaux croisés (petits ou grands gibiers) est comptabilisé. L'ensemble des circuits de comptages permet un passage sur la grande majorité des communes landaises.

L'analyse des carnets battue : Chaque année les carnets battue sont analysés par la Fédération. Le nombre moyen de prélèvements par battue, la vitesse de réalisation sont alors des indicateurs que l'on croise avec les autres afin d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

Le contact avec les détenteurs de droits de chasse : Le contact avec les chasseurs est primor-



dial dans notre métier, il permet de regrouper les informations et de synthétiser le contact avec le terrain.

Le suivi en temps réel des dégâts : Le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ciblées et de réagir rapidement à un problème ponctuel.

Le suivi des abrouissements : Dans le cadre du suivi du chevreuil une campagne de suivi des abrouissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière est réalisée. Un nombre conséquent de parcelles de 2 ans est sélectionné. Les observations sont organisées selon le protocole mis au point par l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) et permettent d'obtenir un taux de dégâts par parcelle puis une moyenne par secteur. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier

les secteurs où les déséquilibres sont importants lorsque des taux extrêmes sont relevés sur des parcelles (analyse par cartographie), et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.

Le suivi de l'Écorçage, dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage sur un échantillon de parcelles permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs. Un nombre important de parcelles est arpenté et l'analyse du nombre d'arbres écorcés ainsi que la part de la circonférence de l'arbre écorcé permettent d'apporter des éléments sur les niveaux de populations.

Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Le cerf est le plus grand ongulé chassable de notre pays. Il est présent sur une grande partie de l'espace forestier français. Le cerf est inféodé aux milieux de



landes et de forêt lui permettant d'assurer son besoin de grandes étendues. Il est, depuis les années 70, soumis au plan de chasse. Il nécessite donc un suivi précis assuré par la Fédération.

Pour la réalisation de ce suivi du Cerf élaphe, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Suivi de l'Ecorçage
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts

Le nombre et le type d'indicateurs a varié au cours du temps. Aujourd'hui ne sont retenus que les indicateurs les plus pertinents. Leur compilation et leur analyse permettent la proposition d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Ceci en vue de proposer des plans de chasse les plus réalistes pour l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la gestion du cerf. Le sujet est d'autant plus important que nous arrivons au terme des replanta-

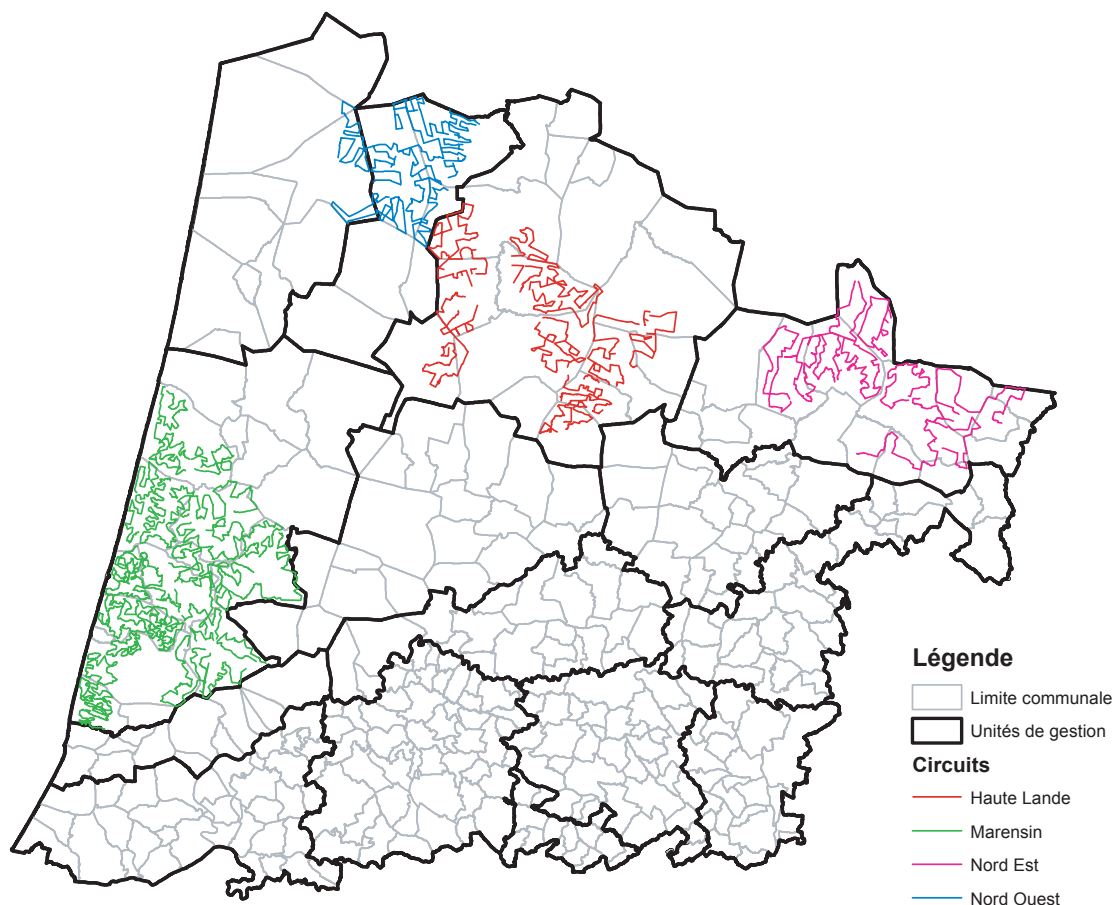
tions post-tempête, et qu'il est alors nécessaire de conserver la rigueur afin de maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique.

4 Massifs de présence de populations de cerfs sont distingués :

- Le massif Nord-Est
- Le massif Nord-Ouest
- La Haute-Lande
- Le Marensin

Les circuits de comptages cerfs sont donc concentrés à ces endroits et permettent d'explorer une grande partie de ce territoire.

► Circuits comptages cerfs



Les comptages nocturnes concernant le cerf sont organisés, dans le nord du département selon un plan bisannuel. Une année sur deux, ce sont les comptages du massif « Haute Lande » qui sont réalisés, puis l'année suivante les comptages

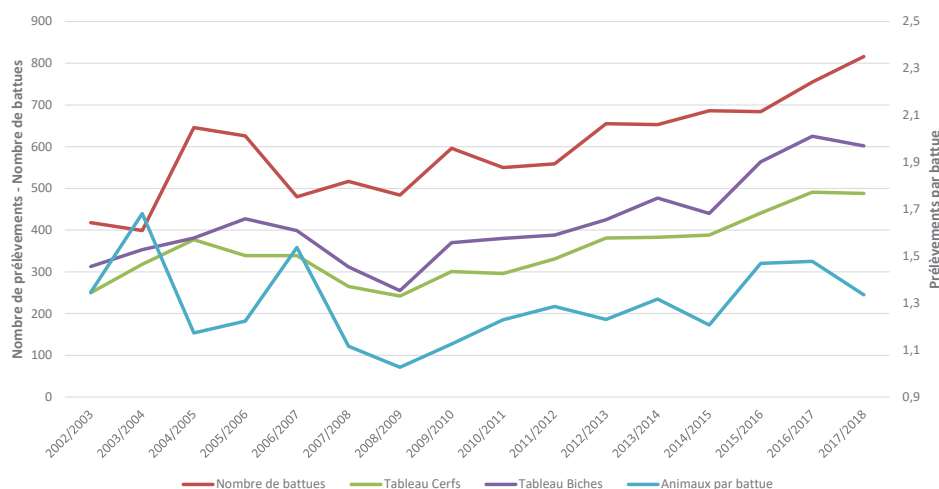
des massifs Nord-Est et Nord-Ouest. Les comptages dans le Marensin, sont jusqu'à l'heure, organisés tous les ans. A partir des tendances décrites par ces indicateurs, la Fédération propose un plan de chasse orienté vers le maintien de

l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique lors des CDCFS. Le Préfet, sur avis de la commission où sont représentés l'ensemble des partenaires (Agriculteurs, piégeurs, Associations naturalistes) approuve ou désapprouve les propositions.



L'évolution des réalisations des plans de chasse est la suivante

➤ Résultats des battues cerfs et biches depuis 2002

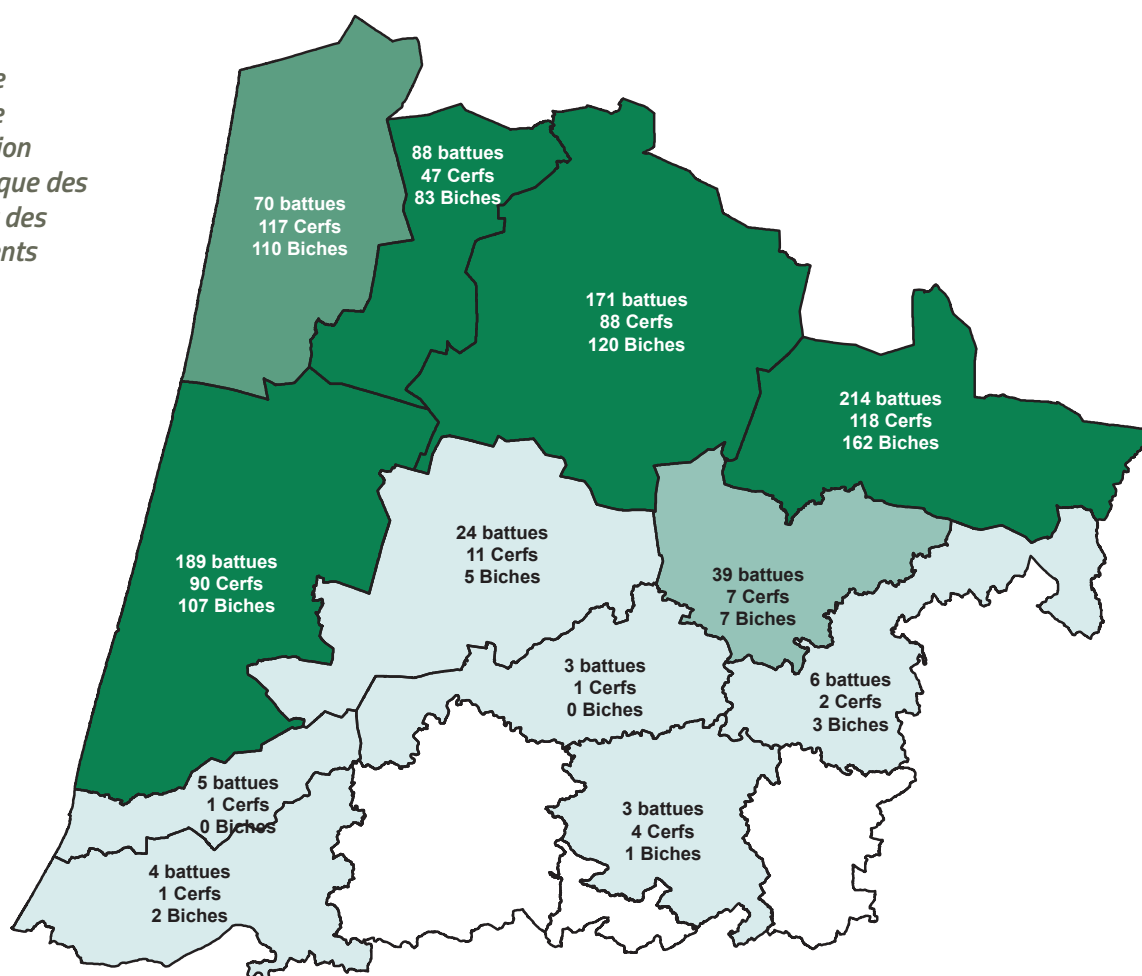


L'effort de régulation qui a été demandé de 2003 à 2006 a porté ses fruits puisque les populations ont diminué et par conséquent les prélèvements aussi. On remarque qu'un effort important est réalisé depuis 2014/2015 se traduisant par

une augmentation générale des prélèvements, avec une pression particulière sur les biches. Il semble que tous ces efforts finissent par payer, puisqu'on remarque que le nombre de battues ne cesse d'augmenter alors que les prélèvements

commencent à se stabiliser entraînant une diminution du nombre de prises par battue. Cela traduit donc les difficultés rencontrées par les ACCA à réaliser les plans de chasse, révélateur de la baisse des effectifs sur le terrain.

Cette carte représente la répartition géographique des battues et des prélèvements



Les années à suivre vont être importantes pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La tempête, toujours dans les esprits, reste très présente sur le terrain puisque les replantations sont toujours en cours.

Nous sommes dans une période où la prévention des dégâts forestiers est un thème très important. Dans ce cadre, la Fédération travaille en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine

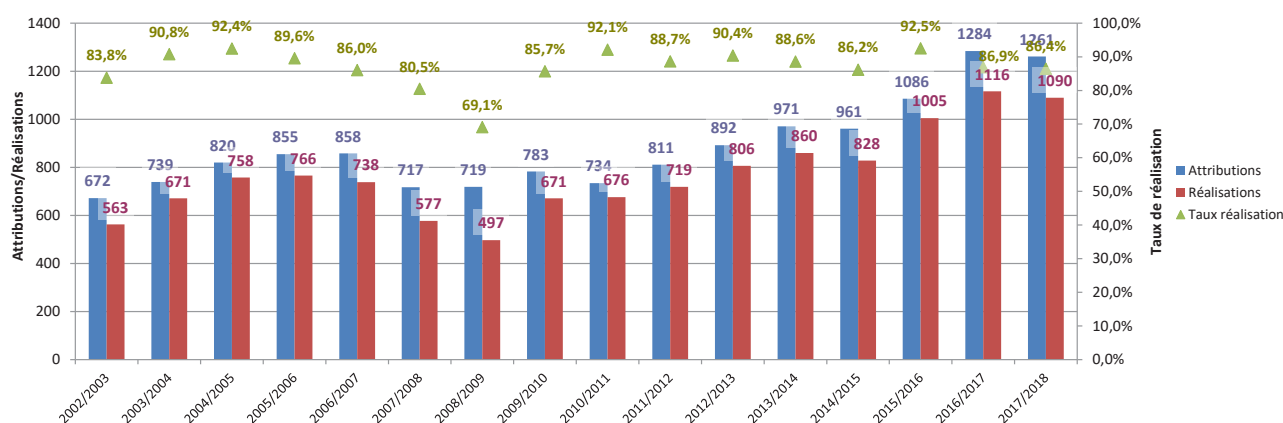
et les deux autres Fédérations concernées par le massif forestier (Gironde et Lot-et-Garonne) à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés et massif forestier présenté plus loin.

Plan de chasse

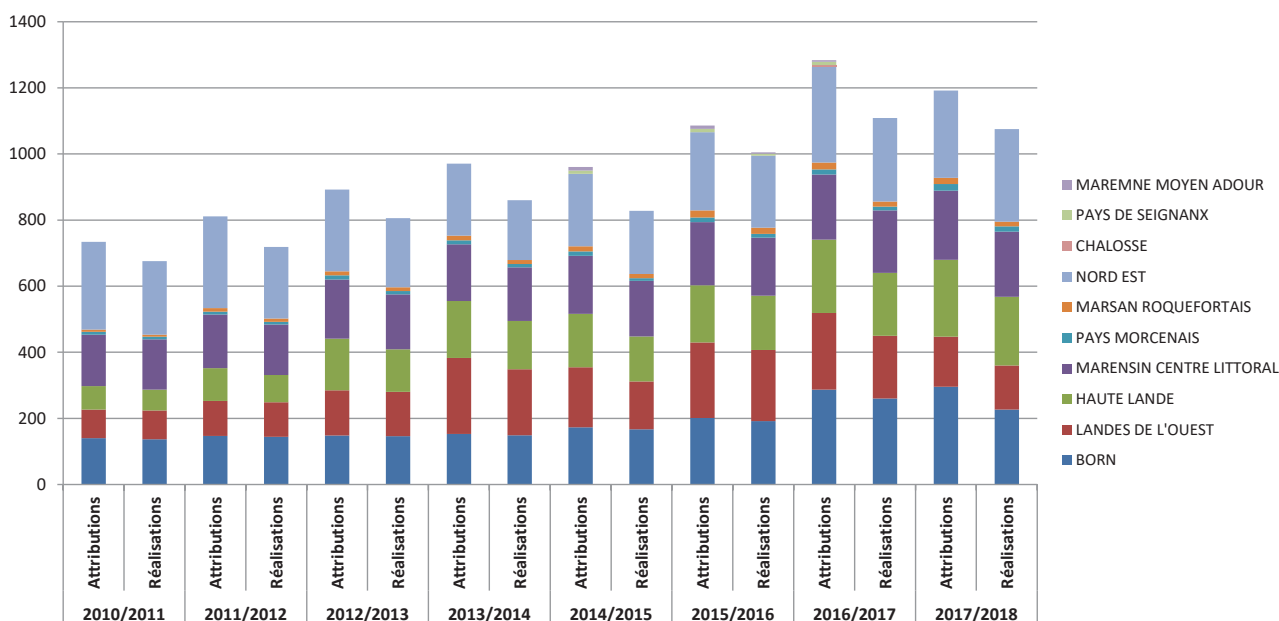
Que ce soit pour le chevreuil ou pour le cerf, l'ensemble des indicateurs relevés par la fédération sont autant d'éléments qui permettent d'établir un plan de chasse au plus près des enjeux du territoire.

Voici quelques éléments détaillés de l'évolution du plan de chasse.

► Attributions, réalisations et taux de réalisations des plans de chasse grands cervidés depuis 2002



► Evolution des attributions et réalisations cerf par massif





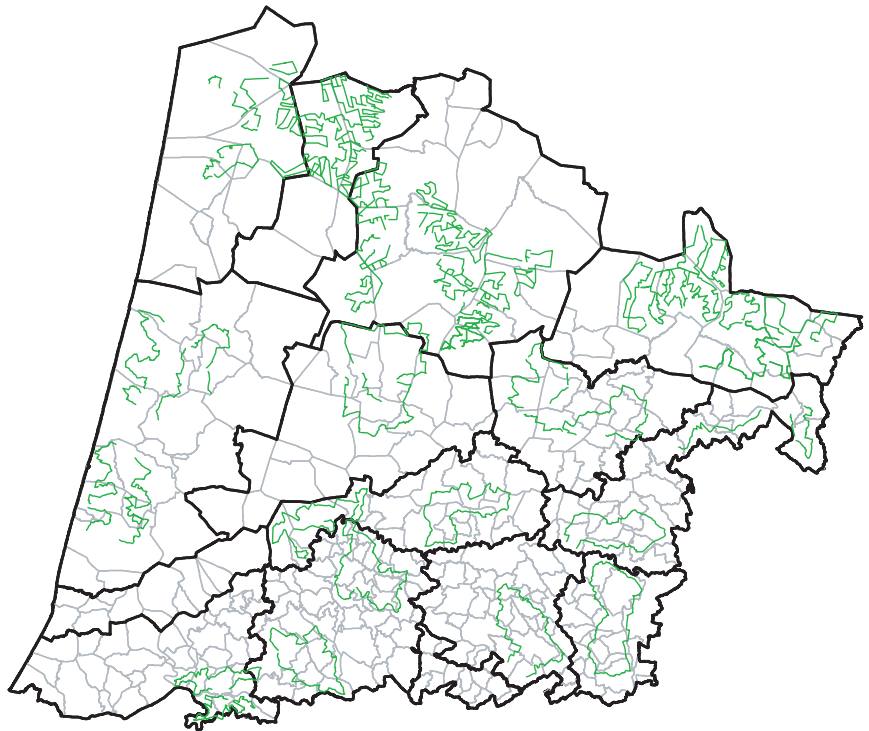
Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil, petit cervidé européen, est un herbivore ruminant présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Son alimentation tourne prioritairement autour des végétaux ligneux (ronces, arbustes...) ce qui lui confère un enjeu important sur notre massif forestier, tout particulièrement en cette période de replantation de la forêt. Ce type d'alimentation permet aussi d'assurer des suivis scientifiques sur l'état des populations. Cette espèce est soumise au plan de chasse. Depuis 2008 sa régulation s'organise grâce à un plan de chasse réparti sur 3 ans : le plan de chasse triennal.

Pour ce faire les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi des abrutissements.

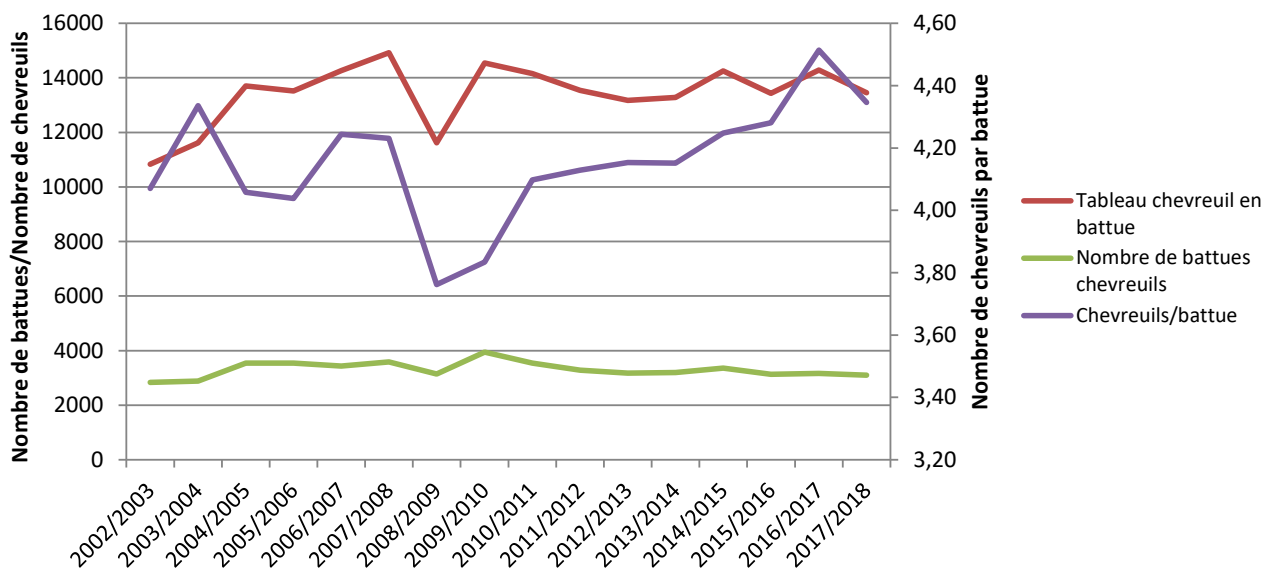
Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département, les comptages annuels sont donc réalisés sur l'ensemble du territoire selon les circuits suivants.



Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse nécessaire à la gestion de l'espèce et au maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique. Proposé en CDCFS ce plan de chasse est validé par le Préfet.

L'évolution des prélèvements de chevreuils sur le département est la suivante

► Résultat des battues chevreuils depuis 2002



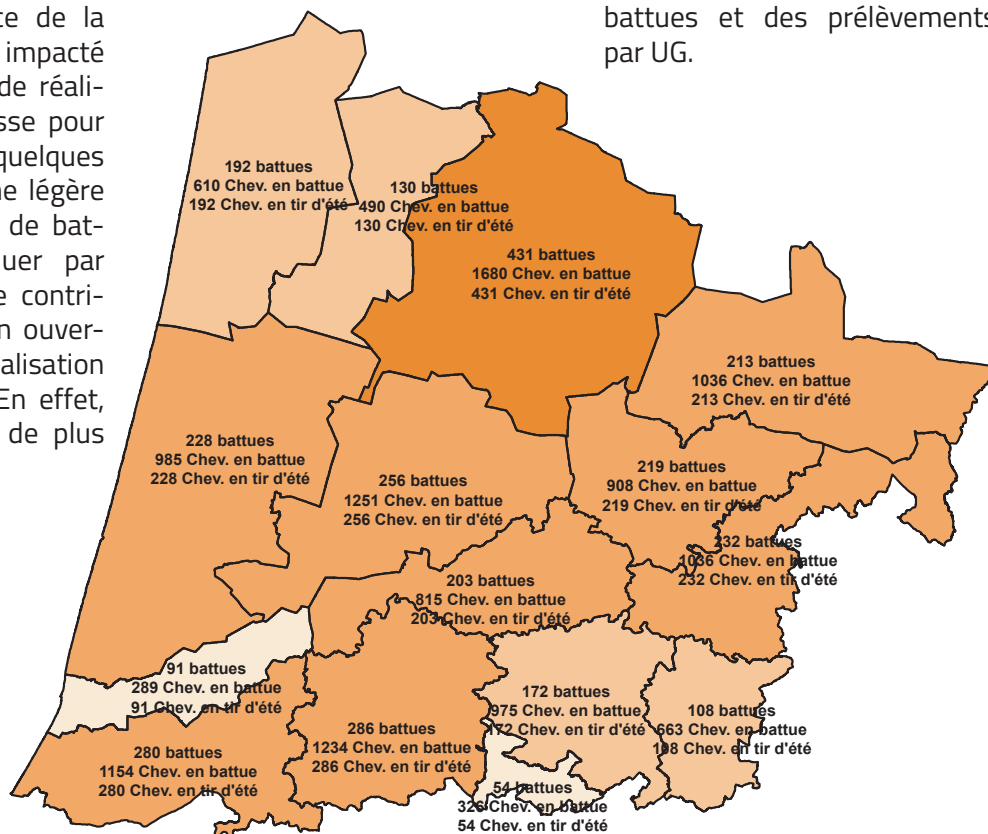
Ainsi le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important (autour de 13 500). Il est important de constater l'influence de la tempête de 2009 qui a impacté fortement la capacité de réalisation du plan de chasse pour cette espèce pendant quelques saisons. On note ici une légère diminution du nombre de battues pouvant s'expliquer par une plus en plus large contribution des tirs d'été en ouverture anticipée à la réalisation des plans de chasse. En effet, les ACCA se tournent de plus

en plus vers des prélèvements du chevreuil à l'approche ou à l'affût pour se libérer du temps

et ainsi contribuer à la régulation des nuisibles, notamment du sanglier.

Ci-dessous, la répartition des battues et des prélèvements par UG.

Nombre de battues



Au sujet du tir d'été, depuis son instauration les prélèvements en tir d'été n'ont cessé d'augmenter jusqu'à cette saison 2017/2018 atteignant jusqu'à quasiment 1% du plan de chasse pour plus d'un tiers des communes pratiquantes (tous détenteurs de droit de chasse confondus).

La fédération encourage la réalisation du tir d'été car il est un complément intéressant aux prélèvements en battues et c'est également un mode de chasse pouvant attirer une population plus jeune. De plus, dans le cadre du projet Addichasse, la mise à disposition de bracelets présente de nombreux intérêts que les territoires ne devraient pas négliger. Il est également rappelé que, comme son nom ne l'indique pas, le tir d'été peut

	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008/2009	235	54
2009/2010	205	53
2010/2011	224	54
2011/2012	260	58
2012/2013	406	75
2013/2014	432	77
2014/2015	525	100
2015/2016	826	100
2016/2017	1308	138
2017/2018	1336	145

être réalisé en hiver. Par abus de langage, nous appelons tir d'été les prélèvements réalisés

à l'approche ou à l'affut durant l'ouverture anticipée.





Le Sanglier (*Sus scrofa*)

Le sanglier est un mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés. Il est caractérisé par la variabilité de sa productivité liée à la disponibilité alimentaire, sa préférence allant vers les fruits forestiers puis vers les céréales (notamment le maïs).

La gestion du sanglier est un dossier sensible. L'augmentation des populations de sangliers, qui est une tendance européenne, ne se répercute

pas de manière neutre dans le département landais.

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier.

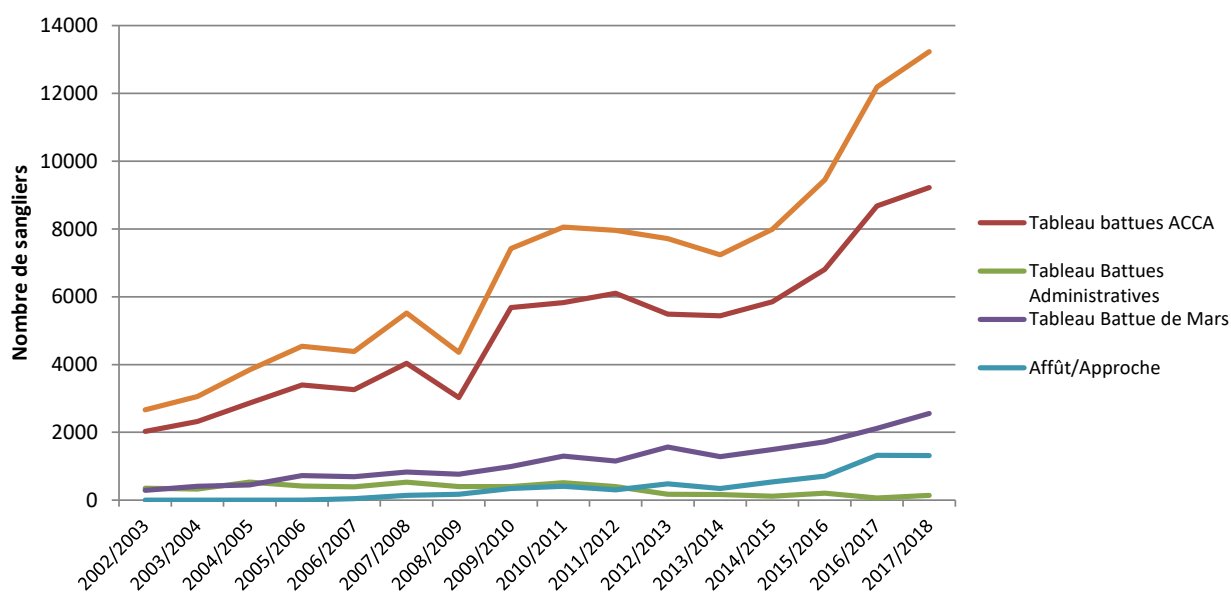
La gestion cohérente des populations de sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

En ce qui concerne les suivis, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi en temps réel des dégâts

Prélèvements

► Tableau de chasse sangliers



La saison 2017/2018, à l'image de ces 5 dernières années, voit remonter de manière significative le tableau total de prélèvements de sangliers. Effectivement, cette saison est caractérisée par un tableau de prélèvements record. Avec plus de 13 200 sangliers, elle se classe numéro 1 en termes de prélèvements et s'inscrit pleinement dans l'objectif fédéral de régulation de l'espèce.

C'est un tableau de chasse important qui est réalisé sur notre territoire, même s'il est loin des prélèvements d'autres départements. Pour information, 11 départements sont au-dessus du seuil de 15 000 prélèvements par an et depuis plusieurs saisons maintenant, les prélèvements nationaux sont en augmentation régulière avec pour la saison 2017/2018, un nombre record de 756 149 sangliers

prélevés sur l'ensemble du territoire national, soit une augmentation de 9,2% par rapport à 2016/2017 (Source ONCFS). Cet état de fait traduit une pression de chasse de plus en plus importante malgré un contexte où la réalisation est de plus en plus difficile (nombre de chasseurs qui diminue, urbanisation galopante, contraintes administratives).

A titre informatif, le nombre de battues au sanglier réalisées au cours de la saison est le suivant

	Battues ACCA	Battues administratives	Battues mois de mars	Total
2017/2018	5202	84	1224	6510

Ce sont donc 6 510 battues au sanglier qui ont été réalisées dans le département au cours de la saison 2017/2018 soit un nombre légèrement inférieur à la saison précédente (6 557) mais qui traduit néanmoins, un effort certain de la part des chasseurs.

Pour pallier à certains freins et tenter d'enrayer l'explosion démographique du sanglier, la FDC40 œuvre pour offrir aux chasseurs un éventail d'outils le plus riche possible.

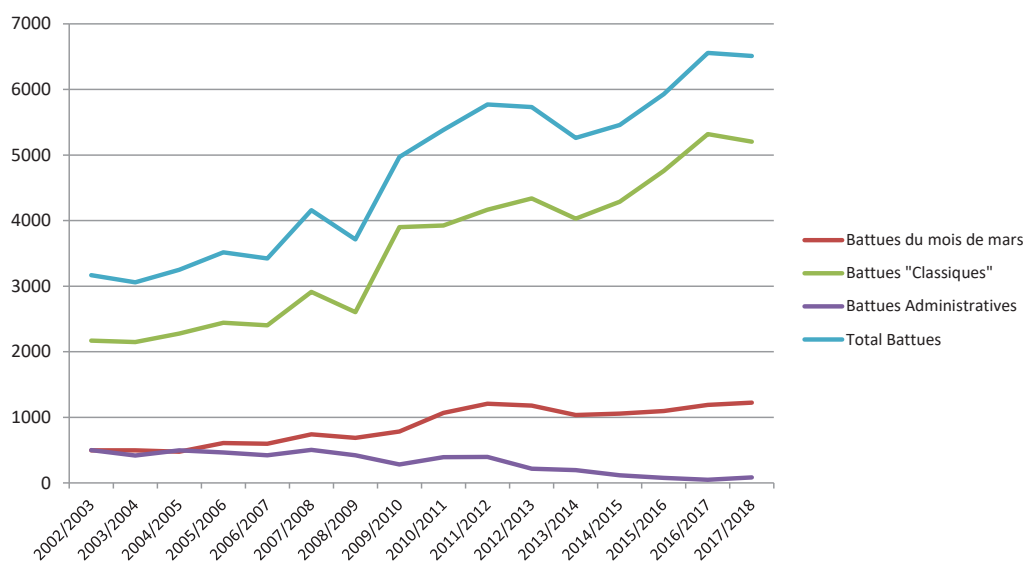
Après plusieurs périodes d'expérimentation à l'échelle d'une saison cynégétique, l'autorisation d'utilisation de la chevrotine a alors été reconduite jusqu'en 2022. L'efficacité de cette munition n'est plus à prouver. Perçue comme rassurante par les organisateurs et les participants des battues, elle assure efficacité et sécurité et est incontestablement à l'origine de l'augmentation des prélèvements où

depuis plusieurs années, le prélèvement départemental plafonnait aux alentours de 9 000 sangliers.

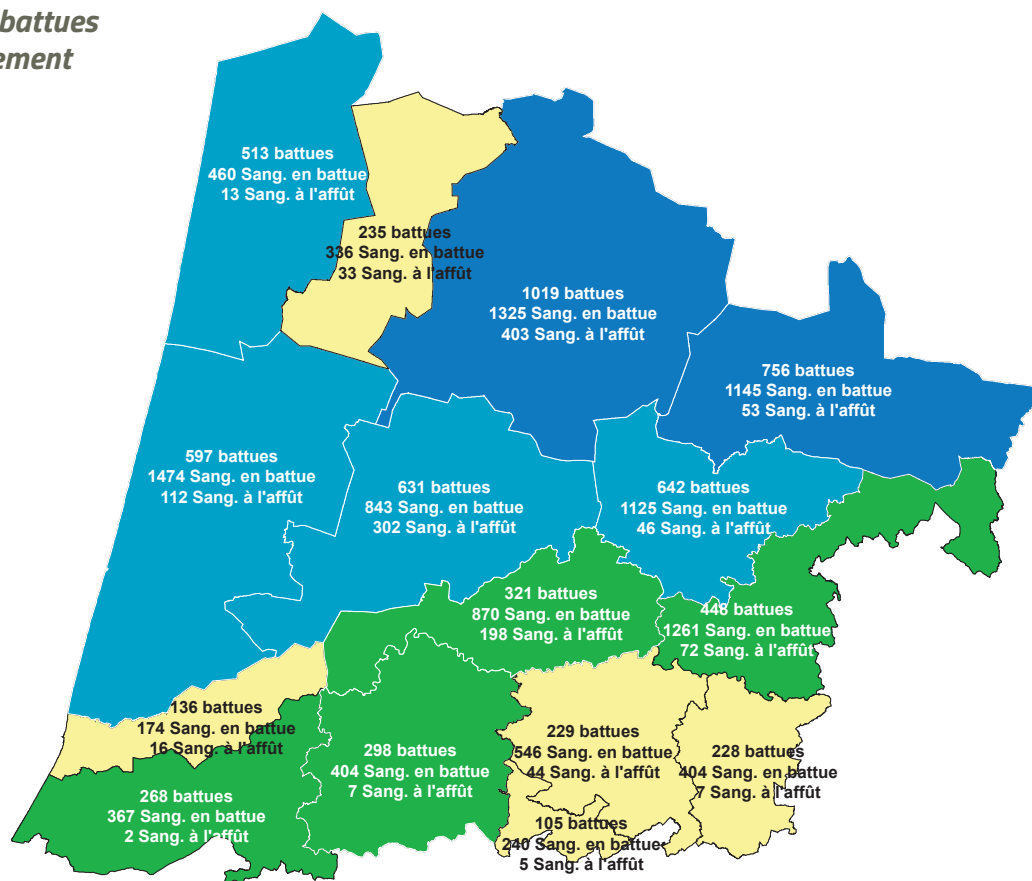
On note une stagnation du nombre de battues par rapport à la saison dernière mais incontestablement, l'effort humain qui est porté sur cette espèce est considérable, et la Fédération espère qu'il ne va pas entraîner une rupture sur la sociologie des chasseurs.



Evolution du nombre de battues au sanglier

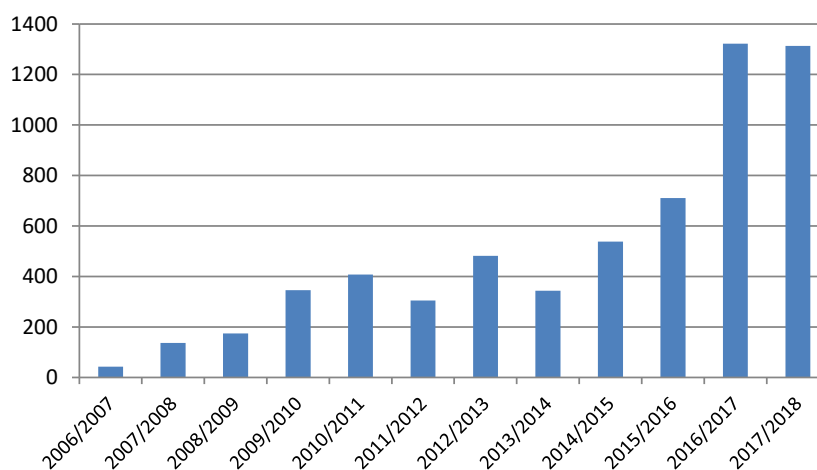


La répartition des battues au sein du département est la suivante



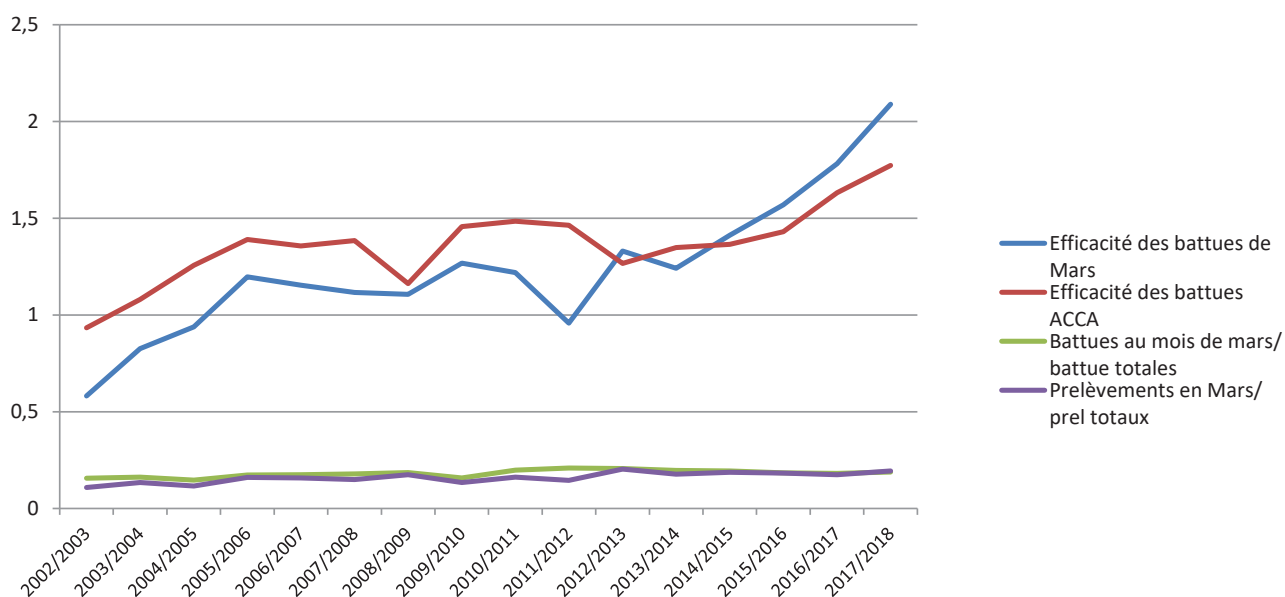
Pour la saison 2017/2018 les ACCA ont réalisé 1 313 prélèvements à l'affût soit 9 de moins que la saison passée. Ce type de prélèvements et ce mode de chasse doivent être favorisés en complément des battues. En effet, ces battues couplées à un effort d'affût à des périodes clé (semis de maïs notamment), permettent de maintenir une pression de prélèvements sur ces populations de suidés. La fédération encourage son développement, car face à l'enjeu que représente le sanglier, toutes les manières de prélever doivent être prises en compte.

► **Prélèvements à l'affût**



Focus sur les prélèvements par battue.

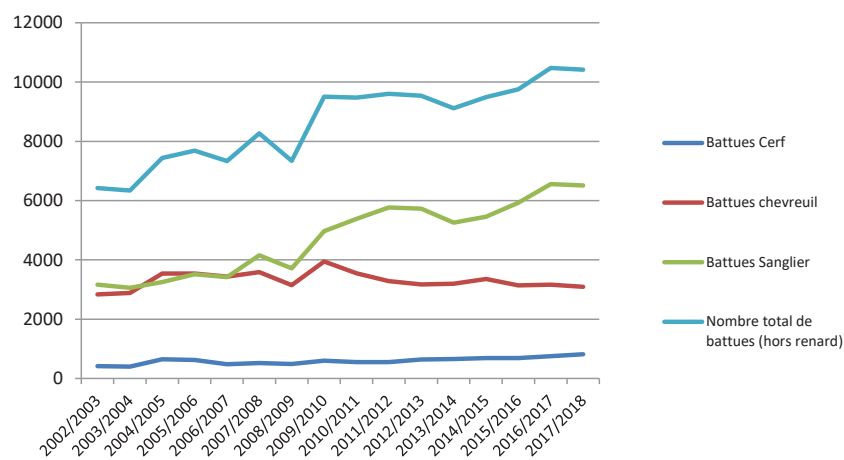
Evolution comparée des prélèvements par battue en période de chasse et au mois de mars



On constate que les prélèvements par battue (=efficacité) sont en constante augmentation, sûrement grâce à une large utilisation de la chevrotine. A noter également, une efficacité plus importante en Mars pouvant potentiellement s'expliquer par une plus grande participation du fait que ce n'est, à cette période, plus que le dernier mode de chasse autorisé. De fait, le nombre de chasseurs permet, en plus d'une munition efficace, d'optimiser l'efficacité des battues.

Bilan grand gibier 2017

Evolution du nombre de battues réalisées dans les Landes depuis 2002/2003



Espèces	Nombre de battues	Tableau battues	Tableau total (avec affût approche)
Sanglier	6 510 (-47)	11 918 (+1 055)	13 231 (+1 046)
Chevreuil	3 095 (-169)	13 452 (-832)	14 788 (-804)
Cerf	816 (+61)	1 090 (-26)	1 090
Renard	1 165 (-186)	1 804 (-67)	1 804 soit un total de 4 665 avec le piégeage



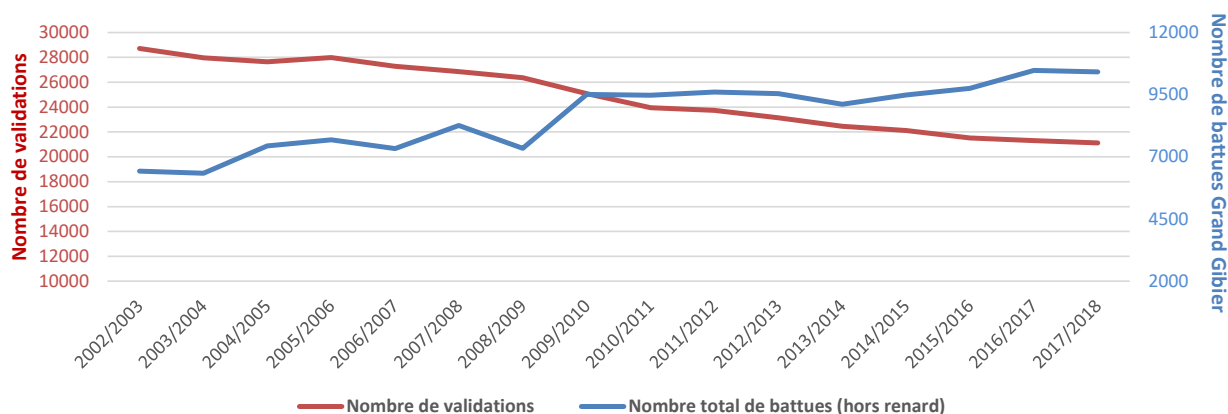


On constate une légère baisse du nombre de battues mise à part pour le cerf avec un total de 10 421 battues au grand gibier. La pression de chasse sur le grand gibier reste donc importante dans notre département mais ne doit pas occulter une dure réalité qui se trame depuis quelques années maintenant, avec une population de chasseurs vieillissante dont les capacités ne sont pas illimitées. Rappelons-le, les chasseurs

restent des bénévoles pour qui il est demandé de remplir des missions de service public. Leur engagement sur le territoire est immense mais fait face également à de nouveaux problèmes, tels que la difficulté à réaliser des battues notamment à cause de l'urbanisation et du multi-usage des milieux naturels (trails, randonnées, ...) et des dangers que cela représente. Nous insistons sur le fait qu'avec 330 communes nous

présentons une moyenne de 35 battues par commune organisées au cours de la saison. Les battues au sanglier et au grand gibier ont connu à elles seules, une augmentation respective de 11% et 6,6% ces dernières années traduisant un effort considérable fourni par les territoires à l'échelle du département. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable.

► Evolution comparée du nombre de battues grand gibier et du nombre de validations



La plupart des données utilisées pour étudier l'évolution des prélèvements et du nombre de battues est possible grâce au retour du carnet battue. Pour rappel, le retour des carnets battues est obligatoire d'après le schéma départemental de gestion cynégétique. Un premier bilan doit être retourné à la suite de l'ouverture anticipée (15 Août). Le bilan total, lui, doit être retourné après les battues de destruction de mars et avant le 10 avril. Cependant nous déplorons un certain manque de rigueur dans ce retour : quelques ACCA semblent présenter des difficultés à renvoyer ces bilans, mais c'est surtout les détenteurs de droits privés qui sont les très mauvais élèves de cette procédure.

► Analyse sanitaire

Le suivi de la tuberculose

Le département des Landes reste touché par la tuberculose bovine. Dans le cadre de la surveillance de cette maladie, la FDC40 est sollicitée par la DDCSPP des Landes pour mobiliser les chasseurs afin de réaliser des prélèvements en

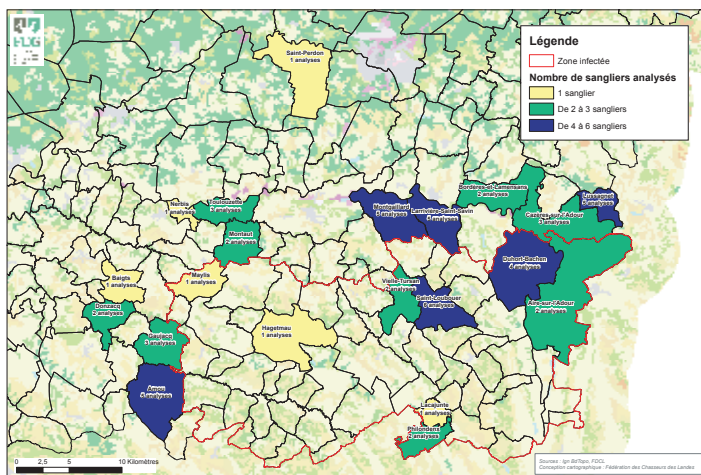
vue d'analyses. Cette campagne a revu ses objectifs à la hausse passant de 60 en 2016/2017 à 80 prélèvements pour la saison 2017/2018, en se focalisant principalement sur les communes périphériques à la zone infectée.

En parallèle, les piègeurs, encadrés par les louvetiers, peuvent piéger les blaireaux afin de réaliser des prélèvements sur cette espèce jugée vecteur de la maladie.

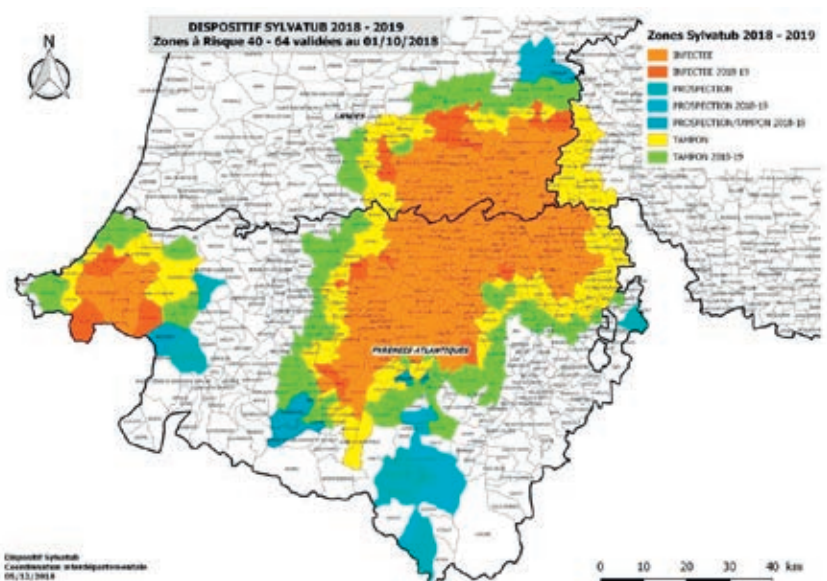
Pour cette saison 2017/2018, on note une fois de plus, une large participation des ACCA locales ayant été sollicitées pour atteindre ces objectifs. Cette mobilisation est le témoin de l'implication des chasseurs dans la recherche et la lutte sanitaire et les identifie une fois de plus comme sentinelles de la nature. Pour la saison à venir, les objectifs seront revus à la hausse passant de 80 à 110 sangliers à analyser et le protocole de prélèvements sera allégé puisqu'au lieu d'extraire la tête et le bloc respiratoire, un simple échantillon sanguin suffira. Ceci a le mérite de simplifier les prélèvements ainsi que leur stockage. Un suivi complémentaire sera également réalisé sur le renard cette fois. Identifié comme espèce porteuse mais ne sachant pas si elle est vectrice, un objectif de 150 renards sur les 48 communes de la zone infectée est établi pour analyses.

	2016/2017		2017/2018	
	Blaireaux	Sangliers	Blaireaux	Sangliers
Prévus	350	60	400	80
Prélevés	90	34	96	57
Analysés	75	34	55 (41 en sérothèque)	57
Positifs	4	5	5 (Samadet, Saint-Loubouer, Horsarrieu et Brassempouy(2))	1 (Donzacq)

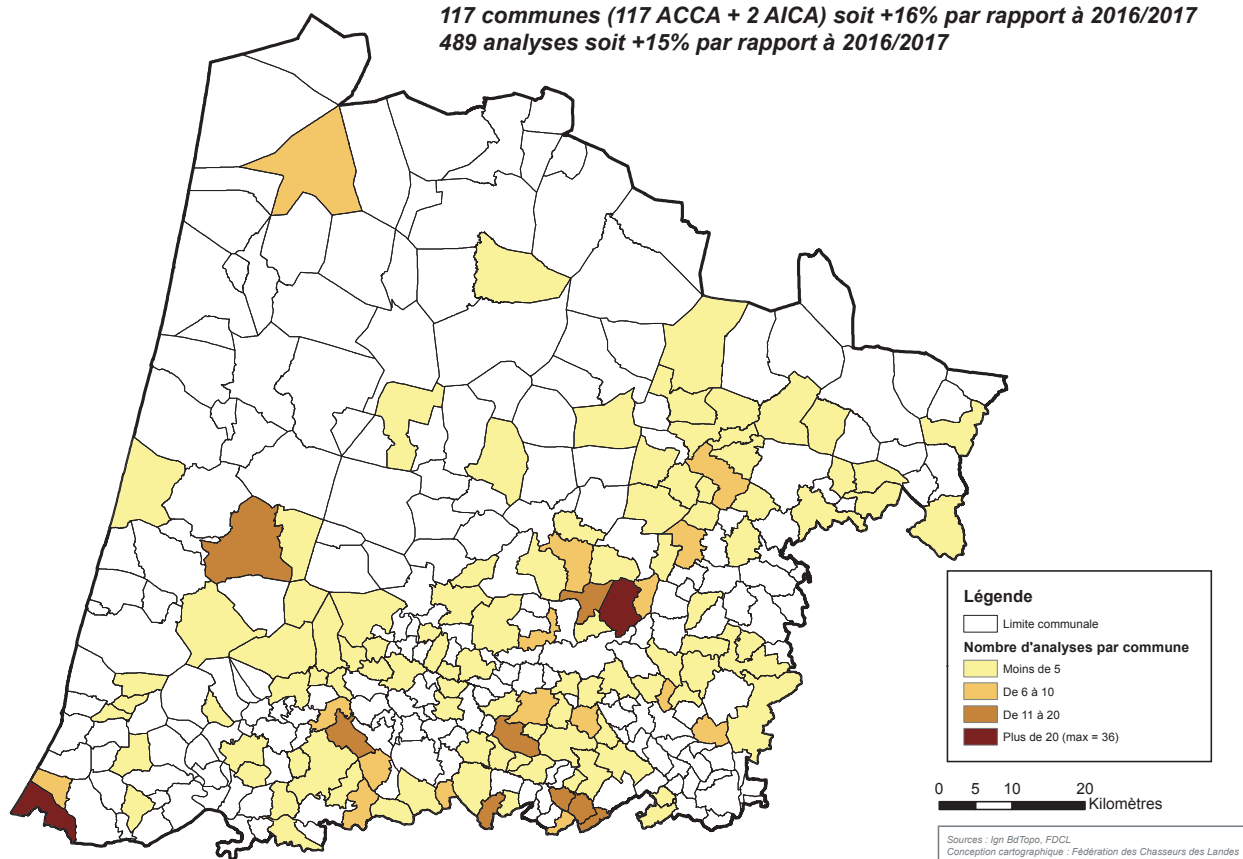
► Synthèse de la campagne Sylvatub 2017/2018



Cartographie de l'évolution de la tuberculose 1^{er} octobre 2018



117 communes (117 ACCA + 2 AICA) soit +16% par rapport à 2016/2017
489 analyses soit +15% par rapport à 2016/2017



Les analyses Trichine

La Fédération n'a de cesse d'encourager les ACCA à faire réaliser les analyses Trichine. Cette démarche, encadrée par le « Paquet Hygiène », défini dans le règlement européen CE n° 853/2004, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, a notamment institué l'examen initial du gibier sauvage à partir de 2008. Outre cet examen obligatoire pour tout repas collectif impliquant des non-chasseurs (épouses, enfants, amis...), chaque sanglier concerné doit subir le contrôle trichine systématique (arrêté en date du 18/12/2009).

La larve du parasite, invisible à l'œil nu, s'enkyste dans les muscles ; l'homme se contamine alors en consommant de la viande de sanglier infesté mal cuite.

Pour rappel, les chasseurs ayant suivi la formation doivent récu-

pérer sur les sangliers, les deux piliers de diaphragme (que l'on nomme « ongle » en boucherie), et les faire transiter au laboratoire, accompagnés de la fiche d'examen initial. Dans l'attente des résultats, les sangliers sont individualisés, et consignés en chambre froide ; tout animal infecté est saisi par la DDCSPP et détruit. Nous insistons très fortement sur le sérieux à apporter à ces analyses ; à cause de préjudices lourds de conséquences, la responsabilité civile des gestionnaires cynégétiques peut être engagée.

Les autres maladies...

La Grippe aviaire

L'hiver 2017/2018 n'a, pour la première fois depuis plusieurs saisons, pas connu d'épizootie aviaire n'entraînant donc pas de fermeture de la chasse. La réalisation d'une saison pleine pour les chasseurs des communes ayant connu plusieurs

fermetures successives a été vécue comme un soulagement. Souvent intervenues à des moments charnières de la saison, ces interruptions ont souvent, et à juste titre, été mal comprises par les chasseurs. Il apparaît que les résultats de l'application des mesures de biosécurité pour les opérateurs professionnels soient satisfaisants et garants d'une activité saine et durable.

Focus sur la Peste Porcine Africaine (PPA)

Historiquement, la PPA a été détectée en 2007 en Géorgie puis s'est propagée en Russie en 2008, en Biélorussie en 2013 puis est peu à peu apparue dans d'autres pays européens (Pologne, Hongrie, Bulgarie, ...) et plus récemment en Belgique où un foyer a été localisé près d'Etalle en septembre 2018 à quelques dizaines de kilomètres de la frontière française. Si initialement ce sont quelques indivi-



pus qui ont été retrouvés morts, on compte aujourd'hui près de 500 cas positifs à la PPA. Sur le terrain, les conséquences sont drastiques en entraînant la mise en place d'une zone-noyau de 12 000 ha, où seuls quelques chasseurs et militaires équipés de combinaisons spécifiques ont accès à la zone pour repérer et récolter les cadavres, d'une zone tampon de 29 000 ha respectant les mêmes mesures, d'une zone d'observation renforcée où la chasse est autorisée sans chien. Au-delà de la chasse, toutes autres activités récréatives ou sylvicoles y sont interdites.

La prévention reste alors le maître mot. Si l'apparition de ce foyer belge, à plus de 800 km du foyer le plus proche, démontre à l'évidence une propagation non-naturelle (la faune migratrice n'y étant pour rien cette fois-ci !), l'ANSES maintient 113 communes frontalières dans une zone d'observation renforcée où la chasse est interdite.

Si la PPA reste un sujet brûlant, les Landes sont pour l'heure peu concernées par cette maladie. Néanmoins, aux vues de la virulence de ce virus, la FDC40 en appelle à la vigilance de tous.

La PPA en bref...

- **Maladie virale hémorragique**
- **Très contagieuse, ne frappe que les cochons domestiques et les sangliers et n'est donc pas transmissible à l'homme**
- **Pour l'heure, aucun traitement. La prévention reste le meilleur moyen de lutte**
- **Enjeux économiques très importants pour la France**

► Le petit gibier sédentaire

Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont globalement régressé depuis de nombreuses années, entraînant un déclin de ces espèces et de la biodiversité en général.

La Fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la

conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général. Sont également mis en place des projets particuliers, localisés pour le développement de certaines espèces de petit gibier sédentaire. A cela s'ajoutent des suivis réguliers afin de suivre l'évolution des espèces.

L'activité de la Fédération se tourne ainsi vers une démarche de développement d'une chasse durable et d'avenir. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (voir Etats Généraux de la Chasse) que l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier, et donc par le maintien de ses populations.



60

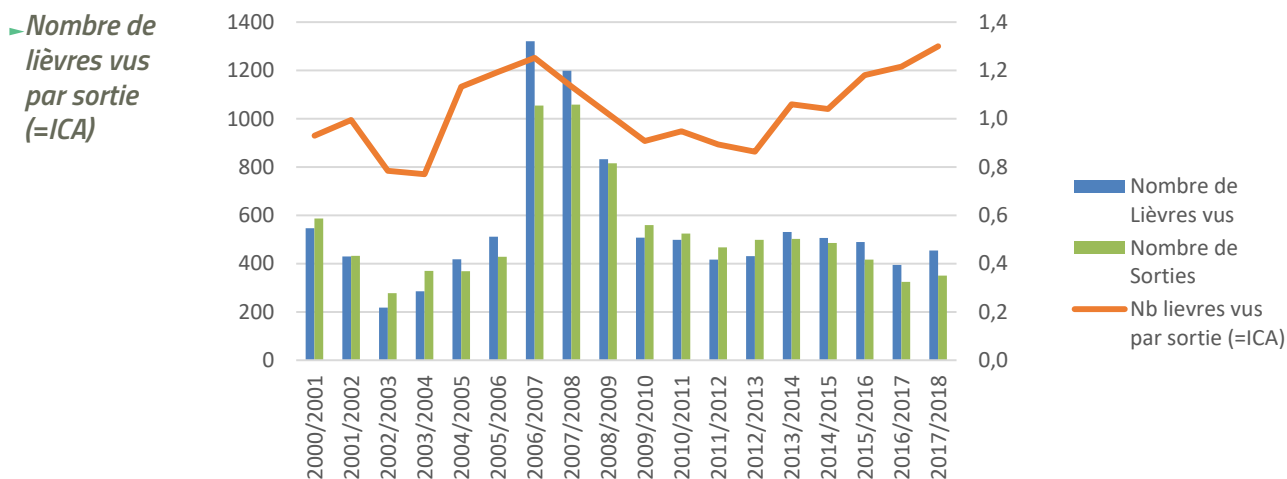


Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le lièvre appartient à la famille des Léporidés, c'est un animal principalement nocturne, qui passe la journée au repos dans un gîte. Il affectionne les grands espaces dégagés.

La chasse du Lièvre dans le département des Landes se pratique principalement par petites équipes à l'aide de chiens courants, ce qui est également considéré comme une chasse traditionnelle puisqu'avant la progression du grand gibier le

lièvre était une des espèces les plus chassées au chien courant. La pratique de cette chasse est fortement encadrée sur une grande partie du territoire. Des suivis sont réalisés par la Fédération.



Les populations de lièvre d'Europe connaissent d'une année à l'autre des fluctuations importantes d'effectifs qui, pour une grande part, sont liées à des variations de leur succès de reproduction. Le pourcentage de jeunes dans le tableau de chasse est un indice du succès de la reproduction. Pour cela s'est constitué au sein du département des Landes un réseau lièvre. Les personnes adhérentes à ce réseau nous fournissent plusieurs informations. Les deux plus importantes sont :

- Le nombre de lièvres rencontrés par sortie. Cette information nous permet de calculer l'Indice Cynégétique d'Abondance (nombre de lièvres vus par sortie). Il permet d'estimer et d'évaluer l'état des populations de lièvres par grandes zones :

Ce graphique montre l'évolution de l'Indice cynégétique d'abondance départemental et présente également l'évolution du

nombre de sorties recensées par les différentes équipes, dont le nombre est variable.

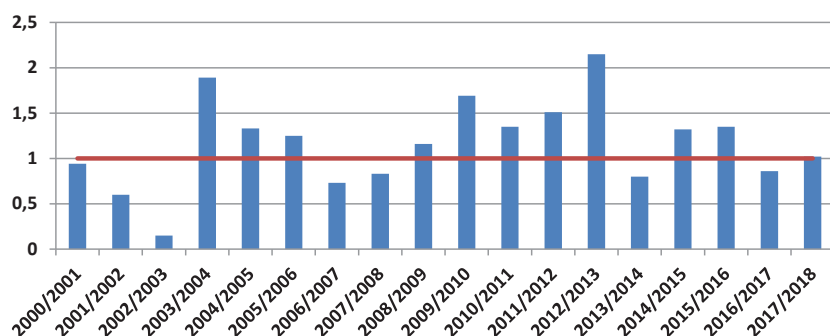
L'indice cynégétique d'abondance de la saison 2017/2018 confirme la tendance d'un indice supérieur à un, traduisant une bonne présence d'animaux sur le terrain. La période semble favorable pour le lièvre. Malgré deux années consécutives de reproduction moyenne (2016 et 2017), les populations de lièvres connaissent un bon niveau de population dans les Landes. Le lièvre bénéficie encore de très bonnes conditions grâce aux vastes zones reboisées après la tempête de 2009. L'espèce connaît globalement son plus haut niveau depuis le milieu des années 90 mais demeure la question de savoir ce qu'il en sera de ces bons résultats lorsque les reboisements post-tempête seront terminés.

Aujourd'hui, après une baisse du nombre de sorties qui inquiétait l'équipe fédérale, il semblerait que celles-ci se stabilisent à

hauteur d'environ 350 par saison. Le nombre d'équipes s'impliquant dans le suivi des populations de lièvres est faible et est de plus en plus difficile à mobiliser plafonnant aux alentours d'une trentaine d'équipages partenaires depuis 2010 avec 26 en 2017/2018 contre 23 en 2016/2017. De plus il semblerait qu'on note, en corrélation avec l'augmentation importante du grand gibier, un glissement des modes de chasse délaissant souvent cette espèce pour le sanglier notamment. La Fédération connaît alors des difficultés croissantes pour récupérer des données sur le lièvre.

Si vous faites partie d'une équipe et que vous ne participez pas encore au suivi (recensement des sorties de chasse, du nombre de lièvres vus et prélevés, et envois réguliers de pattes) vous pouvez contacter la Fédération. La qualité des données tient compte du nombre d'équipes participant au suivi.

Age/ratio des lièvres par saison



▪ L'Age ratio : menée depuis la saison 96/97, l'analyse des pattes de lièvres permet par analyse tactile de déterminer l'âge des lièvres prélevés. On détermine alors le pourcentage de jeunes (Age/Ratio) ce qui nous renseigne ainsi sur le succès de la reproduction. Chaque année, c'est approximativement une centaine de pattes de lièvres qui sont récupérées aux alentours du 11 novembre (87 pattes en 2018) et analysées par la Fédération. A noter que la collecte 2018 est encore de bonne qualité. Attention tout de même, certaines n'ont pu être analysées car coupées trop courtes au niveau de l'articulation.

On remarque la variabilité d'une année sur l'autre du succès de la reproduction, typique de la biologie du lièvre.

Ce succès de la reproduction est analysé en fonction de l'écart de l'âge/ratio par rapport à 1. De manière simplifiée : si l'âge/ratio est supérieur à 1, il y a plus de jeunes que d'adultes, la reproduction a assuré son rôle de développement de l'espèce. Si l'âge/ratio est inférieur à 1 il y a plus d'adultes que de jeunes, le développement de l'espèce n'est pas certain.

▪ A cela s'ajoutent les observations faites lors des comptages de nuit (Ik Chevreuil ou cerf), ainsi que des comptages nocturnes spécifiques sur cer-

tains territoires. Ces données de comptages permettent d'affiner l'état des populations sur les territoires. Depuis 2 ans, les indices d'observation des lièvres sont en évolution positive voire très positive. Pour exemple, dans la Haute Lande, le nombre de lièvres vus aux 10 kilomètres depuis 2016 ne cesse d'augmenter.

Pour la saison 2017/2018, la dynamique positive du lièvre amorcée depuis quelques années perdure. Le printemps 2017, comme celui de 2016, est caractérisé par une reproduction assez moyenne sans être catastrophique même si les conditions météorologiques du printemps et de l'été auraient pu laisser présager une meilleure reproduction. Les populations connaissent des cycles assez marqués et malgré ces deux dernières années assez moyennes, la situation du lièvre dans le département demeure globalement correcte. Niveau qui tendrait à se maintenir, étant donné les effectifs encore observés. Cet équilibre reste cependant fragile étant donné les modifications rapides du milieu que l'on observe actuellement.

GESTION

En termes de gestion la Fédération s'appuie sur 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

LE GIC de la Lèbe

Le GIC de la Lèbe est composé, à l'ouverture 2018/2019, de 109 communes unies par une gestion commune du Lièvre.

La chasse du lièvre sur ces communes est soumise au Prélèvement Maximum Autorisé de 1 lièvre par jour et par équipe (max 5 personnes) sur toute la saison, ainsi qu'une période restreinte de chasse.

LE GIC des 4 chemins

Formé de 4 communes (Ar Hague, Castel-Sarrazin, Pomarez, Tilh) ce GIC a fait l'objet d'une réintroduction de l'espèce lièvre et repose aujourd'hui sur des mesures de gestion. Pour cela, il intègre 2 composantes.

- Une composante de suivis, puisque sont réalisés chaque année des comptages nocturnes de lièvres sur des circuits prédéfinis.
- Une composante de limitation puisque la chasse au lièvre sur ces communes n'est ouverte que 2 jours par an pour 4 lièvres

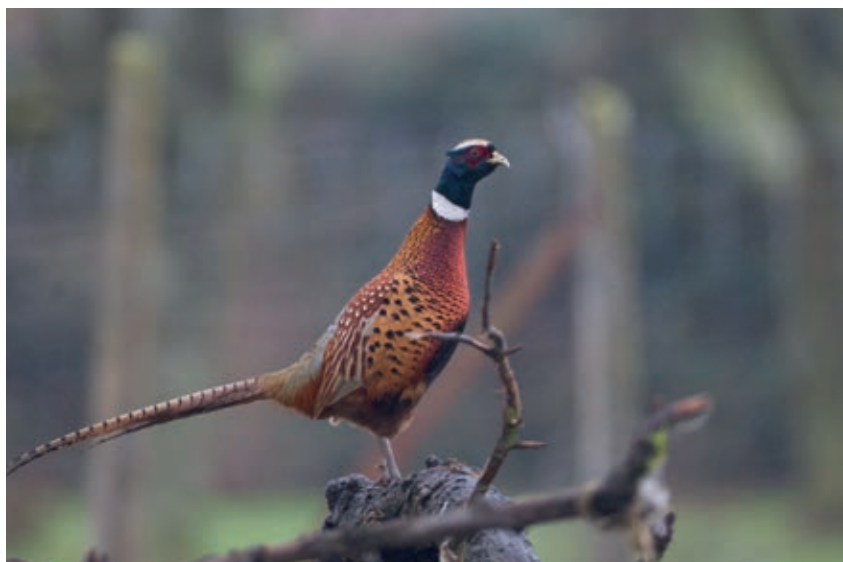
par saison sur l'ensemble du GIC (1 par commune) régulés par plan de chasse.

Le Faisan (*Phasianus colchicus*)

Le faisan, espèce exogène au territoire national, est une espèce emblématique de la chasse. Il constitue un des petits gibiers qu'une grande partie des chasseurs affectionne particulièrement.

Le suivi du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs



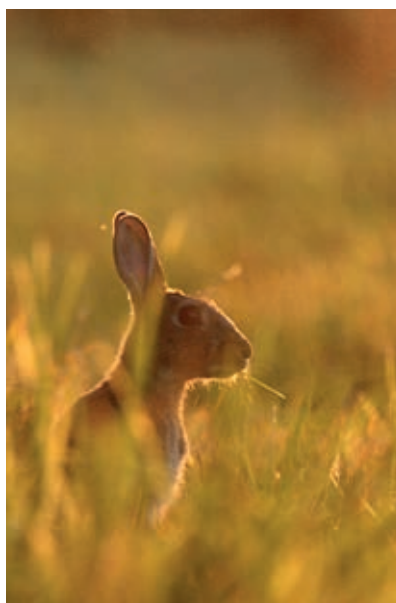


des Landes. La volonté fédérale n'est pas de faire du faisan un gibier de tir mais bien d'aider à l'introduction de l'espèce en tant que telle.

La gestion du faisan par la Fédération, est aujourd'hui principalement organisée autour de l'animation et de l'accompagnement de territoires souhaitant implanter cette espèce.

Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*)

Peu d'actions de suivi sont encore engagées en faveur du Lapin, si ce n'est un suivi dans le cadre de l'organisation de la gestion de ce gibier classé comme potentiellement nuisible au niveau national. Lors



des Commissions Départementales le relevé de la présence de lapins ainsi que l'estimation des dégâts qu'ils génèrent, font que son classement en nuisible est réparti de manière hétérogène entre le nord et le sud du département.

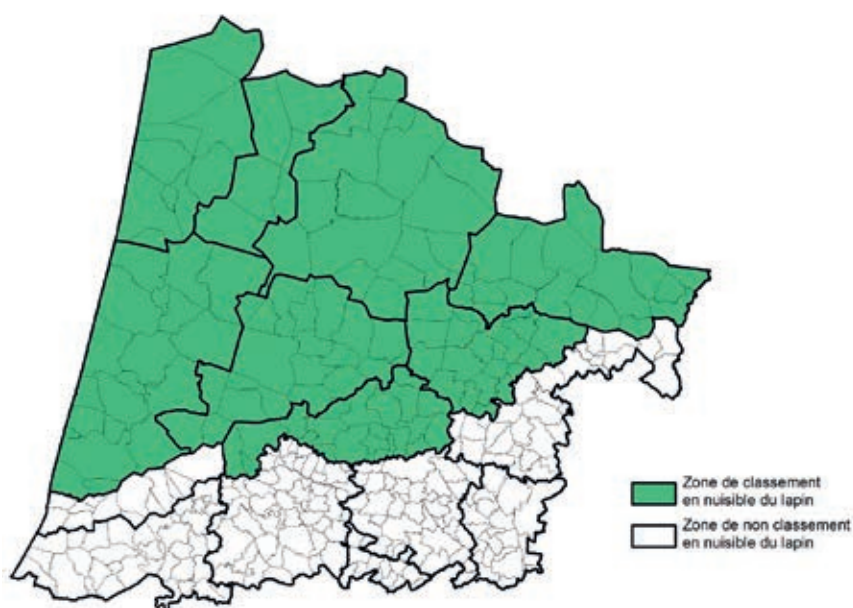
La Fédération propose son expertise pour aménager le milieu de manière à favoriser cette espèce (réouverture du milieu, aménagement de lisière

de forêt, suivi des animaux domestiques en divagation). Cependant, les effectifs initiaux restent très faibles et surtout très variables.

Depuis la rédaction du nouveau schéma départemental, 2014, la fédération a décidé de renforcer son action sur cette espèce. Dorénavant, lors de comptages nocturnes les effectifs de lapins observés sont recensés. Ce suivi va permettre d'identifier des secteurs de présence de « groupes importants » de lapins ainsi que leur évolution dans le temps.

Le petit gibier sédentaire est un thème d'intérêt pour la fédération et les chasseurs. Les modifications des milieux, des paysages, et des pratiques agricoles semblent avoir joué un rôle dans la diminution généralisée des populations. Pour cela, la Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles.

► Zones de classement en nuisible du lapin de garenne



► Les migrateurs terrestres

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur inscrit dans l'ADN du chasseur landais.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui concerne, le Pigeon ramier, l'Alouette et la Bécasse des bois. Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la Fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces, garante d'une gestion durable des espèces.

Méthodes de suivi

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes classiques de suivi, utilisées sur tout le territoire départemental mais également national. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné. Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les suivantes :

- Le comptage : Méthode classique qui apporte une information quasi-exhaustive et complète sur la richesse des sites en termes d'accueil d'espèces migratrices. Tout site peut être pris en considération, de la réserve de chasse à la réserve naturelle, en passant par la simple parcelle agricole. Analysé au niveau global, sur l'ensemble d'un territoire et comparé aux années précé-

dentes, le comptage permet d'obtenir une indication précise sur la présence d'animaux sur l'ensemble du territoire, de la « qualité migratoire » de l'année en cours ainsi que le suivi des grandes tendances d'évolution.

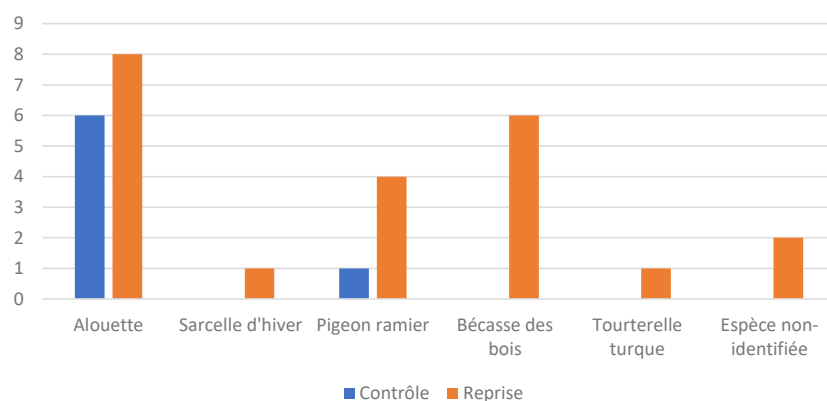
- Le baguage : Le baguage est un partenariat international pour le suivi des espèces migratrices. Il s'agit de capturer des animaux et de leur fixer une bague sur la patte. Cette bague permet de faire le lien entre l'espèce, le lieu et la date de capture. Dans le cas d'oiseaux de taille petite à moyenne, l'analyse n'est possible que si la bague est retournée après prélèvement sur un animal mort ou bien lue lors d'une capture pour le baguage par exemple (contrôle). Dans le cas d'oiseaux de taille importante, la taille des bagues peut permettre une lecture à distance de celle-ci. Toute information sur une bague (récupération ou lecture) doit être retournée auprès de la Fédération qui fera le lien avec les instances officielles.

Dans le cadre des programmes de baguage, il est clair que dans le cas d'animaux de petite à moyenne taille (bagues non lisibles à distance), l'activité chasse est indispensable à la récupération de bagues et donc à la compréhension des phénomènes migratoires. Ainsi nous invitons tous les chasseurs à retourner auprès de la Fédération les bagues qu'ils récupèrent. Il vous suffit de nous envoyer :

- la bague, ou simplement les inscriptions qu'elle présente (en veillant à les recopier de manière scrupuleusement juste et lisible)
- l'espèce concernée
- le lieu et la date de capture
- votre nom, adresse et email afin que l'on vous retourne l'ensemble des informations concernant l'animal.

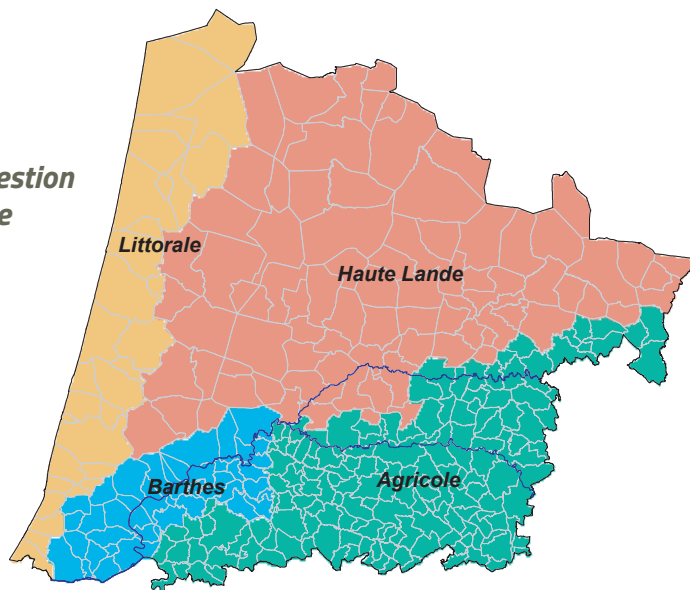
Des fiches toutes faites sont en téléchargement libre sur le site www.fedechasseurlandes.com/

► Bilan des retours de bagues toutes espèces dans les Landes en 2018



L'analyse et le suivi de populations de migrateurs dans les Landes s'organisent préférentiellement selon les grandes zones géographiques

Zones de gestion du territoire landais



La Palombe (*Columba palumbus*)

Le Pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons

pour preuve sa diversité d'applications. Palombières au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

Le suivi de cette espèce concerne dans un premier temps sa migration, en période automnale, puis son hivernage plus tard en saison. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage palombe.



Le GIFS : Structure associative regroupant 13 Fédérations du Sud-Ouest (ex-Midi Pyrénées et ex-Aquitaine) basée sur l'acquisition de connaissance de l'espèce pour pérenniser les actions engagées sur la palombe. Les travaux portent sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes reste très active au sein du GIFS Palombe dans le cadre du suivi de la migration. Pour cela deux grands ateliers permettent le suivi précis de la migration :

- Les comptages aux cols durant les mois de migration des palombes (octobre et novembre), réalisés par les personnels des Fédérations participantes.
- La pose de balises Argos. Pour un suivi longue distance et dans la durée, le GIFS utilise la technologie Argos. Des palombes capturées sont équipées de balises de petite taille. Elles sont suivies précisément et remettent aujourd'hui en question les idées reçues sur la migration.

Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet :

<http://www.gifs-france.com/>

N'hésitez pas à contacter le GIFS : contact@gifs-france.com



Suivi de la migration

Les Fédérations de Nouvelle Aquitaine et d'ex-Midi-Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration. Dans le cadre de ce suivi, on peut décrire la migration dans les différents départements engagés. Le réseau d'observation est, pour la saison 2017/2018, composé de 73 postes répartis dans la région :

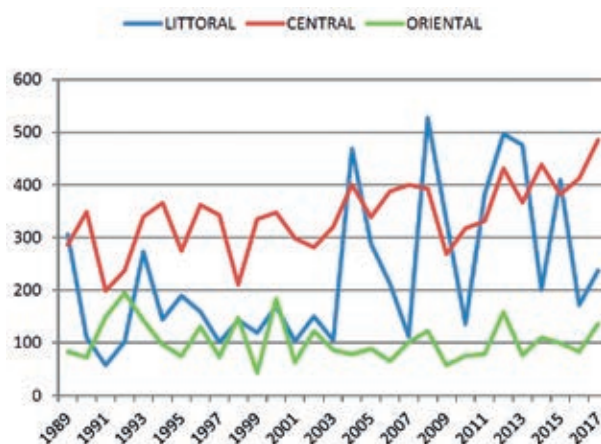
- Dordogne : 14
- Haute-Garonne : 6
- Gers : 15
- Gironde : 7
- Landes : 5
- Lot : 3
- Lot et Garonne : 8
- Tarn et Garonne : 15

La répartition selon les couloirs migratoires suit le protocole fixé soit :

- Couloir littoral (12%)
- Couloir central (32%)
- Couloir oriental (56%)

Ce sont 9 postes sur le couloir côtier, 23 postes sur le couloir central et 41 postes sur le couloir oriental qui permettent, de-

Suivi de la migration en plaine - Saison 2017/2018



puis bientôt 30 ans maintenant, d'étudier la phénologie migratoire de la palombe en plaine :

On distingue 7 phases migratoires dans les Landes pour un total de 16 jours de passage qui regroupent 86.67 % des vols vus dans la saison. En 2017, l'indice migratoire régional arrive au niveau de celui de 2008 faisant parti des 3 meilleurs indices depuis 1988. Avec une valeur de 264.06, cette année se situe au-dessus de la moyenne globale qui est de 209.71. Dans les couloirs migratoires on retrouve logiquement cette hausse des indices :

- Sur le couloir central, qui est le plus important pour évaluer la migration, l'indice est de 485.21, et se maintient à un niveau des plus élevés depuis le début de l'étude.

- Sur le couloir oriental, avec une valeur de 135.65 l'indice est au-dessus de la moyenne pour ce couloir qui est de 104.50.

- Sur le couloir côtier, (étroit et soumis à des variations importantes), on se retrouve avec un indice 2017 de 237.21. Il est à peine au-dessus de la moyenne de la série qui est de 234.18.



Comptages aux cols

Afin de mieux comprendre la migration du Pigeon ramier dans les cols pyrénéens, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée-sur-Nivelle, et depuis 6 ans, des professionnels de FDC extérieures participent à ces comptages.

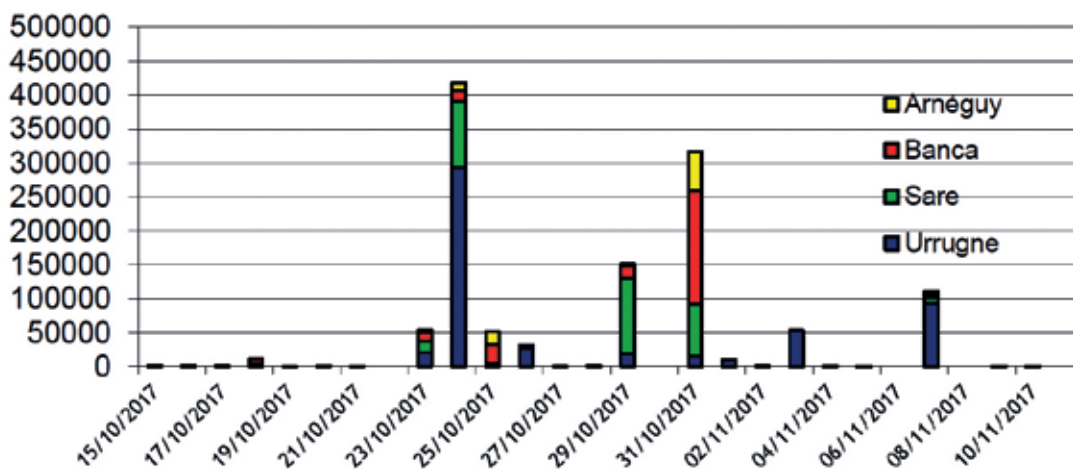
Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le passage sur quatre cols occidentaux, identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre). Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.

Pour la migration 2017, 1 068 962 oiseaux ont été observés, dont la phénologie migratoire est la suivante :

Cette année, les effectifs totaux recensés s'élevaient à 1 068 962 Pigeons ramiers. Les recensements ont mis en avant 4 pics de migrations, les 23, 24 et 25 octobre (478 399 oiseaux), le 29 octobre (135 973 oiseaux), le 31 octobre (292 066 oiseaux) et le 7 novembre (93 387 oiseaux), soit 93,5% de la migration en 6 jours de passage.

Globalement, cette saison a été marquée par 6 jours de pics migratoires, avec une préférence pour le couloir côtier (Urrugne avec 39% des oiseaux de la saison et Sare avec 29%).

► Bilan des effectifs recensés en migration sur les cols pyrénéens en 2017



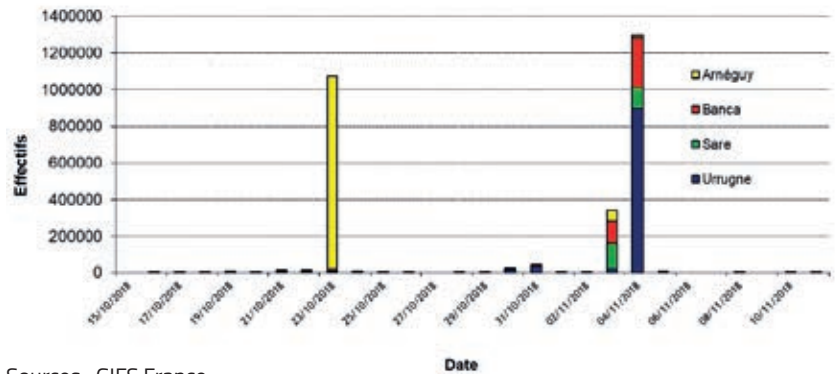
Flash, migration 2018

Cette année 2018, les effectifs totaux recensés s'élevaient à 2 557 374 pigeons ramiers. Les recensements ont mis en avant 2 pics de migration : le 23 octobre (1 066 669 oiseaux) et les 3 et 4 novembre (1 514 440 oiseaux), soit 91,5% de la migration en 3 jours de passage.

Cette saison a été marquée par un automne relativement doux, comparé aux normales saisonnières avec un décalage de la migration de 5 à 6 jours par rapport aux années antérieures.

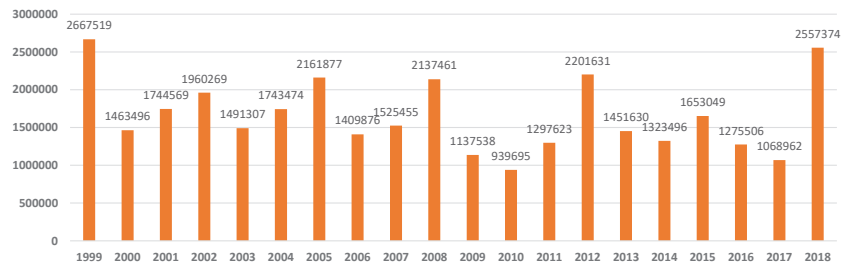
Les passages sur les cols ont été intenses en nombre d'oiseaux sur ces 3 journées. 2018 est une année exceptionnelle en termes de migration avec un record du nombre d'oiseaux vus sur les Pyrénées depuis 1999. Le passage du 23 octobre est aussi exceptionnel de par des conditions climatiques très particulières : un vent du Nord et un seul poste dégagé (Arnéguy) ont fait que plus d'un million de pigeons ramiers ont franchi ce poste, sur des niveaux relativement hauts et en flux continu. Ce phénomène migratoire a pu être observé tôt en limite Landes/Gers en direction des Pyrénées et jusqu'à Soria en Espagne vers 16h ce même jour. Cette migration intense a été également relevée quelques jours avant (les 19 et 20 octobre) par l'ISNEA à l'aide d'un radar situé dans les Hauts-de-France où le flux migratoire a pu être observé entre 68 et 728 mètres d'altitude.

► Bilan des effectifs recensés en migration sur les cols pyrénéens en 2018



Sources : GIFS France

► Evolution des effectifs migrants aux cols pyrénéens



Suivi de l'hivernage

Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire, c'est donc principalement par le comptage qu'il peut être appréhendé.

Deux méthodes de comptages sont adaptées aux deux principales zones d'hivernage de la palombe dans les Landes et leur spécificité : les comptages « au sol » et les comptages en avion.

Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol)

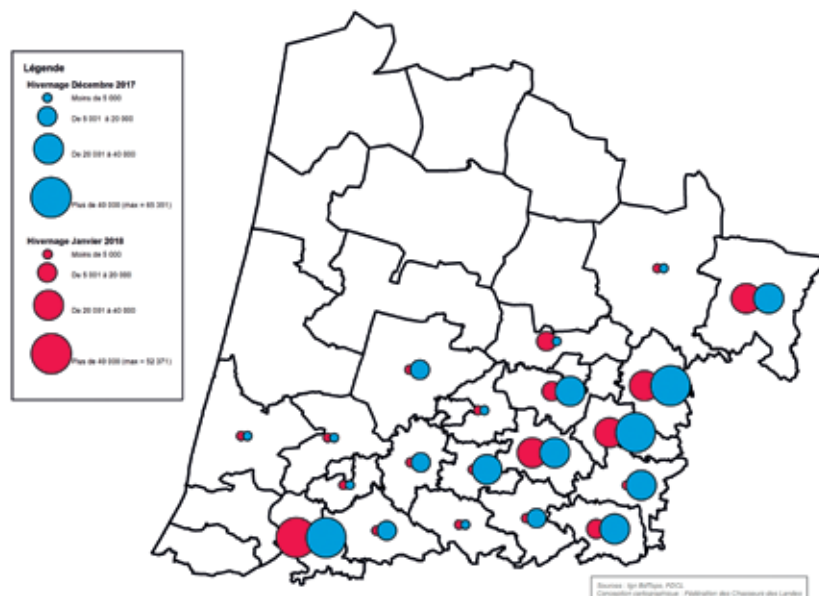
Les comptages de palombes dans les réserves sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par un réseau de correspondants. Le nombre de sites peut varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable autour d'une soixantaine. La carte ci-dessous présente la répartition par cantons des palombes en Décembre 2017 et en Janvier 2018.

L'hiver 2017/2018 a été un hiver dans la norme. Au mois de décembre 2017, 430 419 oiseaux étaient dénombrés et 256 938 en janvier 2018. La répartition des oiseaux fut relativement classique et homogène.

La FDC propose régulièrement des alternatives visant à préserver au mieux les ressources alimentaires de la faune sauvage sur les espaces agricoles en période hivernale. Les mesures les plus efficaces consistent, après récolte (ex : maïs), à travailler le moins possible les sols et à recourir, lorsqu'il est obligatoire d'implanter un couvert hivernal (ex : zone vulnérable), au semis direct.

Ces comptages s'intègrent aux travaux réalisés à l'échelle du GIFS. Voici donc les observations faites simultanément sur les départements partenaires.

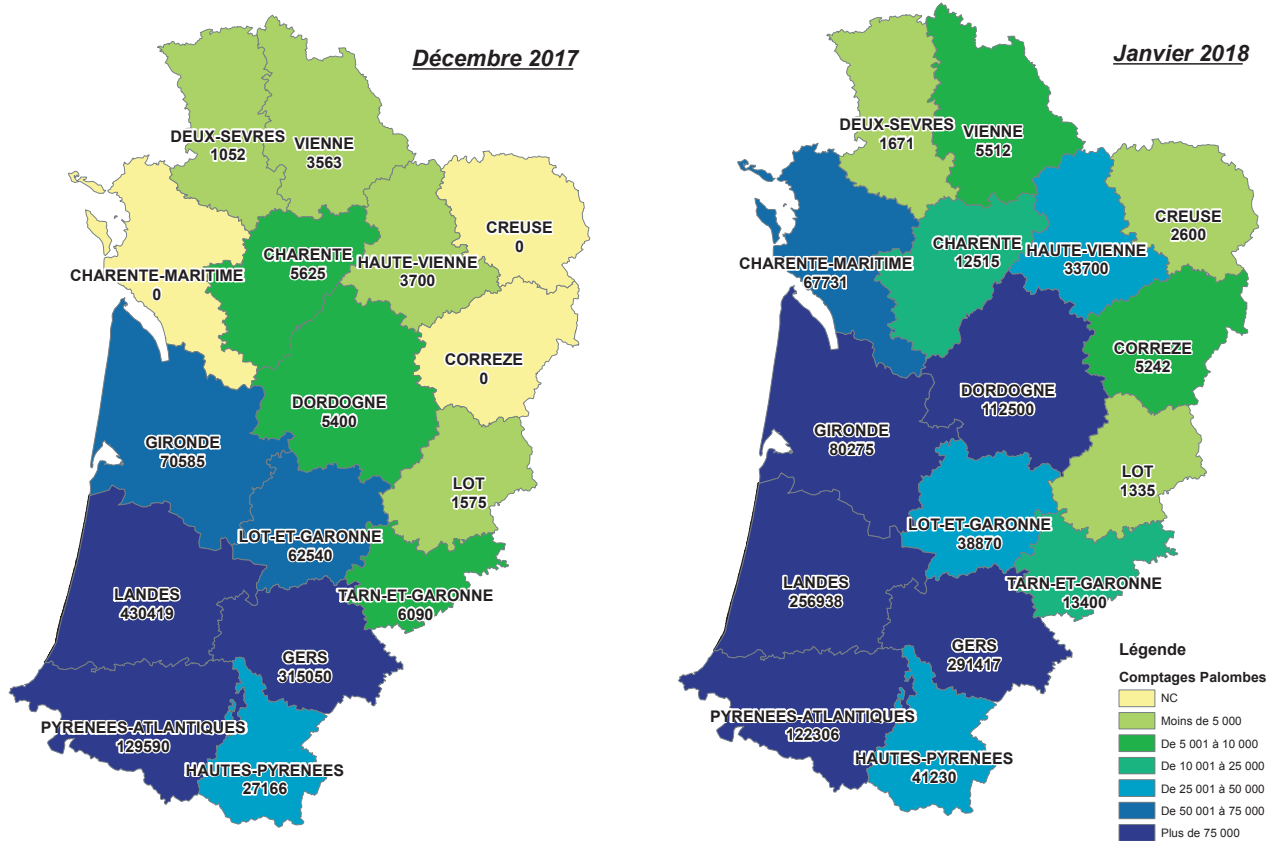
► Evolution de l'hivernage de la palombe dans les Landes - Hiver 2017/2018



DEPARTEMENTS	DECEMBRE 2017	JANVIER 2018
Dordogne	5 400	112 500
Gironde	ZF 42 315	ZF 19 433
	28 270	60 842
Landes	ZF 22 570	ZF 563
	407 849	256 375
Lot-et-Garonne	62 540	38 870
Pyrénées-Atlantiques	129 590	122 306
AQUITAINE	698 534	610 889
Deux-Sèvres	1 052	1 671
Charente	5 625	12 515
Charente-Maritime	NC	67 731
Vienne	3 563	5 512
POITOU-CHARENTES	10 240	87 429
Creuse	NC	2 600
Corrèze	NC	5 242
Haute-Vienne	3 700	33 700
LIMOUSIN	3 700	41 542
NOUVELLE-AQUITAINE	712 474	739 860
Gers	315 050	291 417
Lot	1 575	1 335
Hautes-Pyrénées	27 166	41 230
Tarn-et-Garonne	6 090	13 400
MIDI-PYRENEES	349 881	347 382
TOTAL GENERAL	1 062 355	1 087 242



Recensements hivernaux de Palombes - Hiver 2017/2018



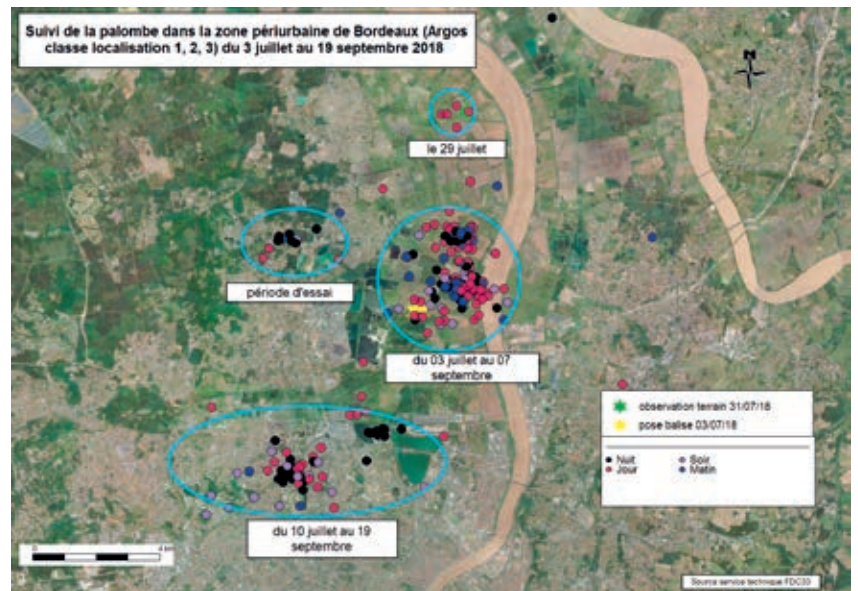
Suivi balise Argos

L'équipement d'individus par balise Argos se poursuit. En 2018, il a été fait le choix d'étudier les populations en zone péri-urbaine, afin d'en appréhender les mystères notamment des potentiels liens entre les individus « sédentaires et reproducteurs » et les populations migratrices. Pour cela, 2 palombes ont été équipées : l'une en Gironde en zone péri-urbaine sur la commune de Blanquefort, l'autre en Dordogne à Périgueux en milieu urbain.

Alors que la palombe périgourdine a été retrouvée prédatée quelques semaines après son équipement, la bordelaise continue encore aujourd'hui à être étudiée. Les premiers éléments de suivi semblent démontrer que cette dernière a largement

utilisé les milieux cultureux en zone péri-urbaine où elle a alors trouvé le gagnage en période estivale, puis s'est peu à peu dirigé vers la ville à l'approche de l'automne. Si elle n'a pas

quitté la métropole bordelaise à l'automne et en hivernage, il n'est pas exclu qu'à la prochaine migration, elle quitte ses quartiers d'hiver.



Baguage

Parallèlement à la pose de balises Argos, des campagnes de baguage sont effectuées. Elles apportent des éléments de connaissance des flux migratoires complémentaires des balises en raison du nombre important d'oiseaux qui sont bagués chaque année.

Les oiseaux sont capturés à l'aide de pantès de la même manière que la chasse. Lors de la migration et de l'hivernage 2017/2018, 130 palombes ont pu être baguées au niveau régional.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'Alouette des champs est un passereau de la famille des alaudidés. Les deux sexes sont semblables au plumage mais différents par le poids et la longueur des ailes.

La chasse à l'Alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, à l'aide de cages (matoles), et surtout au filet (aux pantès) ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appelants les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté ministériel.

En collaboration avec l'ALCAP (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'Alouette



des champs (suivi migration, baguage, suivi prélèvements...)

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense des modes de chasses traditionnels de ces espèces.

Suivi migration

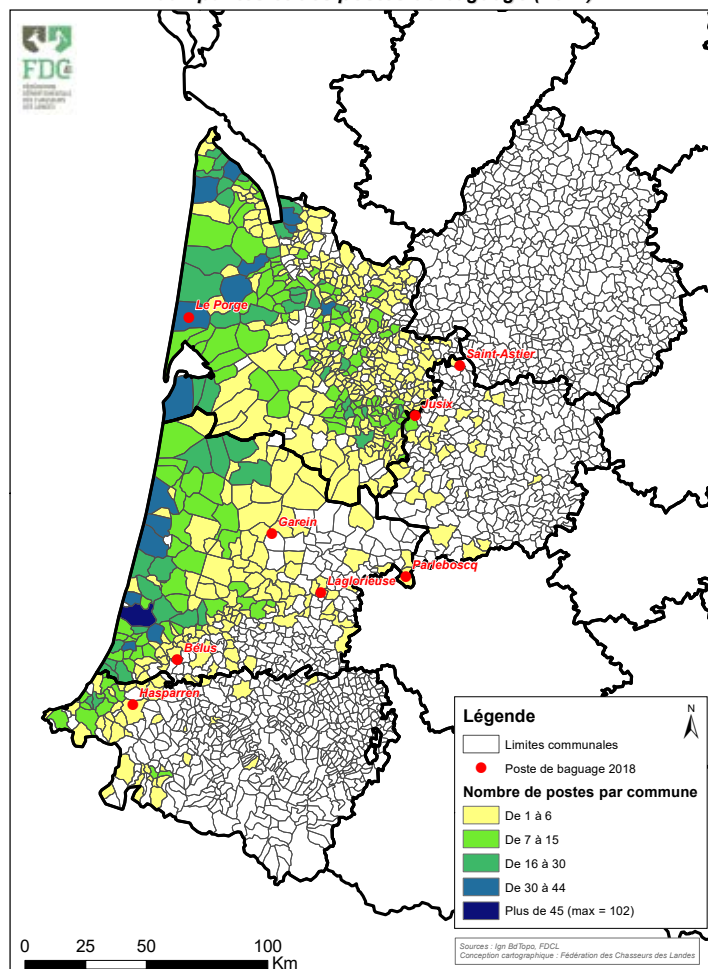
Baguage

Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiale dont le choix stratégique des sites réside dans le souhait de comprendre la phénologie migratoire. La campagne 2018 de baguage s'est vue réalisée sur 8 sites que sont : Le Porge (33), Jusix et Saint-Astier (47), Hasparren (64) et Garein (40), Bélus (40), Parleboscq (40) ainsi que Laglorieuse (40).

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols.

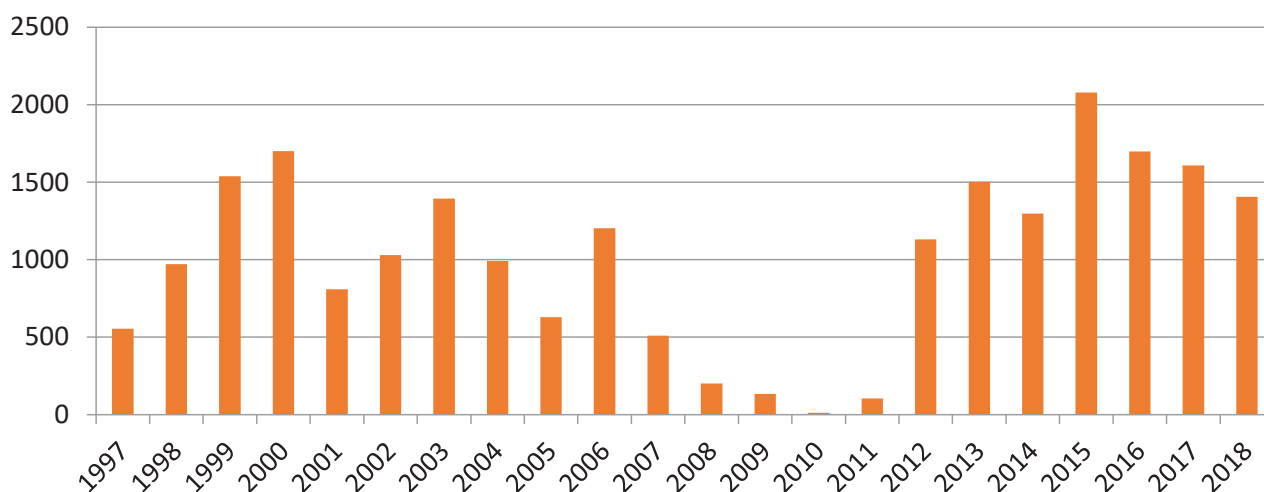
La carte suivante présente les lieux de baguage et le nombre de postes de chasse aux pantès présents par commune dans la région aquitaine

Répartition des postes de chasse à l'alouette aux pantès et des postes de baguage (2017)



Les chiffres du baguage d'alouettes sont les suivants

► Nombre d'alouettes baguées par an



Lors de la migration 2018, 1 406 alouettes ont été baguées. 2018 s'inscrit, depuis 4 saisons maintenant, dans la diminution du nombre d'alouettes baguées, comme à l'image des migrations que l'on observe sur cette période.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a participé au baguage de 19 729 Alouettes depuis 1997.

En France, le taux de retour des bagues est plutôt bon en raison du statut gibier de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de plusieurs pays européens. La difficulté de récupération des bagues est alors importante car les bagues sont très majoritairement retrouvées dans le cadre d'autres campagnes de

baguage qui ne sont que des actions ponctuelles.

La chasse reste l'activité très majoritaire qui permet la récupération d'informations sur les oiseaux bagués.

Les campagnes de baguage réalisées par la Fédération permettent chaque année d'analyser les caractéristiques de la migration.

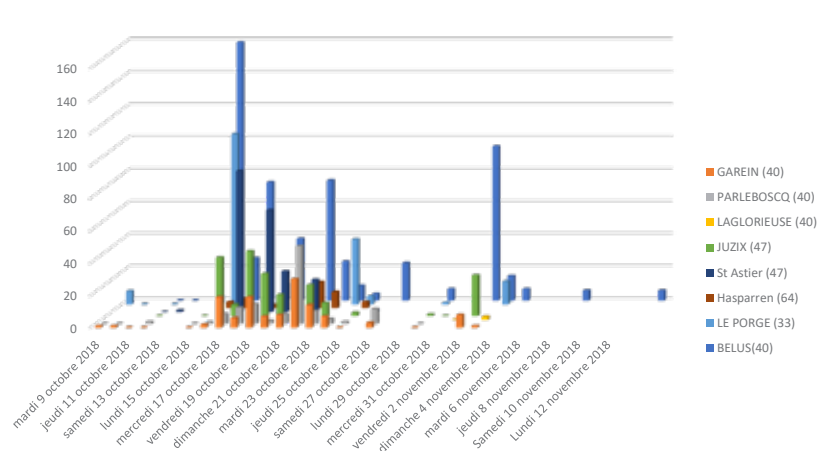
Le fait est que la migration de l'alouette semble présenter une certaine variabilité avec notamment une baisse importante du passage au-dessus de certains

secteurs pourtant favorables auparavant.

Le baguage des alouettes permet également de collecter de nombreux paramètres sur la migration et l'état des populations migratoires. Ces paramètres et leurs analyses sont collectés dans les différents comptes rendus de l'étude des alouettes réalisée par la Fédération.

Cette saison de baguage met en évidence trois passages principaux : autour du 16 octobre, autour du 22 octobre et autour du 2 novembre.

► Répartition du baguage durant la migration 2018 sur les différents postes

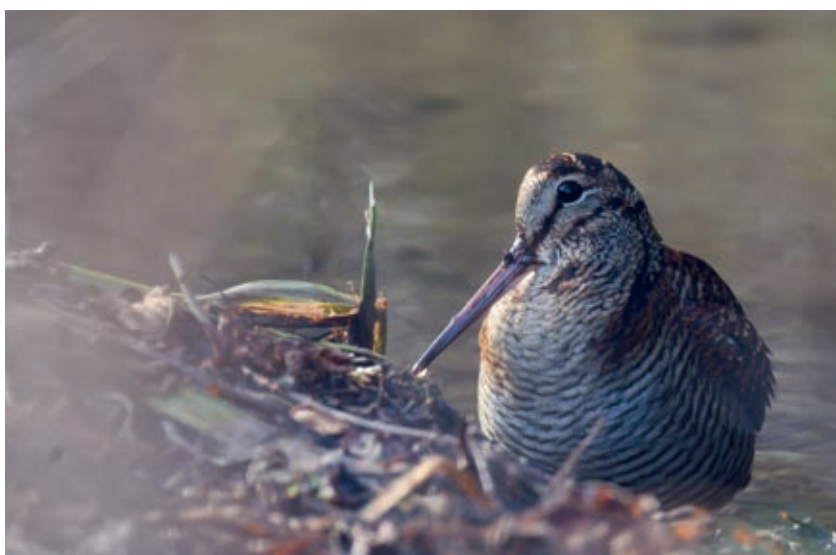


L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la Fédération. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation. L'apport d'éléments scientifiques par les chasseurs est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces.

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les Alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse.

La Bécasse *(Scolopax rusticola)*

La bécasse des bois reste l'un des petits gibiers migrateurs les plus recherchés par le chasseur landais. Espèce emblématique de l'activité cynégétique, elle est activement recherchée dès son arrivée autour du 15 octobre. L'engouement qu'elle suscite



et la fascination de cet oiseau si mystérieux sont les raisons pour lesquelles, le service technique fédéral participe aux suivis et études de l'espèce.

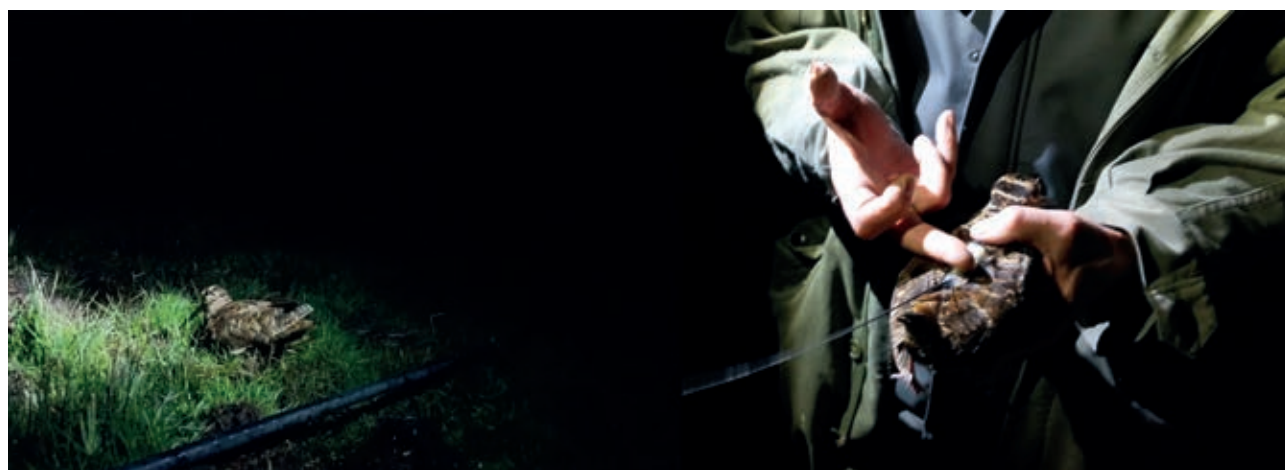
Suivi de la migration

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Il s'agit de sorties nocturnes avec un phare et une épuisette. Sur les milieux favorables, l'oiseau est recherché. Une fois repéré il est capturé à l'aide de l'épuisette, bagué puis relâché. Les sorties baguage de la Fédération permettent également d'établir un indice d'abondance. Il s'agit du nombre de bécasses vues par sortie baguage.

Cet indicateur permet ensuite d'analyser la richesse de la migration.

Baguage 2017/2018 : la campagne de baguage de bécasses de la saison 2017/2018 a constitué 7 sorties, au cours desquelles 9 oiseaux ont pu être bagués.

La FDC40, de par ses missions de suivis scientifiques, a participé à la pose de balise Argos sur 2 bécasses. Cette opération s'inscrit dans l'étude menée par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (Réseau Bécasse) et le CNB, qui en 2018, a permis d'équiper 8 oiseaux dans 4 départements différents (Ardèche, Hérault, Ille-et-Vilaine et Landes).



Etude des prélèvements

Pour la saison 2017/2018, la FDC40 reste engagée dans le travail de fond réalisé par la FRC Nouvelle-Aquitaine sur l'évaluation des prélèvements de bécasse dans la région.

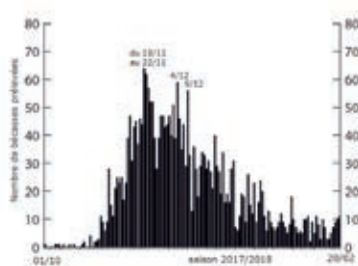
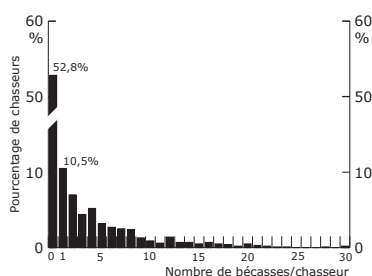
Réglementation oblige il a été demandé aux Fédérations de fournir les prélèvements bécasse à la Fédération Nationale.

Pour la saison 2017/2018, 12 017 carnets bécasse ont été envoyés aux chasseurs et avec 10 258 carnets retournés à la FDC40, le taux de retour de carnets de prélèvement s'élève à plus de 85%.

Depuis deux ans maintenant, le CNB Landes réalise le décompte des carnets de prélèvements. Sur la base des carnets retournés, cette année un total de 23 092 bécasses ont été prélevées dans les Landes. Il est alors intéressant de se rendre compte que sur les 10 258 chasseurs retournant, la part de chasseurs ayant prélevé au moins 1 bécasse représente 41%, et que dans cette part, la moyenne des prélèvements est de 5 bécasses sur la saison ainsi que la moitié du tableau départemental est portée par des chasseurs prélevant moins de 9 bécasses.

Ces propos sont corroborés par les analyses statistiques de Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, qui montrent que sur la part des chasseurs ayant renvoyés leur carnet, plus des deux tiers n'ont prélevé qu'1 voire aucune bécasse.

Concernant la phénologie migratoire, les travaux de la FRC NA démontrent 3 pics majeurs aux alentours du 18 au 22 novembre, du 4 décembre et du 9 décembre 2017.



(Source : FRC NA)

Mesures de gestion

La bécasse des Bois est soumise à un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA). S'il est de 30 par saison au niveau national, chaque département peut choisir de répartir ce quota en fonction des jours. Ainsi dans les Landes, le prélèvement maximal est de 30 à la saison, de 2 par jour et de 6 par semaine.

De plus en cas de vague de froid, un protocole de gestion peut être appliqué afin d'interdire les prélèvements de bécasses. Ce protocole n'a pas eu à être appliqué pour la saison 2017/2018, la dernière vague de froid remonte à la saison 2010/2011.

TEST DU CARNET NUMERIQUE

Cette année 2018, la FDC40 a fait partie des 7 fédérations départementales pilotes choisies par la FNC pour tester l'application ChassAdapt. Dans la logique de la politique de gestion adaptative des espèces, ce nouvel outil a été conçu par les chasseurs, pour les chasseurs, afin de connaître en temps réel les prélèvements d'espèce faisant l'objet de quotas individuels ou collectifs. Une poignée de chasseurs landais ont donc testé cette application en simulant des sorties de chasse, avant de l'utiliser, toujours à titre expérimental, durant la saison de chasse 2018/2019. S'appliquant pour l'instant qu'à un nombre restreint d'espèces avec la bécasse des bois (accès limité aux quelques 1 000 testeurs), l'oie cendrée, le courlis cendré, le fuligule milouin, la tourterelle des bois, la barge à queue noire (dès la levée du moratoire) et le grand tétaras, la FNC ambitionne de l'étendre prochainement à toutes les espèces chassables. Il est néanmoins en accès libre et téléchargeable sur votre Playstore. Il vous sera alors demandé de créer votre compte à partir de votre numéro « guichet unique » (situé sous le code barre de votre validation) et votre date de naissance.



La caille des Blés (*Coturnix coturnix*)

Dans la continuité de la politique fédérale d'amélioration de connaissances du petit gibier, l'étude lancée en 2015 se poursuit.

En effet, cette espèce trop peu « connue » dans notre département revêt un attrait important notamment pour les jeunes chasseurs. C'est dans ce contexte que la fédération a décidé d'engager une campagne sur plusieurs années de suivi de la caille des blés. Les premiers résultats ont permis de conforter les acquis mais également d'apporter des informations sur l'identification des zones favorables à l'espèce, en période de reproduction et en période de chasse. Ceci dans l'objectif de se concentrer sur les zones les plus favorables afin de discerner les différentes potentialités des milieux landais, puis de travailler en faveur de sa présence ou même de son développement. En parallèle à ces éléments de

connaissance, il nous a semblé important de travailler sur la sensibilisation, notamment des territoires pour favoriser l'ouverture anticipée.

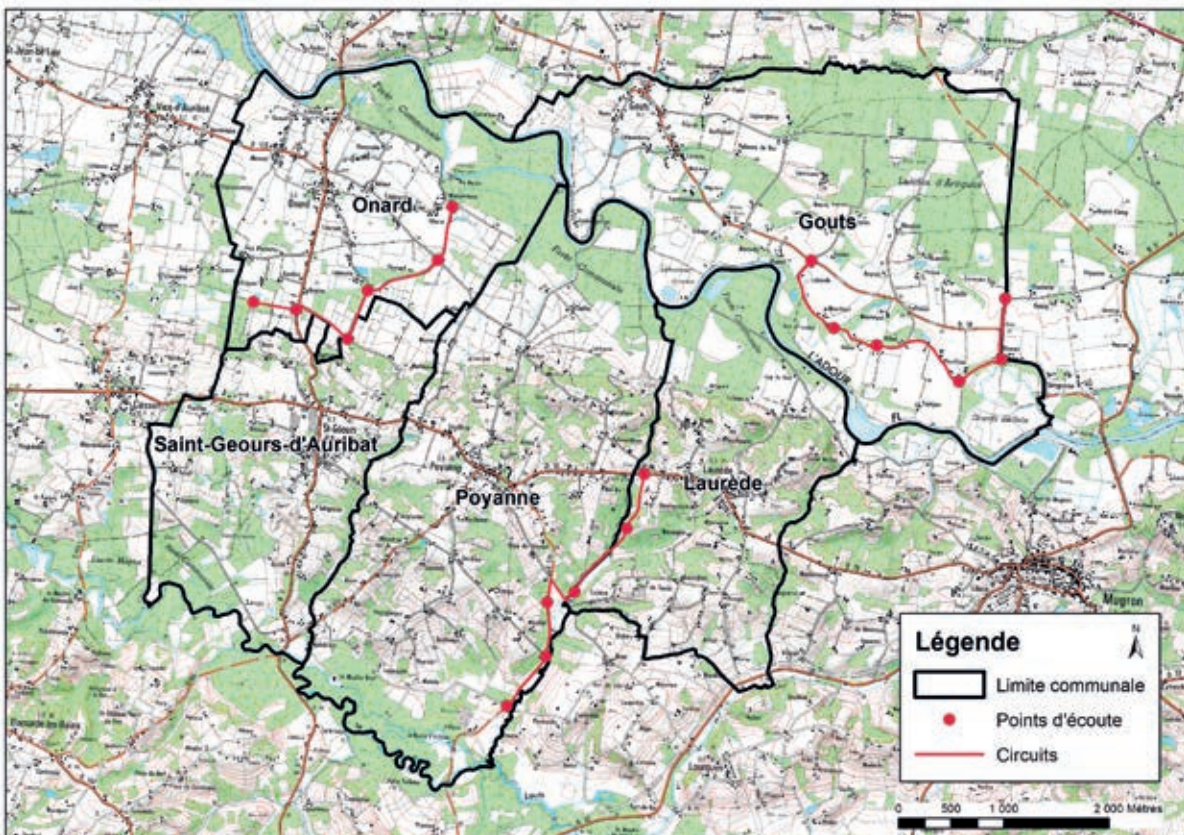
Pour cette troisième année de suivis, le protocole utilisé reste inchangé à savoir la réalisation de circuits de 3 km, à pieds avec un arrêt tous les 500 mètres sur lequel est diffusé un enregistrement du cri de la caille. Après chaque diffusion, le nombre de mâles chanteurs répondant est comptabilisé. De nouveaux circuits ont été réalisés par les personnels fédéraux aidés de stagiaires sur l'ensemble du département et d'autres ont été abandonnés pour environ 50 circuits prospectés d'avril à juillet.

En parallèle des suivis par comptage, des opérations de baguage sont réalisées. Le protocole est simple, le bagueur attire la caille sur une zone où il aura installé un filet de capture au préalable. Une fois l'oiseau sous le filet, le bagueur le fait s'envoler pour qu'il se prenne dedans.

De ces suivis découlent les résultats suivants :

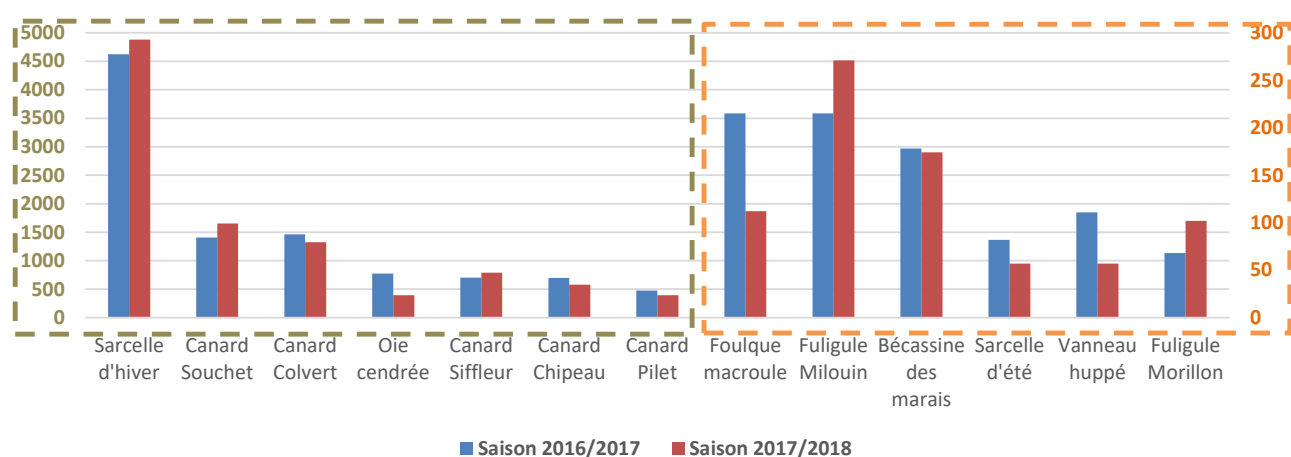
- La répartition de la caille en période de reproduction est très disparate dans le département
- Les zones de prairies permanentes et de Barthes semblent les plus favorables en période de reproduction
- La répartition de l'espèce varie de manière importante entre le printemps et l'été.
- Les zones de chaumes ou de champs non-travaillés accueillent des densités d'oiseaux intéressantes jusque tard en saison

Pour cette année 2018, moins d'oiseaux ont été contactés, se répercutant sur le nombre d'oiseaux bagués (seulement 9 en 2018) et s'expliquant par un printemps pluvieux qui a chassé les cailles de notre secteur. L'arrivée de nouveaux contingents en juillet n'a pas permis d'inverser la tendance par le faible potentiel de milieux favorables à l'espèce à cette période (récolte des céréales, foins...).



Espèces	Prélèvement	Espèces	Prélèvement	Espèces	Prélèvement
Sarcelle d'hiver	4 882 (-34,6%)	Chevalier aboyeur	18	Bernache du Canada	2
Canard Souchet	1 651 (-22,3%)	Bécassine sourde	17	Macreuse brune	1
Canard Colvert	1 326 (-13%)	Nette Rousse	15	Courlis corlieu	1
Canard Siffleur	788 (-45%)	Chevalier gambette	13	Bécasseau maubèche	1
Canard Chipeau	579 (-37,6%)	Poule d'eau	8	Courlis cendré	0
Oie cendrée	396 (-37,5%)	Chevalier combattant	6	Eider à duvet	0
Canard Pilet	394 (-47,2%)	Oie des Moissons	4	Fuligule milouinan	0
Fuligule Milouin	271 (-33,4%)	Harelde de miquelon	4	Garrot à oeil d'or	0
Bécassine des marais	174 (-41%)	Oie Rieuse	3	Macreuse noire	0
Foulque macroule	112 (-60,8%)	Barge rousse	3	Barge à queue noire	0
Fuligule Morillon	102 (-24,43%)	Chevalier arlequin	2	Huitrier pie	0
Sarcelle d'été	57 (+26,7%)	Pluvier argenté	2	Râle d'eau	0
Vanneau huppé	57 (+14%)	Pluvier doré	2	Autres	0

Evolution des prélèvements sur les 13 espèces les plus prélevées



Malgré une diminution générale des prélèvements sur la majorité des espèces, l'ordre des espèces les plus prélevées reste quasiment inchangé. Toujours en tête des prélèvements à la tonne, la

sarcelle d'hiver est l'espèce la plus prélevée pour cette saison avec le canard souchet arrivant à la deuxième place. Par la suite nous détaillerons les prélèvements aux tonnes de

quatre espèces. Attention, les niveaux de prélèvements présentés dans les graphiques sont des prélèvements par décades (du 1 au 10, du 11 au 20 et du 21 au 30).



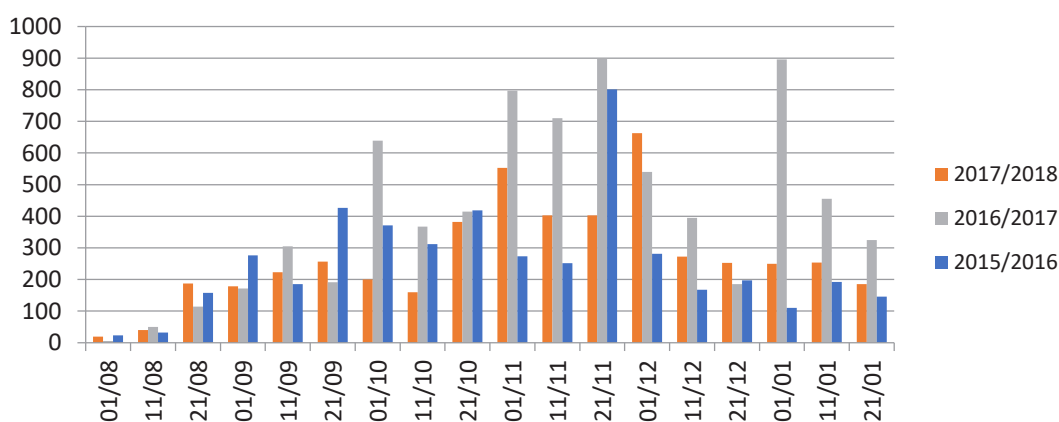
Sarcelle d'hiver

La sarcelle d'hiver est le plus petit canard de surface présent en France. C'est un oiseau de passage et hivernant très commun dans nos régions. Pour cela, il est le principal gibier d'eau chassé dans les Landes. Les effectifs observés chaque hiver sont très importants.

En ce qui concerne les prélèvements, la répartition est la suivante :



► Evolution des prélèvements de sarcelles d'hiver aux tonnes sur les 3 dernières saisons



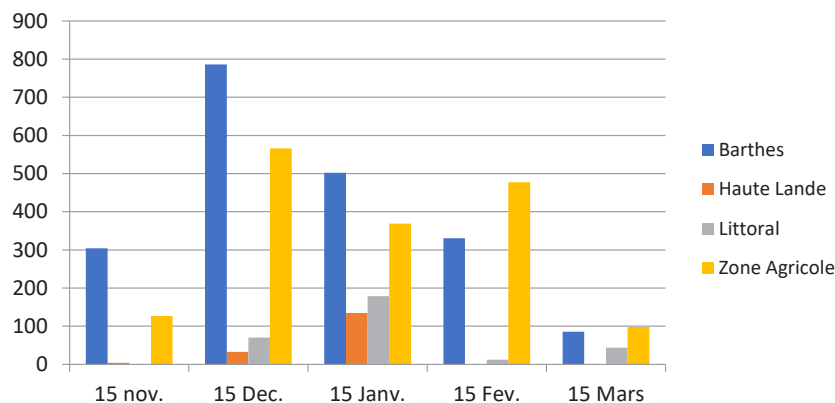
Avec quasiment 35% de prélèvements en moins par rapport à la saison 2016/2017, la saison 2017/2018 a été moins bonne pour la sarcelle. A l'inverse de la saison 2016/2017 où l'on observait 3 pics majeurs de prélèvement, cette saison est relativement régulière avec de faibles effectifs et la présence de 2 pics mais dans une moindre mesure par rapport à la saison dernière.

En parallèle, les comptages des Sarcelles sur les sites de la fédération sont répartis dans le temps de manière suivante : Le maximum des effectifs recensés lors des comptages opérés par la fédération se trouve aux mois de Décembre et Janvier avec plus de 2 600 sarcelles recensées. La majorité des oiseaux observés l'a été sur les Barthes de l'Adour ainsi que sur

la zone agricole cette saison. Encore une fois, on constate un décalage dans le temps du maximum d'effectifs observés et des prélèvements. Les sites

fédéraux accueillant principalement des oiseaux hivernants, la chasse à la tonne prélevant, semble-t-il, majoritairement des oiseaux en migration.

► Recensements des sarcelles d'hiver sur les sites de la FDC hiver 2017-2018



Canard souchet

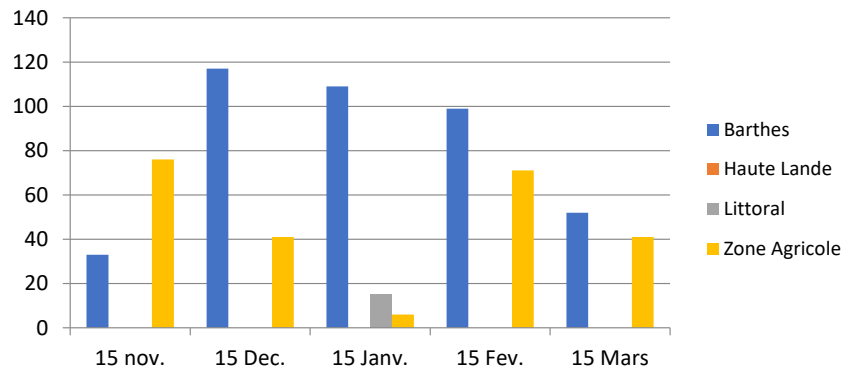
Ce canard de surface est répan-
du dans toute l'Europe avec une
présence importante sur la fa-
çade atlantique. Le canard sou-
chet, facilement reconnaissable
à son bec en forme de cuillère,
est la seconde espèce la plus
prélevée à la tonne pour la sai-
son 2017/2018.

Comparativement aux autres
espèces analysées, le canard
souchet a été prélevé de ma-
nière relativement homogène
sur la saison sans pic majeur
contrairement à la saison précé-
dente. Si l'on note deux décades
à plus de 150 prélèvements, le
reste des prélèvements de la
saison restent corrects avec des
prélèvements réguliers.

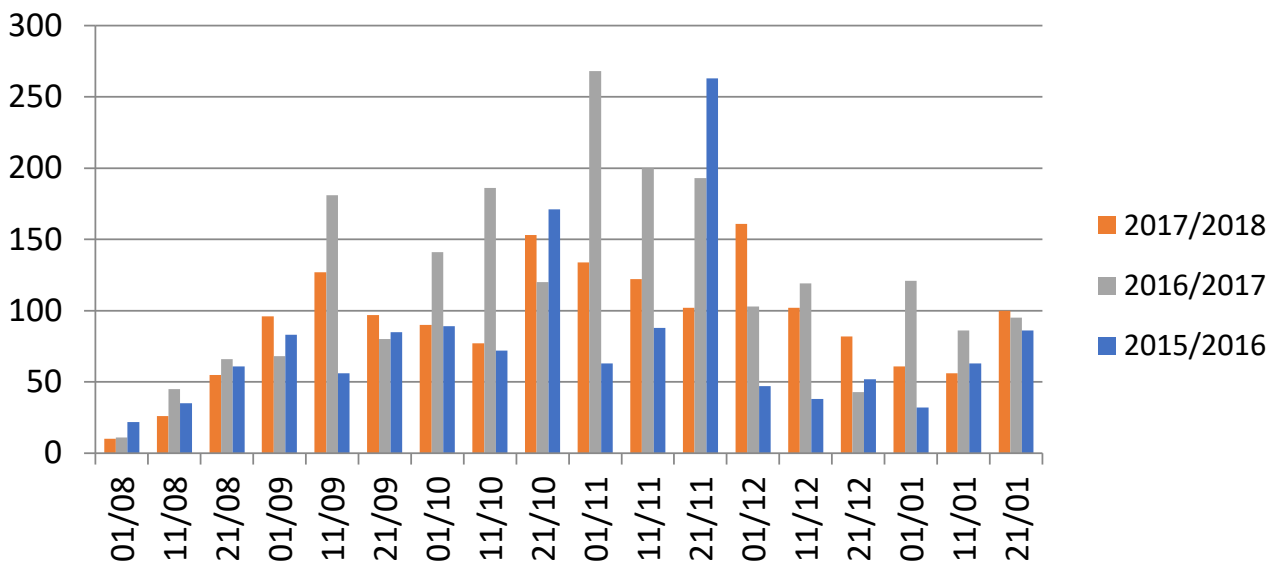
En ce qui concerne les obser-
vations sur site, on remarque
un hivernage du souchet relatif-
ement régulier en 2017/2018
avec une présence préféren-
tielle pour la zone des barthes.
L'importance de la zone agricole
est cependant significative avec
des effectifs intéressants, nota-
mment dus à un maillage de
sites favorables.



► Recensements des canards souchet sur les sites de la FDC
hiver 2017-2018



► Evolution des prélèvements de canards souchet au cours des 3 dernières saisons



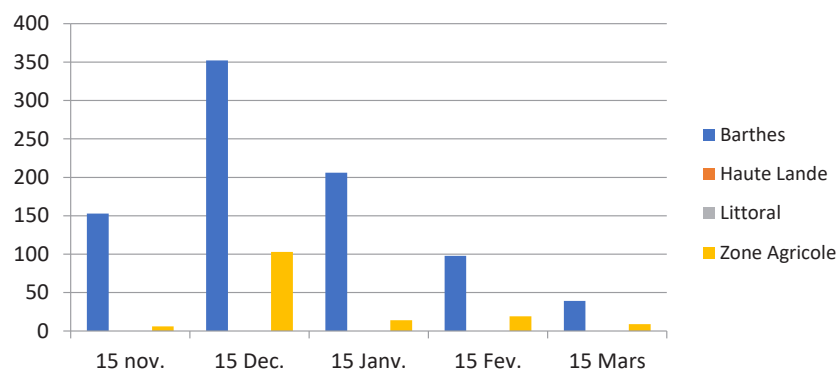
Canard siffleur

Le siffleur est un canard de surface de taille moyenne qui se reproduit dans les pays nordiques, il est uniquement un visiteur hivernal pour le département des Landes.

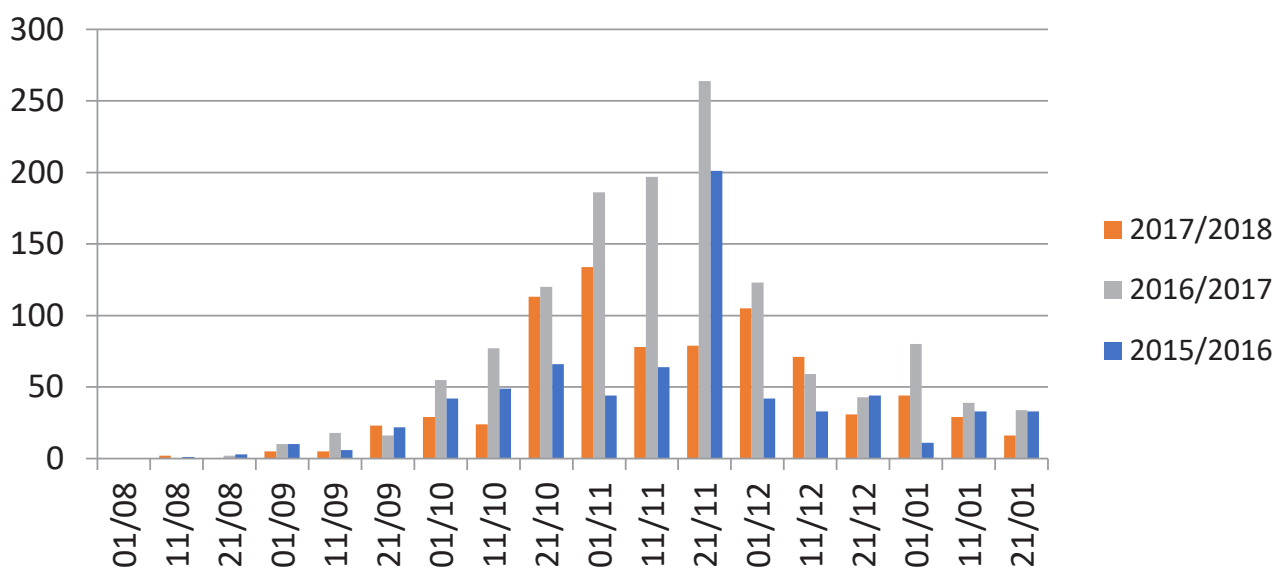
A l'image de l'ensemble de la saison pour tous les anatidés, le canard siffleur a été moins prélevé que la saison précédente. Jusqu'à la première décade de novembre, la phénologie migratoire se rapproche sensiblement de celle de la saison précédente dans des proportions moindres néanmoins. A partir de la 3ème décade de novembre, contrairement à la saison passée où l'on avait connu un pic de prélèvements, ces derniers s'essoufflent pour devenir très faibles jusqu'à la fin de saison. En ce qui concerne les observations sur les sites en gestion, le siffleur est très majoritairement présent sur les Barthes. Les effectifs n'ont cessé d'augmenter jusqu'en janvier puis une diminution des effectifs s'est amorcée.



► Recensements des canards siffleurs sur les sites de la FDC hiver 2017-2018



► Evolution des prélèvements de canards siffleurs au cours des 3 dernières saisons





Canard chipeau

Le canard chipeau est également un canard de surface, dont le poids varie entre 850g et 990g. C'est une espèce holarctique (présente dans tout l'hémisphère nord). Dans les Landes, où jusqu'à présent on le connaissait migrateur et hivernant, il est désormais reproducteur avec la présence de quelques couples sur certains sites.

A l'image d'une saison en demi-teinte, les prélèvements 2017/2018 ne présentent pas de pic de prélèvements majeur. On notera simplement des prélèvements un peu plus marqués sur la première décade de novembre et de décembre, puis relativement faibles sur le reste de la saison.

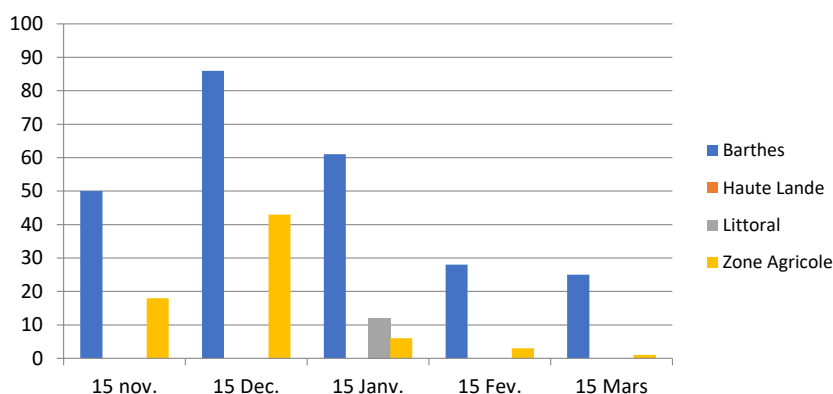
En termes de recensement, l'hiver 2017/2018 a été une année moyenne pour le canard chipeau avec une présence timide en début d'hivernage qui s'est poursuivie jusqu'en mars. Les barthes restent la zone privilégiée du canard chipeau pour l'hivernage.

Le graphique suivant présente l'évolution des prélèvements des 4 espèces majoritaires depuis la saison 2005/2006. On constate la variabilité des prélèvements d'une année sur l'autre mais également la diminution générale des prélèvements. A noter également que les pré-

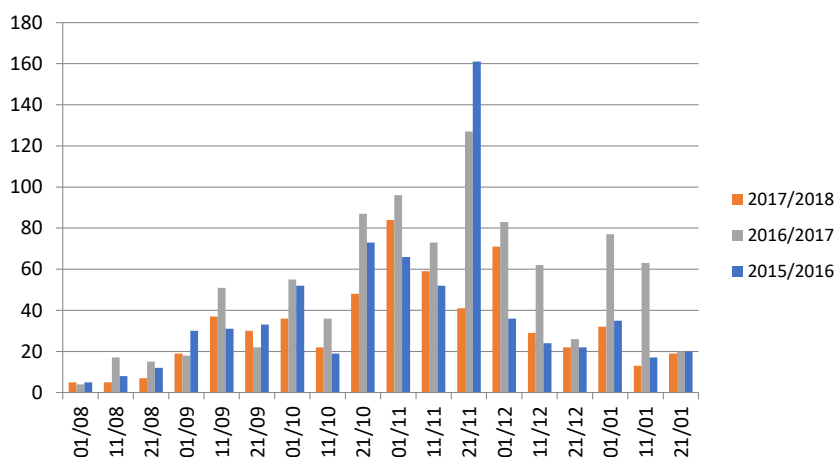
lèvements de sarcelles sont très aléatoires avec une courbe en « dents de scie » variant à l'échelle de forts effectifs, contrairement aux 3 autres espèces où les prélèvements sont moins importants mais dont les

variations sont plus faibles. Ceci peut s'expliquer, en partie, du fait que les sarcelles répondent généralement plus facilement aux différents facteurs de migration que les autres espèces.

► Recensements des canards chipeau sur les sites de la FDC hiver 2017-2018

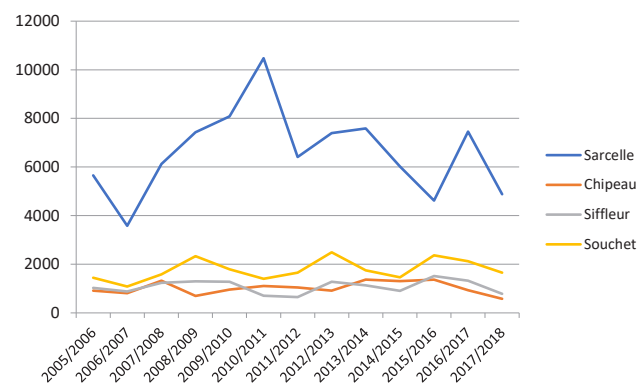


► Evolution des prélèvements de canards chipeau au cours des 3 dernières saisons



Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département et la Fédération assure chaque année de manière régulière des suivis de nombreuses espèces, afin d'en appréhender la connaissance. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces. La recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

► Evolution des prélèvements à la tonne de 4 espèces



Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts



La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaires à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces dites « nuisibles » aujourd'hui appelées espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts ».

Pour ce faire, la Fédération ana-

lyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontre d'animaux morts sur les routes ainsi que les données dégâts dus à ces espèces. La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement nuisible des espèces concernées la plus cohérente possible.

En 2012, un changement des modalités de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est survenu. Auparavant, le Préfet prenait la décision, aujourd'hui elle est ministérielle mais reste spécifique aux départements.

De même la méthodologie de classification change, puisqu'on distingue à présent trois groupes :

- Le premier groupe concerne les espèces classées « nuisibles » d'office sur l'ensemble du territoire National car exogènes : Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.
- Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre



de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

- Le troisième groupe est composé de 3 espèces pouvant être classées par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Ainsi dans les Landes ont été déclarés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts :

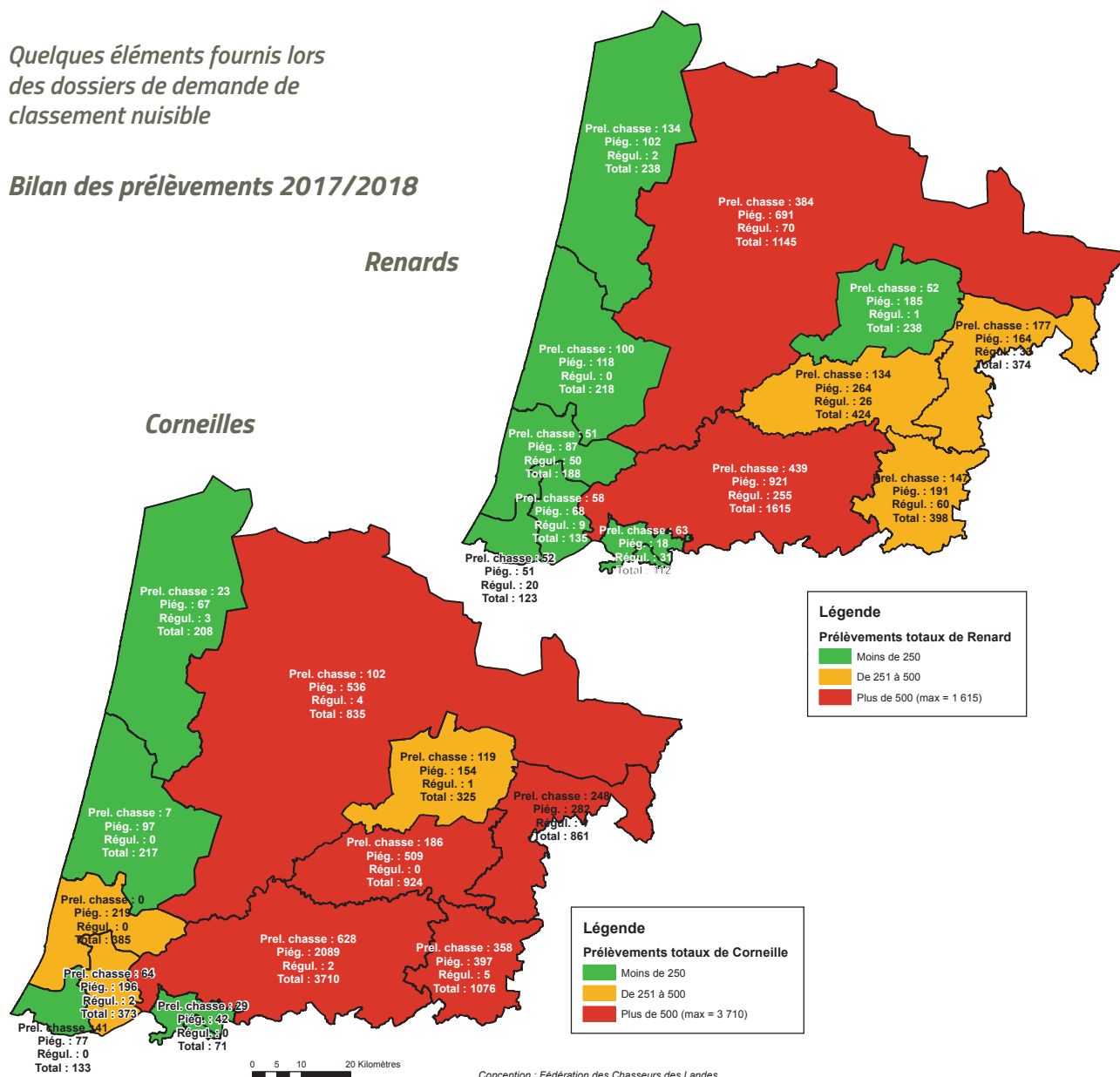
- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres autour des habitations
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire : Sur l'ensemble du département, à noter l'utilisation d'appelants est maintenant possible pour la chasse et pour la destruction
- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition nord-sud habituelle

Afin de maintenir ces espèces classées ainsi que d'en ajouter d'autres, il est primordial pour les personnes ayant à déplorer des dégâts à cause de ces espèces de faire remonter les informations.

L'arrêté de classement des espèces du deuxième groupe sera révisé en 2019. Un dossier a donc été élaboré conjointement avec l'administration en fin d'année 2018 en prévision du travail de réflexion qui sera réalisé pour la prise d'un nouvel arrêté en 2019.

Quelques éléments fournis lors des dossiers de demande de classement nuisible

Bilan des prélèvements 2017/2018





Les espèces protégées

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces. Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, ils sont aujourd'hui entendus et ont une valeur d'expertise indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du Vison d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire rationaliser la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

Les comptages d'oiseaux d'eaux organisés les 15 de chaque mois de novembre à mars permettent de recenser toutes les espèces sur un ensemble de sites, les espèces protégées sont bien évidemment intégrées à ces recensements. Ainsi en 2017/2018, 31 espèces protégées ont été recensées sur les différents sites comptés représentant 43 297 observations.

Les espèces les plus observées sont :

- La Foulque macroule avec 11 612 observations
- La Grue cendrée avec 9 278 observations
- Le Canard colvert avec 7 073 observations.

Les sites de la fédération constituent un réseau de zones humides particulièrement favorable aux espèces d'oiseaux, protégées ou non.

Si l'on observe l'évolution des observations des espèces, on identifie, malgré des variations interannuelles, une évolution positive de l'accueil des sites.

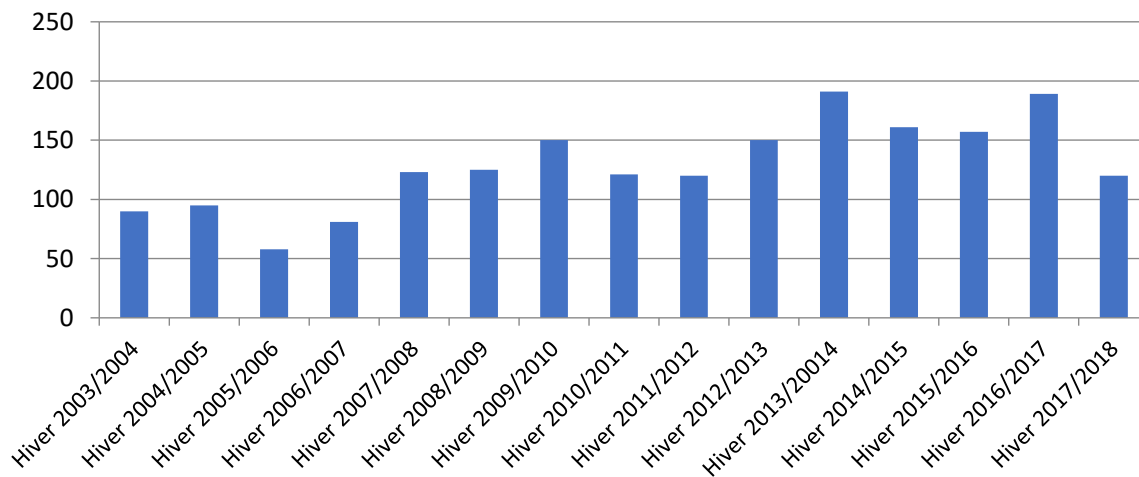
L'évolution de la présence de ces espèces sur les sites fédéraux montre une légère diminution cette année, mais rien d'alarmant puisque c'est à l'image de l'hivernage général sur le département des Landes. Cela dit, la FDC40 œuvre chaque année un peu plus en faveur des milieux et des zones humides notamment, pour accroître les potentialités d'accueil de chaque site, en faveur de la biodiversité dans son intégralité.



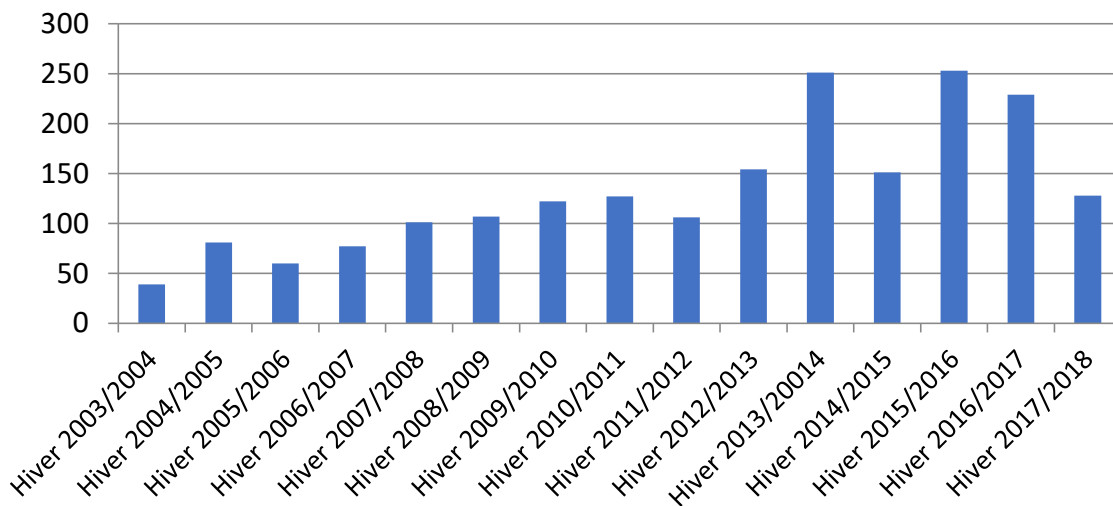
84



► *Evolution des effectifs de Grande aigrette sur les sites comptés*



► *Evolution des effectifs de Spatule blanche sur les sites comptés*



4

Gestion et indemnisation des dégâts de gibier

Régie par l'article L426-1 et suivants du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant.

Les chiffres de la campagne écoulée correspondront à l'année comptable 2017/2018 ce qui signifie 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018. Les dégâts présentés correspondent donc à la végétation de 2017 (du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017) et aux semis de 2018 (1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018).



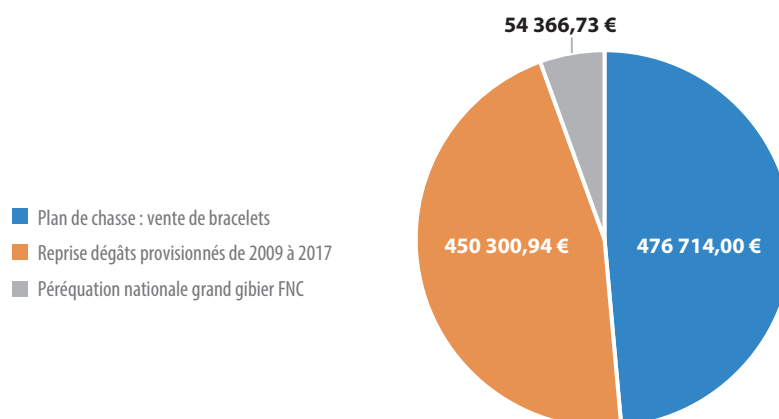
Le montant de la contribution territoriale validée à l'AG 2018 étant appelé au cours de l'exercice 2017/2018 mais servant à renflouer le déficit dégâts 2016/2017, apparaît en négatif sur 2017/2018, soit - 122 172 €. C'est pourquoi, le montant des recettes s'élève à 859 209,39 €.

Le budget des dégâts de la campagne 2017/2018 présente donc un déficit de 222 510,30 €. Cette situation oblige le renflouement du budget dégâts à l'aide des moyens autorisés.

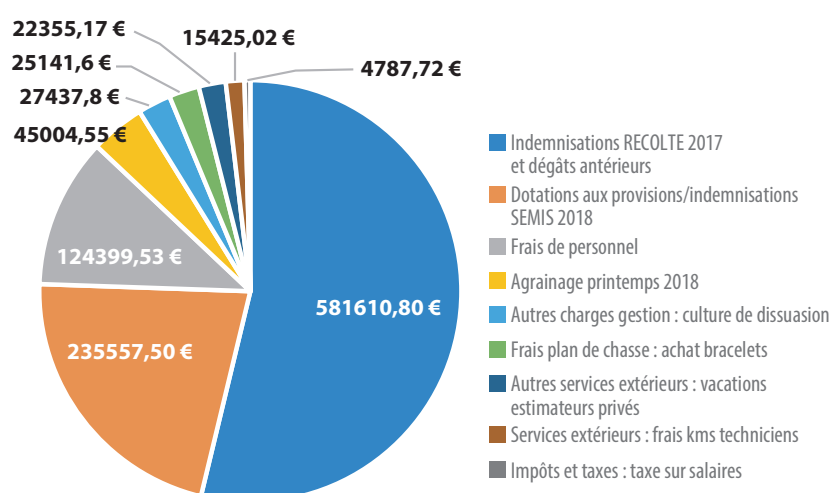
Pour ce faire il a été choisi de présenter en assemblée générale la proposition suivante : établir une contribution territoriale de 241 200 € (déficit 2017/2018 + déficit restant de 2016/2017) sur le principe suivant :

- Participation des chasseurs : 4€ sur les validations 2019/2020 soit 81 200€ de mutualisation
- 50% à la commune, 50% à l'UG appelés sur le restant à savoir 160 000 €.

► Recette du budget dégâts : 859 209,39€



► Dépenses du budget dégâts : 1 081 719,90€



4.1 ► Indemnisation et localisation des dégâts

La répartition des dégâts pour cette campagne 2017/2018 est la suivante :

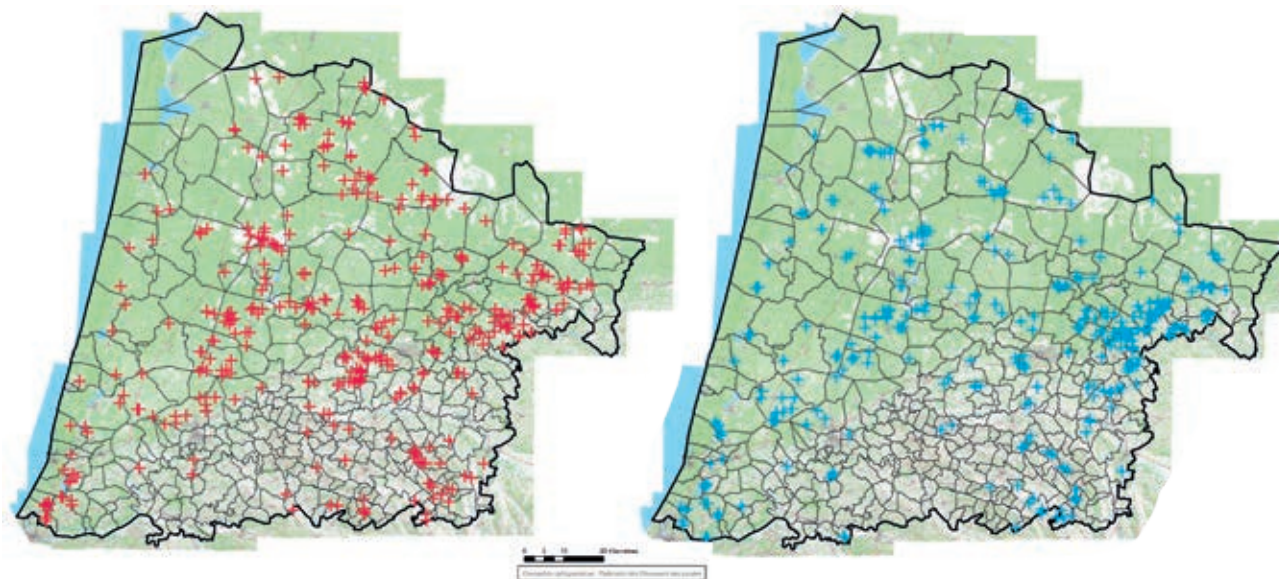
La répartition des dégâts ci-dessus tient compte de dossiers effectivement payés pour un montant de 260 650,83 € et des dossiers du semis provisionnés. Avec 95% des dégâts, la culture de maïs concentre la majorité des dégâts. Cela est directement lié aux pratiques agricoles du département à dominance maïsicole.

Quant à l'auteur des dégâts, avec plus de 90% des surfaces détruites, le sanglier reste l'espèce la plus mise en cause dans ces dossiers.

Leur répartition cartographique est la suivante :

Unités de gestion	Montant indemnisé	%
3 - Haute Lande	135 750,34 €	36,52
5 - Pays Morcenais	52 262,62 €	14,06
7 - Marsan Roquefortais	33 074,20 €	8,90
4 - Marensin Centre Littoral	32 028,40 €	8,62
8 - Landes du Nord-Est	28 044,31 €	7,55
6 - Zone Intermédiaire	18 102,87 €	4,87
1 - Born	16 370,64 €	4,40
9 - Armagnac	14 584,92 €	3,92
14 - Pays de Seignanx, d'Orthe et des Gaves	12 694,87 €	3,42
2 - Landes de l'Ouest	11 487,33 €	3,09
15 - Maremne Moyen Adour	8 298,95 €	2,23
10 - Tursan	3 253,16 €	0,88
11 - Chalosse	2 841,65 €	0,76
12 - Piémont	1 520,00 €	0,41
13 - Chalosse ouest	1 366,01 €	0,37
TOTAL	371 680,28 €	100

Localisation des points de dégâts - 2017 et 2018



2017

+ Localisation dégâts

2018

+ Localisation dégâts

Malgré une forte diminution du montant des dégâts par rapport à 2016/2017 (-62,7%), la saison écoulée reste une saison importante en termes d'indemnisations tant par le nombre de dossiers que par les surfaces impactées.

A noter que cette année les dégâts semblent encore plus diffus que la saison dernière puisque 7 UG (sur 15) regroupent un peu plus de 80% des dégâts. Malgré un printemps 2018, météorologiquement capricieux et se

caractérisant par des semis très tardifs dans la saison, les dégâts au semis ont été moins importants notamment grâce aux efforts des chasseurs pour cantonner les populations de sangliers hors des cultures.

4.2 Missions de prévention

La lutte contre les dégâts aux cultures s'initie en premier lieu dans les mesures de prévention pour prévenir ces derniers. Ces missions se décomposent en deux parties :

- l'agrainage de dissuasion mis en place par le plan de gestion de 2008 qui permet de cantonner les populations loin des champs en période de semis.
- le subventionnement des clôtures

Encadrées par le service technique fédéral, ces deux missions sont réalisées, au même titre que la régulation, par les bénévoles des ACCA.

A n'en pas douter, chaque année, ces actions de prévention des dégâts génèrent un fort en-

gagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif ainsi que sur le terrain. Ce bénévolat est primordial pour la

réalisation des missions de prévention des cultures, la FDC40 remercie alors l'ensemble des personnes qui y participent.



► L'agrainage de dissuasion

Bilan de l'agrainage 2018 par Unité de gestion et disposition des Circuits d'agrainage sur le territoire.

L'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée en fonction de la sensibilité du territoire. Par exemple l'agrainage est plus important en haute lande ou des parcelles de maïs côtoient une forêt très grande relativement peu nourricière.

En termes quantitatifs, pour la campagne 2017, l'agrainage encadré par la Fédération représente 449 tonnes de Maïs épanchés sur 555 km d'agrains. Ceci représente une distance de 122 984 Km parcourus par les bénévoles des ACCA afin de mener à bien la campagne d'agrainage.

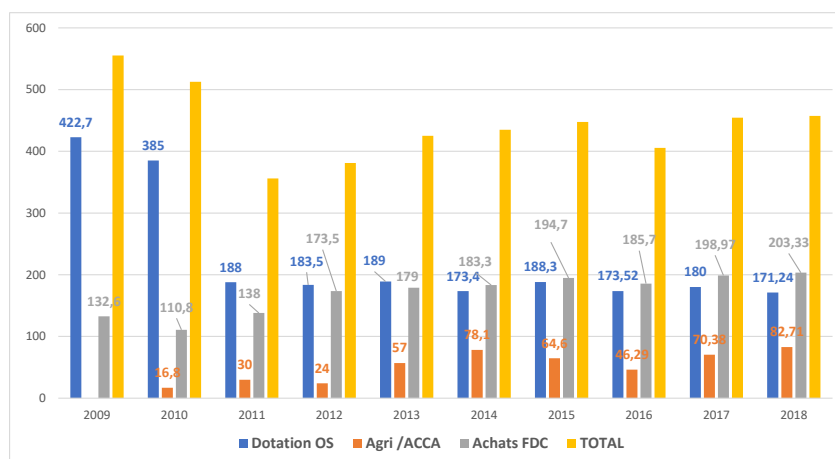
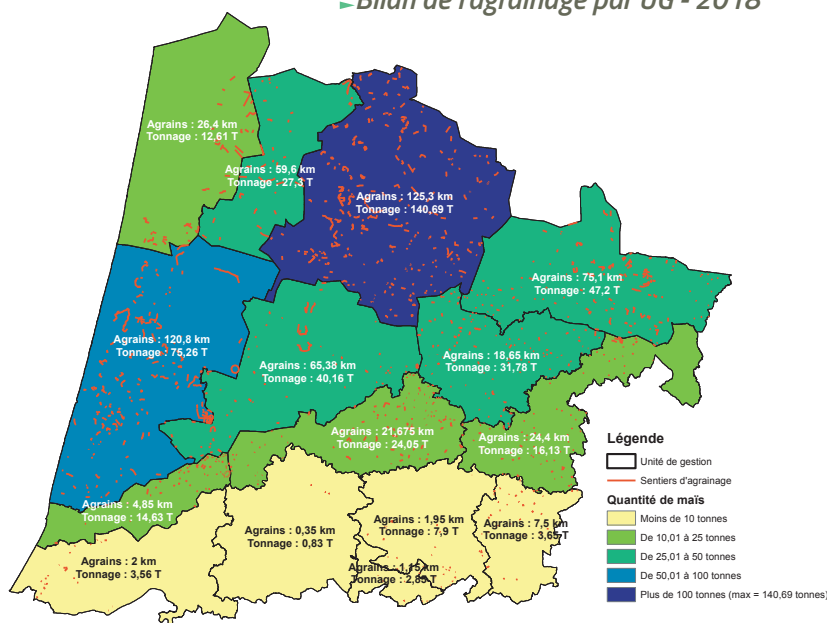
La provenance du maïs épanché est la même que pour les autres années, une partie est achetée par la Fédération une autre est donnée par les organismes stockeurs ou par les agriculteurs sur le terrain. L'évolution des différents champs parle d'elle-même.

La pose de clôtures

La protection reste l'un des meilleurs moyens de lutter contre les dégâts. La Fédération encourage donc la prévention individuelle en subventionnant l'achat de clôtures électrifiées par les agriculteurs. 50% du prix de la clôture à hauteur de 500 € est financé par exploitation.

L'exercice 2017/2018 a vu naître 4 conventionnements de clôture pour un montant total de 1 439,92€ auxquels s'ajoutent les points d'encouragement à la gestion pour l'achat et la pose de clôture et de filets électrifiés à respectivement 23 agriculteurs et 5 ACCA.

► Bilan de l'agrainage par UG - 2018



COMMISSION DEGATS AGRICOLES

Cette commission est un groupe de travail né de la nécessité d'endiguer les dégâts de sanglier avec une année record en termes d'indemnisations avec près de 1 000 000€. Elle a pour volonté de regrouper autour d'une même problématique, l'ensemble de la profession mais également les instances administratives (FDC40/ Agriculteurs/DDTM-louveterie) afin d'avancer en concertation ainsi qu'actionner des leviers règlementaires indispensables à la lutte du sanglier.

Certaines que seuls les efforts mutuels permettront de lutter contre le sanglier, son principal objectif est de lancer des alertes aux détenteurs de droit de chasse (ACCA + OPPOSITIONS CYNETIQUES) pour les encourager à réguler l'espèce.

En quelques chiffres, la commission en 2018 :

- 37 DDC alertés
- 10 actions administratives
- 51 sangliers prélevés



5.1 ► Alca Torda

Depuis quelques années le centre Alca Torda, prend une ampleur conséquente en termes d'efficacité et de renommée.

Le centre de soins accueille tous les oiseaux de la faune métropolitaine. Il s'agit donc d'une part importante de l'activité du centre.

Les mammifères acceptés ne dépassent pas 6 kg à taille adulte (limitation réglementaire du centre).

Pour les reptiles, les accueils sont plutôt faibles car seule la famille des tortues est prise en charge par le centre.

2014 a été marqué par un épisode exceptionnel de huit fortes tempêtes en un temps record sur le littoral d'Aquitaine.

Au total ce sont 494 oiseaux marins qui ont été accueillis en 2014, dont 352 Guillemots de troil, 130 Macarreaux moine et 12 Fous de Bassan.

Le centre reçoit en majorité des oiseaux et plus particulièrement des rapaces et des passereaux. Pour les rapaces nous accueillons par exemple des chouettes, des hiboux et des faucons. Pour les passereaux c'est par exemple des hirondelles, des mésanges et des bergeronnettes.

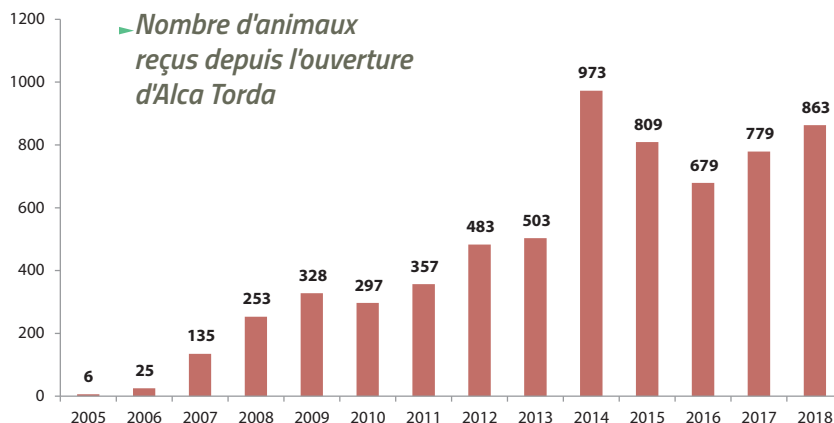
► Bilan du centre en 2018

Les chiffres clés

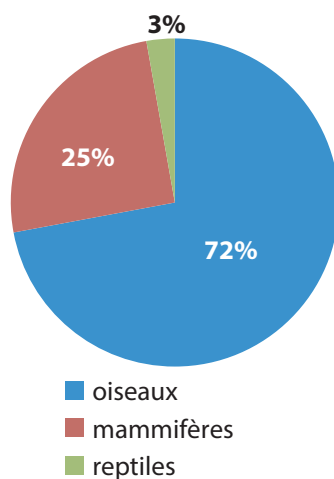
Le nombre d'animaux accueillis au centre : 863

Le nombre d'animaux relâchés : 256

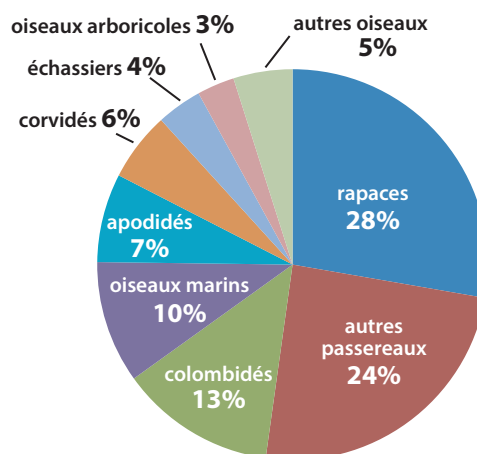
Le nombre d'espèces différentes reçues : 90



► Les Classes Taxonomiques reçues sur Alca Torda



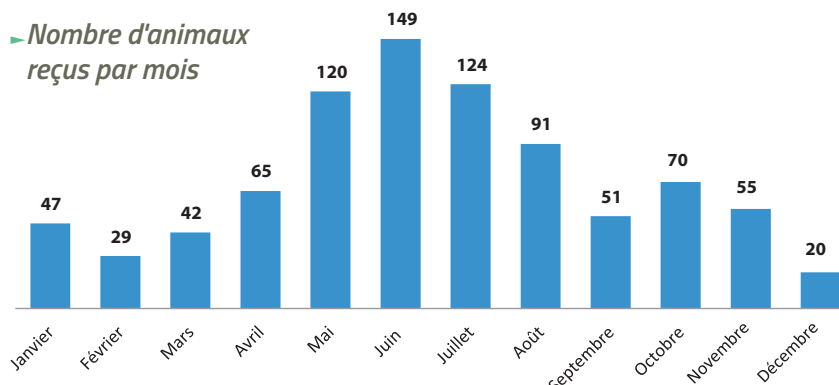
► Familles d'oiseaux reçus



La répartition annuelle des arrivées

Le printemps et l'été sont les périodes où nous recevons le plus d'animaux. Le centre reçoit de nombreux jeunes trouvés faibles ou victimes de la prédation.

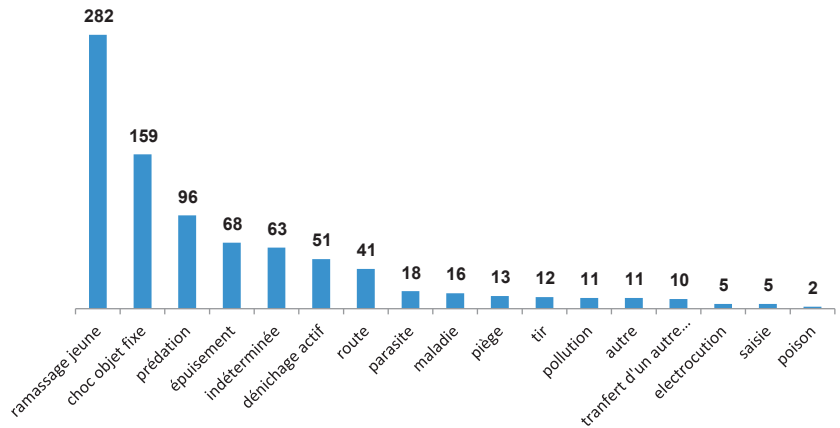
► Nombre d'animaux reçus par mois



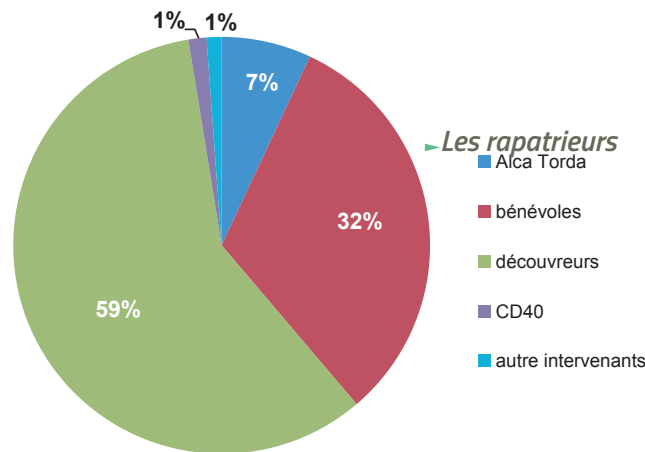
Les animaux les plus accueillis sur le centre de soins

Espèces	Nombre
Hérisson d'europe	175
Tourterelle turque	72
Chouette hulotte	60
Merle noir	47
Martinet noir	45
Buse variable	33
Effraie des clochers	26
Fou de bassan	25
Moineau domestique	24
Guillemot de troïl	19

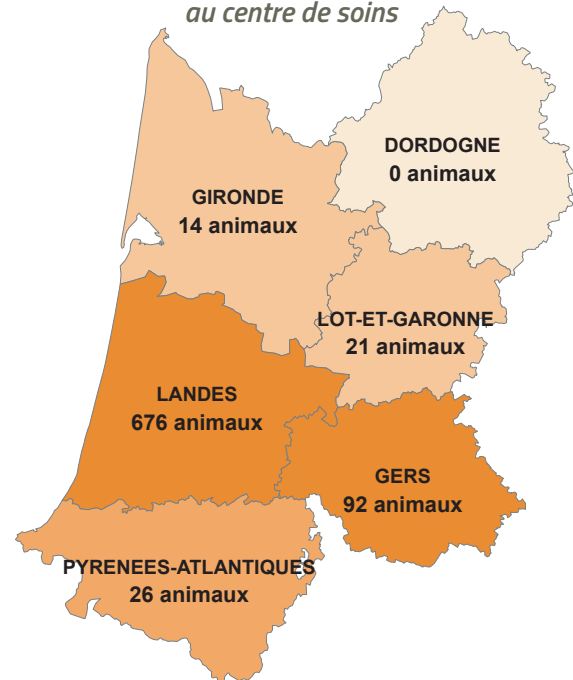
Les causes d'entrées des animaux au centre



La découverte et l'acheminement des animaux



Provenance des animaux amenés au centre de soins

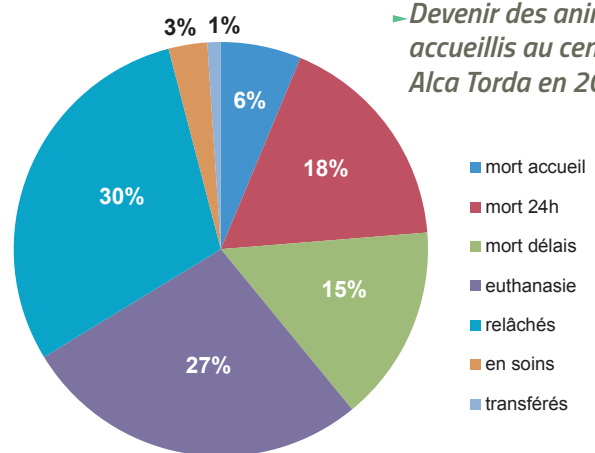


En 2018, notre réseau se compose de 57 convoyeurs bénévoles répartis principalement dans les Landes, quelque uns dans le Gers et les Pyrénées atlantiques. Le rapatriement des animaux prend beaucoup de temps sur le centre puisqu'il faut que nous organisons ces convois en fonction des disponibilités des bénévoles. Certaines distances longues vont nécessiter plusieurs bénévoles convoyeurs pour faire un relais. Notre contribution est parfois nécessaire quand aucune solution n'est trouvée. C'est pour cela que nous avons toujours besoin de contacts de personnes volontaires pour nous aider dans cette tâche.

Les pourcentages effectués sur ces animaux comprennent TOUS les animaux reçus sur le centre, y compris les animaux euthanasiés à l'arrivée ou morts dans les 48h où aucun traitement n'a pu être mis en place.

Si nous comptons seulement les animaux ayant de bonnes chances de survie, nous arrivons à 61% d'animaux relâchés.

Devenir des animaux accueillis au centre Alca Torda en 2018



Fonctionnement humain

En 2018 :

- 4 salariés dont un salarié du conseil départemental détaché 2 jours sur le centre Alca Torda.
- 5 stagiaires
- 5 services civiques, d'une durée de huit ou dix mois. Le centre a un agrément pour recevoir des services civiques. Rappelons que l'indemnisation des volontaires provient de l'Etat. Ces services civiques sont une aide très précieuse et aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement du centre. Nous les remercions sincèrement pour leur implication dans la vie du centre.



- Environ 40 bénévoles pour un total de 2 672 heures comptabilisées sur le centre (hors rapatriement) soit en moyenne 222 heures par mois (plus qu'un temps plein).
- 57 rapatrieurs pour 243 interventions.

Depuis la création du centre nous avons reçu sur le centre 17 services civiques dont 4 ont abouti en contrat d'avenir puis 2 en contrat à durée indéterminée.

Grâce à l'ensemble des acteurs d'Alca Torda, nous assurons l'accueil des animaux et leurs soins 7 jours/7 et 365

jours par an.

▪ Page Facebook d'Alca Torda

La page Facebook poursuit sa belle progression avec 3 032 abonnés à notre page contre 2 504 en 2017.

5.2 ▶ Le Fonds de Dotation Alca-Torda Biodiversité

La Fédération Des Chasseurs des Landes a mis en place en 2014 un Fonds de Dotation, le fonds Alca Torda Biodiversité.

Un fonds de dotation est une forme juridique récente, à mi-chemin entre l'association et la fondation. Il est dirigé par un conseil d'administration. Il a pour but de permettre le financement d'actions et de mécénat pour des missions ou œuvres jugées d'intérêt général.

Le Fonds Alca Torda Biodiversité (publié au JO du 28 juin 2014 – Annonce n°2134 – page 3178) peut recevoir des dons et legs, en toute exonération de droits. Ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu. Les personnes morales bénéficient des avantages fiscaux au même titre que les personnes physiques. Un reçu fiscal est envoyé à chaque donateur.

Les Particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant des dons et versements, ceux-ci étant pris en compte

dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les Entreprises bénéficient de la réduction d'impôt de 60% du montant des dons et versements effectués au profit des Fonds de dotation (ce versement étant pris en compte dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq exercices suivants).

Les missions pouvant être financées par notre fonds

La préservation de la biodiversité et de notre environnement, de nos espèces, de nos paysages :

- Depuis plus de 40 ans, notre action se concentre sur la sauvegarde des zones humides landaises et les suivis de la faune et de la flore. L'eau c'est la vie !
- Depuis 10 ans, le centre Alca Torda accueille et soigne la faune sauvage en difficulté et participe à la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Alca Torda Biodiversité valorise notre patrimoine culturel et paysager :

- En sauvegardant des races emblématiques et en voie d'extinction, comme la vache marine.
- En réimplantant des haies champêtres, réservoir de biodiversité.

La mission du fonds est de financer les actions emblématiques et d'intérêt général que met en place la fédération des Chasseurs. Un don, quel que soit son montant est un acte d'engagement fort qui permet de soutenir les opérations, simples, pragmatiques et très efficaces, que seuls les chasseurs semblent capables de faire dans le monde de l'environnement actuellement. Donner à Alca Torda biodiversité c'est militer pour une écologie intelligente au service d'un territoire et en prenant en compte ses acteurs.

Pour plus d'informations contactez

Claire DAUGA : 06 83 44 34 66
claire.dauga@alca-torda.org ou

Régis HARGUES : 06 77 04 73 39
rhargues@fdc40.fr



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

111, chemin de l'Herté
BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr

www.fedechasseurslandes.com



YouTube